



la
mutuelle
SSO
ASSURANCE-GROUPE

QUEBEC — 60e ANNÉE — Numéro 18,117

SALLE DE LECTURE
CHAMBRE DU SENAT
OTTAWA ONT
19 OCT 67 CS 7293

"l'Action"

SEPT CENTS

QUOTIDIEN CATHOLIQUE

Mardi, 14 novembre 1967

METEOROLOGIE

Généralment nuageux avec quelques périodes claires et chutes de neige dispersées aujourd'hui et mercredi. Froid et vents légers. Maximum et minimum à Québec: 30 et 20.

EXPANSION INDUSTRIELLE DU QUEBEC

Des projets d'une grande envergure

M. D. Johnson accuse certains cercles politiques d'avoir "semé la panique"

Par ERIC GOGUEN

MONTREAL (P.C.)

— D'ici quelques semaines, la population québécoise sera mise au courant de l'installation éventuelle au Québec de nouveaux projets industriels de grande envergure.

Ainsi s'exprimait hier le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, au cours d'une conférence de presse tenue à Montréal dans le but d'annoncer, en l'occurrence, l'expansion et la conversion de l'usine de la société Great Lakes Carbon Canada Ltd., sise à Berthierville et affectée à la fabrication des produits à base de graphite.

De retour de New York où il a rencontré plusieurs investisseurs américains, M. Johnson a, du même souffle, dénoncé certains cercles politiques de la province d'avoir "semé la panique" quant aux relations réelles entre le gouvernement du Québec et les intérêts américains.

"C'est de la démagogie de la pire espèce, c'est un manque du sens de responsabilité chez ceux qui, par leurs paroles veulent trahir nos intérêts", a dit le premier ministre.

Absence d'énervement
Il a tout d'abord voulu rassurer les journalistes qu'il ne s'était pas rendu à New York pour "éteindre un feu".

Faisant allusion à la visite au Québec du président de la République française, le général Charles de Gaulle, il a dit que les investisseurs américains n'étaient nullement aussi "énervés" par une présomption "modifiée" politique que le veut l'opinion d'un parti en particulier.

Une modification politique

peut prendre des dimensions extraordinaires devant un public enflammé, ou du moins nourri outre mesure par des paroles hors de contexte, a-t-il affirmé. M. Johnson a cité comme exemple le cas des années 1939, en Saskatchewan, où l'on écrivait pour la première fois au Canada d'un gouvernement socialiste, soit le CCF.

"Qu'aurait été la réaction au Québec devant un tel régime?" a-t-il demandé à plusieurs reprises.

Puis, faisant toujours allusion à la visite du général de Gaulle, M. Johnson a déclaré avoir accepté les invitations des investisseurs américains d'abord en mars, puis en dernier lieu en juin, soit avant les événements de juillet dernier.

Interrogé par un journaliste anglophone quant à l'origine de certaines rumeurs, M. Johnson a dit que, selon des sources fiables à New York, les rumeurs "de panique" provenaient de Montréal...

(a cheap way of playing politics) une manière basse de faire de la politique.

LA DOSCO

En ce qui concerne l'intervention possible du gouvernement du Québec, par l'entremise de SIDBEC, dans les affaires de la Dominion Steel and Coal Corporation, à Sydney, en Nouvelle-Ecosse, M. Johnson a déclaré qu'il se peut que le Québec achète des lingots de l'acier de Sydney.

Cette aciérie doit fermer ses portes dès le printemps prochain.

M. Johnson a ajouté avoir discuté de la question à plusieurs reprises avec l'actuel premier ministre néo-écossais, M. G. I. Smith.

En attendant que le Québec ait ses propres installations, a dit le premier ministre, "rien ne nous empêche d'acheter les produits d'une autre province qui se voit en difficulté, à condition que les prix soient concurrentiels".

Il a même déclaré que le gouvernement québécois préconise

de tels arrangements, "une telle collaboration entre les gouvernements provinciaux et fédéral".

Cela permettrait à Sydney de recycler sa population et aurait vraisemblablement pour effet de retarder la fermeture de l'aciérie "jusqu'à ce que nos propres installations soient prêtes".

Quoi qu'il en soit, "nous étudions soigneusement la question".



"Les Américains sont bien venus"

— Johnson

Transformation de l'usine de la Société Great Lakes Carbon

MONTREAL. — (P.C.) — La société Great Lakes Carbon Canada Ltd., à Berthierville, Québec, est sur le point de se transformer en une entreprise qui non seulement usinera un produit fini, mais aussi traitera la matière première à l'intérieur même du Québec.

Ce faisant, grâce à l'expansion et à la "conversion" de cette usine lesquelles se réaliseront au coût de quelque \$8.500.000, on s'attend à ce que les effectifs soient portés à 240 en comparaison avec les 73 employés actuellement au travail.

C'est ce qu'a révélé hier, lors d'une conférence de presse, le vice-président exécutif de la Great Lakes Carbon, M. Michel Puyans, qui a fait l'éloge du gouvernement québécois et de la Québec Iron and Titanium Corporation, dont la collaboration a assuré la mise en valeur de ce nouveau projet.

PRODUITS FINIS

Prendant la parole en l'absence du président de la compagnie, M. Joseph G. Solari, qui n'a pu se rendre à Montréal pour l'occasion, M. Puyans a déclaré que "l'agrandissement et le programme d'expansion en cours permettront à la Great Lakes Carbon de diriger un complexe industriel capable, à partir de matières premières, de fabriquer des produits graphitiques fins".

Cela permettra de fournir tous les secteurs industriels canadiens qui utilisent ces produits, comme les aciéries, les fabricants d'acier inoxydable, les alumineries, les fonderies, les centrales nucléaires, les usines chimiques et électrochimiques, a-t-il précisé.

"On s'attend à ce que Québec Iron and Titanium, le plus gros acheteur de graphite au Canada et l'un des plus gros au monde, continue d'acheter de Great Lakes Carbon une partie des électrodes de graphite qui servent dans des fours à arc pour produire les matières premières à base d'oxyde de titane et les lingots de fonte".

M. JOHNSON

Le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, présent à la conférence de presse, a déclaré que l'agrandissement de l'usine en question constituait une "intégration verticale de l'utilisation de nos matières premières".

Après avoir brossé un tableau des origines de la Québec Iron and Titanium qui a donné lieu à l'établissement au Québec d'autres industries connexes, M. Johnson a fait remarquer que ce projet se réalisait grâce à du capital étranger "dont nous n'avons pas peur".

Il a aussi tenu à féliciter les intérêts américains concernés d'avoir pensé à un problème particulier du Québec. "Presque toute la recherche en titane se fait en français, à Soler, un signe que ces intérêts américains apprécient notre problème".

"Les Américains sont donc des plus bienvenus ici, et nous leur demandons de continuer à avoir foi dans le développement et dans la population de cette province", a ajouté le premier ministre.

Cette confiance, il la demande à la lumière des grands projets d'énergie électrique, ainsi Manic et les chutes Churchill, du vaste programme de scolarisation et du climat de stabilisation économique qui se réalisent au Québec, a dit M. Johnson.

PRECISIONS

Revenant au rendement de l'usine agrandie, M. Puyans a déclaré que la fabrication intérieure de graphite à Berthierville implique l'utilisation accrue de matières brutes canadiennes dont la plus importante est, en premier lieu, le graphite qui est extrait de la houille. Éléments de graphite.

"D'autres industries connexes naîtront à cause de l'agrandissement industriel de Berthierville. L'industrie de graphite n'est pas spasmodique de nature et elle devrait créer de l'emploi stable et permanent. Ce fait devrait contribuer à la croissance et la stabilité de Berthierville et des environs, qui ont souffert du manque d'emploi", a-t-il conclu.

Hal Banks demeure toujours aux E.-U.

WASHINGTON (P.C.) — Le secrétaire d'Etat américain, M. Dean Rusk, ne fera suite à la recommandation de déporter Hal C. Banks que lorsque les Cours auront fini de débattre la question, a déclaré un conseiller juridique.

Il se peut que l'attente soit longue, peut-être même des mois, car le cas de Banks pourrait bien s'acheminer jusqu'à la Cour suprême.

R.-Canada s'en prend à Mlle Judy LaMarsh

OTTAWA — (P.C.) — Le conseil d'administration de Radio-Canada à son tour proteste avec véhémence contre le secrétaire d'Etat Mlle Judy LaMarsh qui a déclaré qu'il y a de la "pourriture" à la direction de cette société de la couronne.

Dans une déclaration écrite distribuée lundi, le conseil d'administration donne suite à une lettre qu'écrivait il y a quelques jours M. J.-Alphonse Oulmet, président de Radio-Canada, à Mlle LaMarsh, lui demandant soit de retirer son accusation de pourriture, soit de la motiver.

"Le conseil d'administration de la société rejette catégoriquement les accusations globales de mademoiselle LaMarsh selon lesquelles la direction de Radio-Canada serait pourrie", déclare le communiqué du conseil qui exprime l'opinion d'une réunion de ses membres tenue à Ottawa le 12 novembre.

"Le conseil, ajoute le communiqué, rejette également les autres allégations non fondées

du ministre sur cette question parce qu'il considère les unes et les autres comme gratuites, blessantes et d'aucune utilité pratique".

"Ces affirmations, insiste le conseil, sont les impairs d'adultes plus regrettables qu'ils proviennent du ministre même qui est responsable de Radio-Canada devant le Parlement. La tradition s'oppose à de telles attaques faites à l'endroit des hauts fonctionnaires ou de sociétés de la couronne."

Le communiqué dénonce encore que les affirmations de Mlle LaMarsh aient été formulées pendant l'examen par les Communes du projet de loi de la radiodiffusion, "et par le fait même, dit-il, elles ont envenimé le climat d'incertitude et la campagne de dénigrement dont Radio-Canada a été la victime ces derniers mois".

"Néanmoins, ajoute-t-il, ses membres ont décidé de continuer à remplir leur mandat pour assurer la continuité et la stabilité de la société jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi et l'entrée en fonction du nouveau conseil".

"Nous comptons léguer au nouveau conseil une société Radio-Canada dynamique dont le rôle est vital pour le Canada et pour les Canadiens," affirment les administrateurs.

l'Action	
	Pages
Annonces classées	16
Décès et funérailles ..	17
Editorial	4
Féminine	6
Finance	8-9
Horoscope	6
Mots croisés	16
Nouvelles canadiennes	10
Nouvelles provinciales	11
Nouvelles internationales	18
Spectacles, T.V.	15
Sport	12-13-14

Un autre important projet d'investissement de la SGF

MONTREAL (P.C.) — Au cours d'une conférence de presse donnée hier à Montréal, M. Jean Deschamps, directeur général de la Société Générale de Financement, a déclaré que venant tout juste de s'assurer une participation importante dans un moulin de pâtes et papier du comté de Charlevoix, la SGF participerait éventuellement à l'ouverture d'un nouveau moulin de pâtes et papier dans la région des Outardes.

M. Deschamps a dit que la compagnie Donohue, dont la SGF venait d'acquiescer en association avec une société française, la Papeterie de la Seine, 20 pour cent du capital, était une entreprise "très rentable" qui, depuis 47 ans, exploite un moulin à Clermont, dans le comté de Charlevoix.

Cette firme, qui s'apprête à prendre un nouvel essor, a présentement un actif de \$8 millions, et possède, a-t-il dit, une rentabilité meilleure et plus saine que des grosses sociétés papetières, précisant que ses profits nets avaient augmenté de 118 pour cent au cours des 15 dernières années; ils ont été

de \$1.700.000 au cours du dernier exercice financier, soit autant que Marine Industries, la plus importante compagnie ou la SGF a investi ces fonds.

EXPANSION

Ceci coïncide avec une expansion de \$20 millions, "qui est aussi importante que ce que ce que nous achetons" et qui a été financée à des conditions avantageuses.

Cette expansion consiste à construire une quatrième machine à papier-journal qui doublera presque la production de la Donohue.

Mais ce "n'est que la première étape d'une expansion beaucoup plus grande où nous pourrions nous joindre à d'autres entreprises pour ouvrir une usine de pâtes et papier dans la région des Outardes", a-t-il dit.

Une des raisons invoquées pour la participation de la SGF dans la société Donohue est que la SGF est déjà installée dans le domaine des produits de la forêt et que cela lui permettra de consolider sa position dans ce secteur de l'économie québécoise.

La SGF et la Papeterie de la Seine ont acquis chacune 10 pour cent du capital-actions.

Société française
Au sujet de la Papeterie de la Seine, M. Deschamps a signalé que c'est une filiale de la Cellulose du Pin, elle-même une filiale d'une vieille société française, Saint-Gobain, qui a été fondée par l'industriel Colbert il y a environ 300 ans.

En échange de sa prise d'intérêt au capital, la Cellulose du Pin s'assure un approvisionnement à long terme de papier-journal; elle importera en France 5.000 tonnes de papier-journal en 1968 et 10.000 tonnes en 1969, a précisé M. Deschamps.

Cette participation de la Cellulose du Pin "laisse entrevoir également des possibilités de diversifications pour la vente de nouveaux produits" de la société Donohue, a-t-il dit.

MARTIN BLAME LA POLITIQUE DES ETATS-UNIS AU VIETNAM

TORONTO (P.C.) — Le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Paul Martin, a déclaré hier qu'aucune nation, si puissante soit-elle, n'avait le droit d'intervenir dans les affaires des autres pays, sauf si elle le fait sous les auspices de l'ONU.

Délaissant le discours préparé à l'avance pour les membres du Club Canadien, M. Martin a déclaré qu'il était le premier à travailler pour la paix mondiale par l'entremise des Nations unies et de l'ex-Société des nations.

Le ministre a précisé qu'il faisait ce commentaire, "pour rappeler à certaines gens que j'ai travaillé aussi longtemps que quiconque avec la société et l'ONU", précisant qu'il était le seul Canadien vivant à avoir pris part à la formation de la Société des nations.

M. Martin a révélé de plus que le gouvernement canadien avait réévalué son rôle au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et avait opté de poursuivre ses engagements, dont celui du maintien de troupes en Europe.

Parlant du système de défense de l'OTAN, M. Martin a réfuté les théories de certains alliés qui opinent que l'OTAN peut le réduire parce que l'Union soviétique n'a pas l'intention de déclencher une guerre contre l'Occident.

"Les Russes continuent sans cesse de développer leur effectif militaire déjà formidable", a-t-il fait remarquer.

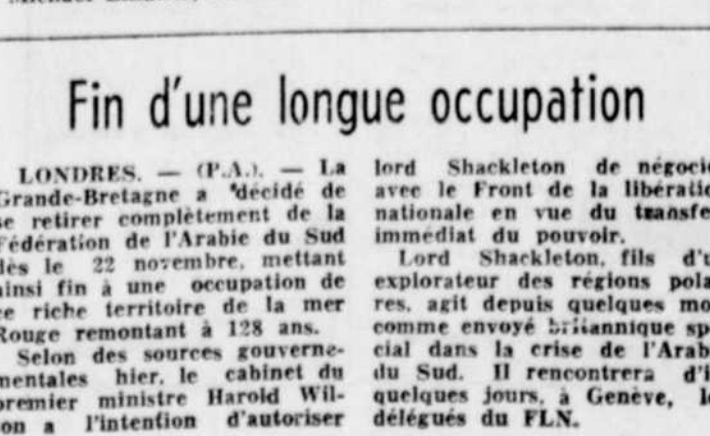
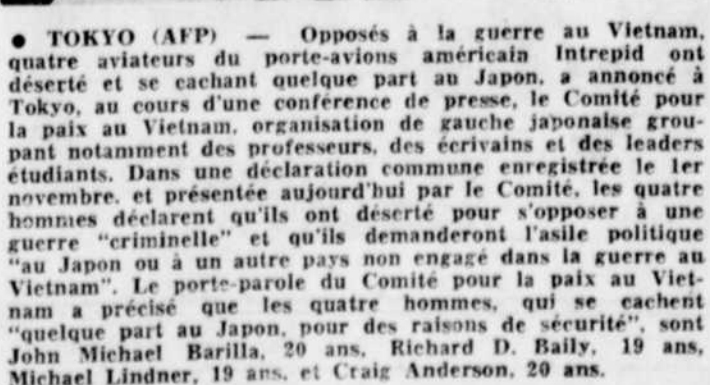
ALLIANCES

Parlant ensuite des alliances militaires du Canada, le ministre a révélé ne pas savoir quand notre pays pourra les abandonner, ne pouvant pas deviner le cours et les conséquences de la politique chinoise.

Abordant les accusations du Nord-Vietnam à l'effet que le Canada produisait du matériel de guerre pour les Etats-Unis, M. Martin a déclaré ne pas être au courant que tel était le cas.

Il a fait remarquer que le Canada "ravitaillait" les Américains en matériel de guerre, mais que celui-ci n'était pas pour le Vietnam.

"La plupart de ce matériel et celui acheté aux E.-U. par le Canada, qui constitue une somme annuelle d'environ \$300 millions, sert à remplir des obligations envers l'ONU et d'autres mouvements de paix", a précisé M. Martin.



Fin d'une longue occupation

LONDRES. — (P.A.) — La Grande-Bretagne a décidé de se retirer complètement de la Fédération de l'Arabie du Sud dès le 22 novembre, mettant ainsi fin à une occupation de ce riche territoire de la mer Rouge remontant à 138 ans.

Selon des sources gouvernementales hier, le cabinet du premier ministre Harold Wilson a l'intention d'autoriser

lord Shackleton de négocier avec le Front de la libération nationale en vue du transfert immédiat du pouvoir.

Lord Shackleton, fils d'un explorateur des régions polaires, agit depuis quelques mois comme envoyé britannique spécial dans la crise de l'Arabie du Sud. Il rencontrera d'ici quelques jours, à Genève, les délégués du FLN.

Formation du mouvement pro-Lévesque

MONTREAL (P.C.) — Quelque 250 personnes de toutes les régions de la province de Québec se réuniront en fin de semaine dans un monastère de Montréal afin de jeter les bases du mouvement pro-Lévesque.

Les assises se dérouleront à huis clos samedi et dimanche et l'on croit savoir que les participants sont les militants politiques libéraux qui ont donné leur démission à la suite du départ de M. René Lévesque.

L'objectif global de la rencontre, selon le texte même de la circulaire adressée par M. Lévesque aux délégués, sera "d'orienter au mieux un travail qu'il s'agit de rendre aussi utile et déterminant que possible pour l'avenir du Québec".

Outre le côté organisationnel, les participants seront appelés à discuter des aspects économiques de la formule constitutionnelle du député de Laurier. A ce sujet, le samedi après-midi, les délégués assisteront à une table ronde réunissant des économistes.

L'ordre du jour de la rencontre prévoit un exposé de M. Lévesque sur les grandes lignes de son option en faveur d'un "Etat souverain dans le cadre d'une Union économique canadienne".

L'après-midi, une table ronde permettra de discuter non seulement des aspects économiques de l'option souveraine mais aussi des problèmes d'ordre divers soulevés par celle-ci. Le samedi soir à huit heures, il y aura un exposé général sur les méthodes d'organisation suivi d'une discussion.

M. Lévesque entend assurer la diffusion des thèses souverainistes au cours des prochaines semaines par une tournée systématique de la province.

M. Lévesque avait démissionné de son parti, à l'occasion du congrès libéral tenu à Québec, il y a quelques semaines. Il avait quitté parce qu'il avait acquis la conviction que sa résolution en faveur d'un Québec souverain serait rejetée d'emblée par les congressistes réunis dans la vieille capitale. Le député de Montréal-Laurier siège maintenant comme indépendant à l'Assemblée législative.

Vingt familles sans abri

Un incendie ravage un immeuble à Ste-Foy

STE-FOY. — Un incendie extraordinairement violent a ravagé de fond en comble toute la moitié d'une maison de rapport de 40 logements, située sur la rue Lechasseur, à Sainte-Foy, hier après-midi.

Une vingtaine de familles ont été jetées à la rue par le sinistre qui a en outre causé des milliers et des milliers de dollars de dégâts.

Les flammes, qui ont pris naissance au sous-sol dans la laverie peu avant 15 heures, se sont propagées à la vitesse de l'éclair, atteignant très rapidement les étages supérieurs et chassant les habitants de la maison surpris dans leurs occupations coutumières.

LIGNES BRISEES

Quelques hommes, des femmes et des enfants pour la plupart, ont dû sauter des balcons pour échapper aux flammes menaçantes.

Une mère, serrant son poupon dans ses bras, s'est jetée d'un étage supérieur et a été miraculeusement attrapée au vol par des voisins accourus sur les lieux du drame.

Sans avoir pu enfiler le moindre vêtement chaud ou même dans certains cas simplement des chaussures, les sinistrés ont fui à travers la fumée suffocante et brûlante.

Les habitants de la maison se sont retrouvés par miracle sains et saufs dans la rue, mais sans avoir pu sauver quoi que ce soit de leur avoir.

Et les pompiers se faisaient attendre. Coïncidence malheureuse, un entrepreneur en construction venait de briser le câble téléphonique directement lié au poste des Services de la Police et des Incendies de Sainte-Foy en effectuant un creusage. Personne ne put appeler à l'aide.

L'ALERTE

C'est l'agent Georges L'égaré, de la Police municipale en patrouille, qui fut le premier mis au courant par un citoyen de ce qui se déroulait sur la rue Lechasseur. Il donna l'alerte immédiatement. Le Service des Incendies réagit avec célérité.

Une trentaine de sapeurs-pompiers de Sainte-Foy convergèrent vers les lieux du sinistre avec deux camions-pompes et un camion-échelle.

Le sergent David Craig et le policier-pompier Jules Dubois arrivèrent les premiers sur les lieux. Les flammes n'étaient pas particulièrement visibles mais une fumée dense s'échappait en divers points de l'édifice.

Le policier Jacques Cloutier, qui habite tout près de l'endroit incendié, entendit en premier lieu les sirènes des voitures à incendie. Il devait se rendre compte qu'un édifice voisin était enveloppé de fumée et il partit rejoindre ses collègues qui venaient d'arriver.

C'est à ce moment que les vitres de la maison en flammes éclatèrent, projetant des éclats de verre tranchant dans toutes les directions à plus de dix pieds à la ronde. Par chance, aucun sapeur ne fut blessé.

HUIT JETS D'EAU

Les sapeurs, dirigés par leur chef, M. Fernand Lapointe, lui-même assisté du capitaine Paul Garneau, mirent huit lances en action.

Les sapeurs de Sillery devaient joindre leurs collègues une heure après le début du sinistre avec un camion-échelle.

Le combat des sapeurs devait durer trois heures. Bien que favorisés par le vent qui maintenait les flammes dans le secteur du foyer initial, les pompiers n'en redoublèrent pas moins d'efforts pour circonscire l'incendie.

Ils eurent fort à faire. Si le vent était pour eux, la chaleur du brasier et la fumée n'a pas facilité leur approche. La température était telle à un moment donné, que les épaisses vitres de portes incassables ont

fondu.

Peu avant six heures, le feu a été maîtrisé.

ENQUETE

Les sapeurs sont demeurés sur les lieux fort tard en soirée afin de parer à une reprise des flammes. Le détective Roméo Glonet, spécialiste des incendies, a amorcé son enquête en vue de déterminer les origines du sinistre.

Le détective semblait axer hier soir son travail en vue de vérifier l'hypothèse que ce soit une défectuosité électrique qui soit à l'origine de tout.

Le combat des sapeurs devait durer trois heures. Bien que favorisés par le vent qui maintenait les flammes dans le secteur du foyer initial, les pompiers n'en redoublèrent pas moins d'efforts pour circonscire l'incendie.

Ils eurent fort à faire. Si le vent était pour eux, la chaleur du brasier et la fumée n'a pas facilité leur approche. La température était telle à un moment donné, que les épaisses vitres de portes incassables ont



● C'est hier soir qu'avait lieu dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Les Saules, la prestation de serment du nouveau conseil. De gauche à droite, nous voyons MM. Henri Paré, Antoine Papillon, Jean-Guy Genest, le maire Romain Langlois, Marie-Louise Roy, Gérard Barber et Robert Dussault. Cette nouvelle administration municipale a été élue pour un terme de trois ans.

L'expert en comptabilité a un rôle prépondérant au sein de l'entreprise

Par Pierre BOULET

Selon M. Jean-D. Paquin, conseiller en administration, le rôle du comptable est double : il est d'abord un officier-gérant appelé à diriger le personnel. Il a ensuite un rôle de support à jouer vis-à-vis les autres officiers de l'entreprise. M. Paquin prenait alors la parole devant l'Association des Comptables en Administration Industrielle, au cours du dîner mensuel de cette organisation, hier à Québec.

A titre d'officier-gérant, de poursuivre le conférer, le comptable est responsable de certaines activités et est appelé à diriger une partie du personnel. Il lui faut donc bien connaître les objectifs de son secteur ainsi que les critères de performance selon lesquels son travail et celui de son secteur seront évalués.

En ce qui concerne le rôle de support qu'il a à jouer vis-à-vis les autres officiers de l'entreprise, il doit leur fournir l'information dont ceux-ci ont besoin pour évaluer les performances individuelles.

"Si le directeur de production a des objectifs précis en ce qui concerne le coût de fabrication d'un produit, il lui faut recevoir une information valable et récente sur les principaux éléments qui constituent le coût du produit afin qu'il soit capable de prendre les mesures qui s'imposent."

M. Paquin a alors fait remarquer que cette information diffère de beaucoup de l'information financière. En effet, a-t-il précisé, elle relève du secteur de l'information de gestion.

Beaucoup ignorent la cause de leur mal de dos

Il est peut-être simplement dû à des reins paresseux

Quel dommage d'avoir à endurer cette forme commune de mal de dos simplement parce qu'on n'en connaît ni la cause ni le remède ! Si les reins deviennent paresseux, il peut s'ensuivre une irritation des voies urinaires et des malaises de la vessie, d'où peut-être un mal de dos lancinant. C'est alors que les reins Dodo's pour les reins peuvent aider à procurer du soulagement. Les Dodo's stimulent les reins et aident à soulager l'état d'irritation qui cause le mal de dos. Prenez des Dodo's — vous vous sentirez mieux et vous dormirez mieux. Depuis 70 ans, des millions de gens en prennent avec succès. Nouveau gros format économique.

GESTION ET EDUCATION

Le conférencier avait auparavant fait un parallèle entre l'évolution du secteur de l'éducation et celle du secteur de la gestion d'entreprise. Dans ces deux domaines, il y a d'abord eu la phase pratique. Puis est apparue la phase du développement. Aujourd'hui, on est devant la phase de la recherche opérationnelle.

Cependant, d'expliquer le conférer, pendant que ce développement des techniques avait lieu, d'autres spécialistes se penchaient sur un autre aspect du problème... celui des individus dans l'entreprise et de leurs réactions aux initiatives des patrons, c'est-à-dire tout le problème des relations patron-subalterne, des besoins humains, des facteurs de motivation.

M. Paquin a par la suite cata-

logué les cinq niveaux de besoins identifiés par Maslow :

- Les besoins physiques... faim, soif, sommeil.
- Les besoins de protection... protection contre l'ennemi.
- Les besoins sociologiques... besoin de donner et de recevoir.
- Les besoins égoïstes... respect, réputation professionnelle.
- Les besoins de l'actualisation de l'individu... création de l'artiste.

En guise de conclusion, le conférer a démontré que le salaire et les bénéfices marginaux étaient des facteurs bien secondaires devant ces derniers besoins, et qu'ils avaient une influence négative "dans le sens que fait que le salaire inadéquat avait un effet négatif sur la motivation des individus mais que le salaire adéquat n'était pas une source de motivation."



VERS L'AFRIQUE

Le Rév. P. Michel Garand, P.S., des Pères Blancs Missionnaires d'Afrique, s'enverra le 22 novembre prochain pour l'Afrique. Y ayant déjà fait un stage de sept ans, il s'en retourne à sa Mission de Wwawa, P.O. Box 27 Mbozi, Tanzania. E.A. Il remercie cordialement tous ses amis et bienfaiteurs qui l'ont toujours généreusement aidé dans son travail et lui ont de plus fait vivre un séjour très agréable au pays natal. Le Père Michel Garand est le fils de Mme Alfred Garand de St-Romuald, Lévis.

L'Expo provinciale aura lieu du 29 août au 8 septembre

Le comité exécutif de la ville de Québec a autorisé hier la Commission de l'Exposition provinciale à entreprendre immédiatement les préparatifs de l'exposition 1968, dont les dates sont fixées comme suit : du jeudi 29 août au dimanche 8 septembre inclusivement.

LES COMITES...

La responsabilité du comité de l'industrie a été confiée aux conseillers Félicien Careau et Roger Robitaille, sur le comité des finances le maire a nommé MM. Joseph Tanguay et Emilien Gareau; sur le comité des taxis, MM. Paul-Henri Lachance, Félicien Careau et Roger Robitaille, enfin, le comité d'embellissement sera conduit par MM. Roger Robitaille, Paul-Henri Lachance et Emilien Gareau. Quant à la direction de la commission des loisirs, elle sera assurée par MM. Emilien Gareau (conseiller), Claude Berthelot (conseiller) et un citoyen de Duberger, M. Georges Leclerc.

Vote prépondérant nécessaire ?

(Par Eddie LABRIE)

Le président de la dernière élection à Saint-David M. Rodolphe Bélanger, sera peut-être appelé à voter pour choisir un conseiller au siège numéro 2, advenant une égalité entre MM. Bernard Beaulieu et Gérard Boutin, par suite du recomptage judiciaire qui a eu lieu hier matin à Québec.

Selon M. Bernard Beaulieu que nous avons interrogé à ce sujet, hier soir, le résultat du recomptage effectué par le juge Louis Fortin, devrait être connu aujourd'hui même (au plus tard demain). M. Beaulieu a d'autre part ajouté que si son adversaire M. Boutin, remportait la victoire,

Plusieurs conseils de la région ont entamé leur nouveau mandat

(Par Eddie LABRIE)

Deux nouveaux conseils municipaux ont été assermentés hier soir. Il s'agit de Beaufort et de Ville Les Saules. Rappelons que des cérémonies similaires ont également eu lieu samedi à Saint-Romuald (Rive-Sud), ainsi que jeudi et lundi dernier à Ville Duberger et Sillery.

Au total, cinq maires et 31 conseillers contrôleront au cours des trois prochaines années, l'administration de leurs villes respectives.

Rétrospective des récentes élections...

A BEAUFORT. — Trois nouveaux venus (élus le 5 novembre) se partageront le travail avec les anciens conseillers

Noël Vallée, Roger Latouche et Louis-Philippe Langlois, de même qu'avec le maire Gaston Tremblay. A VILLE LES SAULES. — Le maire Romain Langlois (rélu le 5 novembre également) fera équipe avec Jean-Guy Genest, Antoine Papillon, Gérard Barber, Henri Paré, Marie-Louise Roy et Robert Dussault. On sait que Paré et Roy ont été réélus par acclamation le 25 octobre, tandis que tous les autres membres du conseil faisaient face à l'électorat quelques jours plus tard. A Saint-Romuald (Rive-Sud). — L'administration municipale se compose du maire Charles Samson et des conseillers Wellie Racine, Lorenzo Parent, Paul-Henri Blais, Maurice Cadorette et Yves Goulet (tous réélus par acclamation lors de l'appel nominal). Enfin, Guido Bérubé (une nouvelle figure) et Jean-Paul Plante (sortant) complètent le groupe. A Ville Duberger. — Le conseil est demeuré intact par suite de la réélection de tous les membres. A la mairie, Joffe Powell et à l'échevinage, Paul-Henri Lachance, Félicien Carreau, Emilien Gareau, et Paul Berthelot (tous réélus par acclamation). Les conseillers Roger Robitaille et Joseph Tanguay ont réussi, le premier novembre dernier, à conserver leurs sièges respectifs. A Sillery. — tous réélus par acclamation lors de la mise en nomination des candidats.

Première séance du conseil à Duberger : 7 comités formés

(E.L.) — Le conseil municipal de Duberger qui siègeait pour la première fois, hier, depuis sa réélection en bloc pour un nouveau terme de trois ans, a procédé à la formation de sept comités, de même qu'à la création officielle d'une commission des loisirs.

Roger Robitaille, sur le comité des travaux publics (auparavant comité de la voirie) nous voyons MM. Joseph Tanguay et Claude Berthelot; le comité des relations du personnel sera dirigé par MM. Paul-Henri Lachance, Félicien Careau et Roger Robitaille; comme responsables du comité d'urbanisme, MM. Emilien Gareau et Paul-Henri Lachance; sur le comité des finances le maire a nommé MM. Joseph Tanguay et Emilien Gareau; sur le comité des taxis, MM. Paul-Henri Lachance, Félicien Careau et Roger Robitaille, enfin, le comité d'embellissement sera conduit par MM. Roger Robitaille, Paul-Henri Lachance et Emilien Gareau. Quant à la direction de la commission des loisirs, elle sera assurée par MM. Emilien Gareau (conseiller), Claude Berthelot (conseiller) et un citoyen de Duberger, M. Georges Leclerc.

A Saint-David (prochainement)

La prestation de serment du nouveau conseil de Saint-David (Rive-Sud), aura lieu prochainement. Cette cérémonie a, comme on le sait, été retardée à cause d'un recomptage judiciaire qui avait lieu hier matin à Québec, concernant la dernière élection à l'échevinage pour le siège numéro 2. Les membres du conseil municipal sont : le maire Albert Demers (rélu) et les conseillers Gérard Nadeau (nouveau venu), Richard Paquet (nouvelle figure), Gérard Boucher ou Bernard Beaulieu (leur cas est présentement entre les mains des autorités du Palais de Justice de Québec), Paul-Emile Carrier, Robert Proulx et Gaston Guay.

Un professeur de Laval reçoit une bourse de SOQUEM

Monsieur Louis-M. AZZARIA, du département de géologie de la Faculté des sciences de l'Université Laval, vient de se voir décerner une bourse pour des recherches en géochimie appliquée. Cette bourse d'un montant total de \$10,000, a été remise à Monsieur Azzaria par le président de la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM), Monsieur Côme Charbonneau. La Société québécoise SOQUEM entend ainsi contribuer au développement de la recherche appliquée au Québec.

"L'ACTION" pour LEVIS & RIVE SUD

notre correspondant

EDDY LABRIE

522-4771

abonnements-service :

ROBERT BRETON

245, rue Wolfe

LEVIS, P.Q.

Tél. : 837-1922

La remise de la bourse a été faite en présence du directeur du département en géologie et minéralogie, Monsieur Robert Sabourin et de quelques représentants de la Faculté. Etait également présent à cette présentation, Monsieur Maurice Séguin, un autre boursier de SOQUEM qui poursuit actuellement des travaux de géophysique appliquée.

Le nouveau boursier, Monsieur Azzaria, effectuera ses recherches post-doctorales à titre de chargé de recherche au département de géologie et minéralogie de la Faculté des sciences. Ses travaux porteront principalement sur "Les auréoles de mercure".

A vendre — Divers

LESSIVEUSES — Sècheuses — Poêles — Réfrigérateurs — Réchauffeurs

Beatty

Aussi pièces en stock

MAGASIN 43 AVE. RIVIERE LEVIS

J.-G. COUTURE, TEL. : 837-3295

1345 S-10 (mar. J.S. au 2-12) 21 C.L.

Machine à coudre

COUTURIER

LE SEUL centre de couture, spécialiste en machines à coudre, sur la Rive Sud. Machines à coudre neuves, \$49.95. Réparations, pièces, aiguilles, pour toutes marques. Vendeur autorisé "PFAFF", "WHITE", "BERNINA", "OMEGA", au Centre de Couture Couturier, 41 rue. Edm. Lévis, TEL. : 837-8524, 1964 6-11 (1 ms) 120A, C.L.

Horlogers — Bijoutiers

Nous vous invitons à venir voir notre riche collection de

BAGUES A DIAMANTS ET JONCS

avant d'en faire l'achat

Un escompte de

50%

vous sera accordé

J.-B. Paradis

HORLOGER-BIJOUTIER

127, rue Commerciale, Lévis. — Tél. : 837-5466

(en face de la Traversie)

1332 S-10 (mar. J.S. au 30-11) 107C, C.L.

LA SOURIS MIQUETTE



Le Fantôme



Philomène



Une entreprise de Lévis expose ses produits à Londres



Une entreprise de Lévis expose ses produits à Londres

Une entreprise manufacturière de Lévis, la Panoram Hardware Inc. exposera ses produits à l'International Building Exhibition qui aura lieu à Londres, du 15 au 29 novembre 1967. Huit autres industriels du Québec prendront également part à cette foire internationale sur les matériaux de construction.

La deuxième participation québécoise à cette exposition biennale a été organisée, comme la première, par le ministère de l'Industrie et du Commerce, avec le concours de la Délégation générale du Québec à Londres.

Voici les maisons qui exposent : Roland Boulanger et Cie (Warwick) : portes et fenêtres; Granite National (Alma) : granit de construction; Hunter Douglas Ltd (Pointe-Claire) : produits d'aluminium; Manhattan Products Inc. (Montréal) : accessoires de salles de bain; Mo-

dern Kitchen Equipment Co. (Candiac) : cuisines de restaurants et d'hôtels; J. H. Normick (La Sarre) : contreplaqués; Panoram Hardware Inc. (Lévis) : fenêtres et contre-fenêtres; Technique et Construction (Lévis) : produits chimiques utilisés dans la construction; Zimmcor Company (Lachine) : portes et façades d'établissements commerciaux.

A cette occasion, le ministère de l'Industrie et du Commerce a publié une brochure publicitaire qui sera distribuée aux visiteurs du stand du Québec. L'International Building Exhibition attire des visiteurs des quatre coins du monde. Ces visiteurs — architectes, ingénieurs, entrepreneurs et importateurs — auront l'occasion de voir quelques-uns des produits qui ont fait la réputation du Québec dans le domaine de la construction.

La question posée par M. Auguste Chouette (L.-Lotbinière), mais il a acquis vigoureusement de la tête.

L'archevêque de Montréal a annoncé vendredi qu'il démissionnait de son poste pour se faire missionnaire auprès des lépreux d'Afrique.

Le premier ministre Pearson n'a pas répondu verbalement à

Contribution possible d'Ottawa à l'oeuvre du cardinal Léger

OTTAWA. — (P.C.) — On a demandé lundi au gouverneur en chef de contribuer à l'oeuvre que se propose de mener le cardinal Léger auprès des lépreux d'Afrique.

LA SOURIS MIQUETTE



Le Fantôme



Philomène



Une entreprise de Lévis expose ses produits à Londres



LA SOURIS MIQUETTE



Le Fantôme



Philomène



Une entreprise de Lévis expose ses produits à Londres



Quand le bâtiment va...

Huit millions ont été investis dans la construction en banlieue en octobre

par Eddie LABRIE

Au cours du mois d'octobre 1967, près de \$8 millions et demi ont été investis dans la construction et ce, dans seulement huit municipalités de la banlieue.

C'est ce qui ressort d'un rapide sondage effectué hier. De plus, aux dires de nos interlocuteurs, il apparaît qu'un tel montant représente indubitablement une forte augmentation comparative à la même période en 1966. Cependant, malgré l'impressionnant résultat précité, il semble que certaines localités ont connu une diminution le mois dernier.

C'est à Loretteville qu'a été consacrée la plus grosse somme, soit \$7,143,000. Au total, onze permis ont été accordés (celui pour la construction de l'usine de filtration de la ville de Québec au coût de \$6,500,000; celui pour l'édification d'une nouvelle église dont les dépenses se chiffrent par \$486,000 et enfin, neuf autres permis pour l'érection

de nouveaux bâtiments totalisant \$137,000. En octobre 1966, l'inspecteur en construction pour cette localité avait également approuvé l'émission de 11 permis, mais, pour une somme très inférieure, soit \$132,000.

Exactement 75 permis furent émis en octobre, soit pour une valeur estimative de \$510,260. Charlesbourg est donc au second rang dans ce domaine. Des 75 permis, 13 ont été accordés pour la construction de maisons nouvelles au coût global de \$222,000. A la même période en 1966, on avait autorisé 77 permis pour un montant de \$2-180,750, ce qui veut dire qu'il y a eu baisse le mois dernier. Par ailleurs, 77 nouvelles maisons ont été construites à date,

cette année. Ce nombre représente une valeur de \$1,555,100. Finalement, au cours des 12 mois de 1966, la ville de Charlesbourg a donné 1,007 permis, soit pour une somme totale de \$7,377,890.

A SILLERY — en octobre 1967 (14 permis pour \$267,500) et à date, \$1,706,750; à Orsainville, — \$250,000 le mois dernier; à Villeneuve, — octobre 1967 (16 permis pour \$114,250) et en 1966 (9 permis pour \$56,550); à Ville-Vanier, — 33 permis le mois dernier pour une valeur de \$93,465 et 36 en octobre 1966 pour \$28,435; à Beauport, — investissements de \$65,000 pour 16 constructions en octobre 1967. Pour toute l'année précédente, 295 permis, ce qui représente un montant de \$1,242,600; à Ville Duberger, — \$63,000 en octobre 1967 contre \$161,000 le mois correspondant en 1966.

L'HOMME devant LA LOI

par Guy Baillargeon

René Sénéchal condamné à \$200 d'amende

René Sénéchal, gardien de prison de Québec de 23 ans, qui a enregistré un plaidoyer de culpabilité récemment à une accusation de conduite dangereuse, a été condamné à \$200 d'amende en plus des frais, hier avant-midi, par le juge en chef de la Cour Supérieure, l'honorable Frédéric Dorion.

Ce dernier a de plus interdit à l'accusé de conduire son véhicule pour une période de deux ans.

L'accusé avait subi son enquête préliminaire sur une accusation de négligence criminelle et avait été envoyé à son procès au terme d'octobre des Assises criminelles.

Cependant, le 19 octobre dernier, l'accusé, assisté de son procureur, s'était présenté devant le juge Dorion et déclarait qu'il plaiderait coupable à une accusation réduite de conduite dangereuse.

Les représentants du Ministère public avaient alors consenti à cette demande et le prévenu pouvait alors enregistrer son plaidoyer de culpabilité.

L'accusation de négligence criminelle contre Sénéchal avait été portée à la suite d'un accident d'automobile qui avait coûté la vie à M. et Mme Cyrille Bisson, deux sexagénaires de Charlesbourg.

Ces derniers avaient été renversés par l'automobile que conduisait Sénéchal, sur la rue St-Vallier, le 8 juillet '66. Avant que la sentence ne soit prononcée, le procureur de l'accusé a fait savoir à la Cour que son client était un père de famille sans dossier judiciaire.

"Sénéchal n'est pas un criminel, a-t-il dit; nous admettons qu'il y a eu erreur de jugement de sa part, mais il faut aussi dire que les victimes de cet accident ont, en une certaine mesure, contribué à leur malheur en traversant la rue St-Vallier sans regarder."

L'avocat a continué en disant qu'il y avait des tragédies de la route tous les jours et qu'une sentence trop rigoureuse compromettrait l'avenir de son client.

Le procureur de la Couronne, Me Maurice Lagacé, a pour sa part expliqué au juge que deux personnes étaient mortes des suites de cette tragédie et que Sénéchal avait conduit une automobile à une vitesse excessive dans un endroit très dangereux.

Il a surtout insisté sur le fait que le juge Dorion se montre très sévère en ce qui a trait au retrait du permis de conduire de l'accusé. Il a demandé que le permis de Sénéchal lui soit enlevé pour une période maximum de trois ans.

D'être innocent ou coupable... il s'en moque

"Etes-vous coupable ou non coupable?" a demandé hier le juge Albert Dumontier à un individu de 18 ans accusé d'avoir volé un portefeuille contenant de l'argent et divers objets, le tout d'une valeur d'environ \$8,90, la propriété de Mlle Cécile Lemay.

"J'm'en fout..." de répondre le jeune homme dont le visage traduisait justement la réponse qu'il venait de donner.

Le juge Dumontier a rapidement constaté qu'il ne pouvait faire autre chose que de fixer la tenue d'une enquête préliminaire.

"Au 21 novembre 'pro forma', a dit M. Papillon, des Greffes de la Cour des Sessions.

Le jeune homme, comparaitrait sans l'assistance d'un avocat. N'ayant fait aucune demande de cautionnement, l'accusé fut dirigé à la Prison des Plaines.

Selon l'enquête policière, le prévenu aurait volé la sacoche d'une jeune fille dans un restaurant de la ville. Il aurait profité de l'occasion où la plaignante était sur la piste de danse pour s'emparer du réticule.

Hier, matin, le jeune accusé avait été condamné à \$10 d'amende en plus des frais en Cour municipale pour avoir résisté aux agents qui avaient procédé à son arrestation.

Tentative de suicide dans une baignoire

Il serait inutile et quasi impossible de citer ici les divers moyens que peut prendre une personne pour s'enlever la vie... Le juge, les avocats et les journalistes qui assistaient aux comparutions, hier avant-midi, sont toutefois restés estomaqués lorsque le greffier de la Cour des Sessions de la Paix lui a accusé de tentative de suicide... dans une baignoire.

L'enquête policière avait démontré qu'une mère de famille de 54 ans avait rempli un bain d'eau froide, en fin de semaine dernière, et avait tenté de se noyer.

"J'ai pas réellement tenté de me suicider..." devait dire la femme au juge Dumontier pour explications.

Ce dernier a ajourné la comparution à demain. D'ici là, un médecin s'entretiendra avec l'accusée et viendra donner l'état mental de la quinquagénaire.

La prévenue a été sauvée d'une mort certaine par des voisins de paliers qui se sont subitement retrouvés dans un inexplicable déluge. L'eau de la baignoire avait évidemment débordé et glissé sous les portes des logements voisins.

Avant d'être conduite à l'hôpital puis à la Centrale de police, la prévenue a dû recevoir la respiration artificielle.

Un commis de bureau qui aurait empêché \$1,542 aux dépens de son patron

Un commis de bureau de 28 ans de la rue St-Michel à Beauport demeurera en prison jusqu'à mardi prochain alors que le juge Albert Dumontier de la Cour des Sessions de la Paix prononcera sa sentence.

L'accusé, père de famille de deux enfants sans antécédent judiciaire, faisait face hier après-midi à pas moins de 40 chefs d'accusation de fraude aux dépens de son patron, Richard Green Inc.

"Vous êtes passible de 14 ans d'emprisonnement pour des délits du genre" a fait remarquer le magistrat après avoir la lecture pendant une bonne vingtaine de minutes des 40 chefs d'accusation.

Le prévenu aurait empêché \$1,542,45, soit le 28 juillet et le 2 novembre '67. Il aurait signé pas moins de 19 faux chèques dans cette période.

Le commis de bureau a expliqué au juge qu'il s'était trouvé dans l'obligation d'escroquer ainsi son patron.

Il prétendait que sa femme avait dû subir de nombreuses opérations et qu'il n'avait pas le choix pour payer les factures des médecins.

"Faites-moi confiance... laissez-moi travailler et vous verrez que je vais rembourser..." disait-il entre deux sanglots.

"La fabrication de faux documents est très grave et il faut faire échec à ceux qui se jouent de la société..." a causé des moyens que vous avez employés, je n'ai guère confiance en vous.

Le juge Dumontier a ajouté qu'il était prêt à aider l'accusé mais qu'il avait des obligations à remplir à l'égard de la société.

"Ou je dois vous accorder une sentence suspensive ou je dois vous envoyer en prison... j'y penserais d'ici mardi..." a-t-il dit.

L'avocat de la défense, Me Narcisse Proulx, a fait savoir au juge que son client était sans dossier et père de deux enfants.

"Il n'a pas fait ça pour le simple plaisir de le faire, a-t-il ajouté, sa femme venait de subir cinq opérations..."

Pour sa part, Me Gaetan Pelletier, Procureur de la Couronne, a fait savoir au juge que l'accusé avait abusé de la confiance de son patron et que les fraudes constituaient une machination qui s'était répétée sur une période de trois mois.

Le foyer de Charlesbourg:

Un emprunt plutôt qu'une souscription populaire?

Par François DEMERS

La Corporation du Foyer de Charlesbourg Inc. a décidé d'ajuster son tir et de contremander la souscription publique qui devait avoir lieu le 19 novembre prochain. C'est ce qu'a annoncé hier soir l'échevin Marius Fortier lors de la séance du conseil de ville de Charlesbourg.

M. Fortier a révélé que la corporation, dont il est président, compte maintenant sur les administrations municipales de Charlesbourg, Charlesbourg-Ouest et Charlesbourg-Est pour le financement de 10% du coût total de la construction (soit approximativement \$50,000.00) que la dite corporation doit avoir en main pour que le ministère du Bien-être et de la Famille accepte de défrayer le reste.

Le conseil de Charlesbourg a tout de suite répondu à son appel en acceptant en principe la solution proposée.

UN EMPRUNT?

M. Fortier a précisé qu'après plus mûre réflexion, le bureau de direction de la corporation en est venu à la conclusion qu'il est utopique d'espérer recueillir \$50,000 par voie de souscription populaire. Ce dont les autres membres du conseil ont convenu.

De son côté, le greffier de la ville, Me Pierre G. Dorion a présenté un rapport expliquant de quelle façon les autorités municipales pourraient procéder pour un tel financement. Il en ressort que le conseil municipal pourrait procéder par voie de résolution accordant des octrois statutaires annuels à la corporation; solution qui demeure très précaire puisque la résolution peut être abrogée n'importe quand. L'autre procédure consiste en l'adoption d'un règlement d'emprunt au montant de la somme nécessaire, emprunt dont le remboursement pourrait être échelonné sur une période pouvant aller de 25 à 40 ans. Si l'emprunt est fait pour une période de 25 ans, le règlement n'aura pas à être présenté aux électeurs, il devra simplement être approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Si la période de remboursement dépasse 25 ans, le règlement devra d'abord être approuvé au cours d'une assemblée régulière des électeurs avant d'être présenté au lieutenant-gouverneur.

C'est ainsi que le conseil de Charlesbourg a remis à une réunion ultérieure la définition d'une procédure précise, puis que le montant exact dont la

corporation a besoin n'est pas encore défini. En effet, d'une part, les municipalités de Charlesbourg-Ouest et de Charlesbourg-Est n'ont pas encore révélé le montant de leur subvention respective et d'autre part, seules les souscriptions pourront préciser le coût total de la construction, laquelle est estimée sommairement à \$500,000.

Rappelons que la tenue d'une souscription publique avait été annoncée la semaine dernière et que l'objectif de \$50,000 devait couvrir, d'une part une partie de la construction (\$25,000) et d'autre part les frais d'ameublement de l'édifice (\$25,000), la corporation ayant déjà en sa possession un terrain évalué à quelque \$24,000 cédé par la fabrique de la paroisse Ste-Maria Goretti pour la somme nominale de \$1. La construction projetée doit être aménagée pour recevoir quelque 80 personnes âgées.

Un problème intermunicipal assez complexe

Par François DEMERS

On se souvient que l'Action publiait dernièrement en premier qu'un accord de principe était intervenu entre les autorités municipales de Charlesbourg et d'Orsainville relativement au projet de mise en commun de leurs services de protection publique. A la suite de quoi, nous annoncions que le conseil d'Orsainville continuait l'étude de la répartition des coûts du projet, estimés à près d'un demi-million.

Le rapport à ce sujet avait été préparé par les deux chefs de protection publique aidés par le greffier de la cité de Charlesbourg.

Interrogé hier à ce sujet au cours d'une rencontre, le maire d'Orsainville, M. Maurice Renaud a déclaré que sa municipalité n'ait pas à son service le personnel technique nécessaire pour l'étude détaillée de l'aspect financier de la question.

Il a laissé entendre dans cette ligne qu'on pourrait faire appel à une firme spécialisée pour résoudre le problème. De toute façon, a-t-il dit, cette question sera certainement débattue lors d'une des prochaines rencontres entre les autorités municipales des deux villes.

Avez-vous lu ça?

L'hiver approche. Mon ami Pit Pleinlodos a rapporté ma tondeuse et m'a emprunté une pelle.

xxx

Il faut être d'accord avec le député fédéral qui prétend que "rien n'est plus permanent que des impôts temporaires". Monsieur Sharp veut recourir à une augmentation des impôts des particuliers. On nous dit que c'est pour combattre l'inflation. Je crois que le gouvernement tout simplement d'argent.

xxx

Au sujet de la parité des salaires de Chrysler, Laurent Laplante nous dit: "Si le travailleur canadien 'cotte' aussi cher que le travailleur américain, les capitaux américains n'auront plus d'intérêt à installer leurs usines chez nous et les syndicats américains posséderont une meilleure stabilité d'emploi".

xxx

On dit que l'éperlan se fait rare dans le Port de Québec. Parce que cette pêche d'automne fait partie des traditions de la Capitale, il serait bon de connaître l'opinion des experts sur ce phénomène qui en inquiète plusieurs. Le directeur de l'Aquarium pourrait-il nous renseigner?

xxx

Le problème du transport en commun dans tout le Québec métropolitain est surtout compris par les usagers des autobus. Les automobilistes les mieux intentionnés l'admettent, mais ils n'ont pas à souffrir de ses inconvénients. Il faut gagner leur sympathie.

xxx

Avec Odilon Arteau et le maire de Québec, il faut souhaiter que le Premier ministre Daniel Johnson n'oublie pas qu'il a lui-même reconnu les immenses besoins de la région de Québec, siège de la capitale de La Belle Province.

xxx

Le directeur de la police de Montréal, M. J.-P. Gilbert dit vrai quand il affirme que les parents ne devraient pas critiquer injustement, devant leurs enfants, les policiers qui ont appliqué une convention sur l'auto du papa.

Jean NAPRAN



● SEMAINE D'APPRECIATION DE LA JEUNESSE — Le maire de la ville de Québec, M. Gilles Lamontagne (à l'extrême gauche sur la photo) a procédé hier matin, à l'hôtel de ville, à l'ouverture officielle de la "Semaine d'appréciation de la jeunesse", du 13 au 20 novembre, patronnée par les clubs Optimistes du Québec métropolitain. M. Lamontagne a aussi décerné à Jacques Turgeon de Bélair (au centre sur la photo) le titre de "maire de Québec". Une cérémonie semblable a eu lieu successivement dans plusieurs municipalités du Québec métropolitain. En même temps que se déroulent les diverses activités de cette semaine de la jeunesse, les divers clubs Optimistes procèdent à leur campagne de financement sous l'emblème de la "bouteille de lait". (Photo l'Action, par Marcel Laforce)

1,700 employés concernés

Signature, ce matin, de la convention collective du secteur de l'alimentation

Par André BELLEMARE

Après quelques jours d'hésitation, les représentants de l'Association des marchands détaillants du district de Québec, d'une part, et l'Association nationale des employés de l'alimentation au détail de Québec d'autre part, apposeront leurs signatures au bas du contrat de travail collectif des 1,700 employés en alimentation, au cours de l'avant-midi.

Plus de 200 syndiqués ont, en effet, autorisé leur comité de négociation, hier soir, à poser le geste qui met un terme au problème qui durait depuis quelque temps dans le monde syndical de l'alimentation à Québec. L'assemblée générale des employés a ratifié les derniers amendements apportés par la partie patronale au moment où elle devait signer le contrat de travail mercredi dernier.

Le changement majeur qui a provoqué le retard de l'assentiment des employeurs concerne la date de l'entrée en vigueur de l'augmentation du salaire des employés. Alors que les syndiqués devaient recevoir une majoration de \$5 par semaine à compter du 27 octobre dernier et une autre identique en octobre 1968, la hausse du traitement prendra effet dès la rentrée en vigueur du décret relatif aux employés de l'alimentation.

Donc, les employés recevront leur augmentation de salaire à compter du 18 décembre, selon toute probabilité. Car, le syndicat doit présenter la requête au ministère du Travail demandant l'extension juridique de leur convention de travail

dés aujourd'hui. L'avis devrait, par conséquent, paraître dans la Gazette Officielle samedi, le 18 du mois courant. Etant donné que la loi prévoit un avis de 30 jours avant l'entrée en vigueur de l'arrêté en conseil, ceci nous reporte au 18 décembre.

Cette mésaventure résulte d'un article du mémoire d'entente conclu entre les deux parties dans lequel on s'engageait mutuellement à accepter la hausse de salaire à partir du moment où le décret serait valide. La convention collective, par contre, faisait mention de la date du 27 octobre, jour où prit fin la grève des employés. Le contrat de travail n'était pas signé alors que le mémoire d'entente avait été initialement par le syndicat et la partie patronale.

Le conseiller technique de la CSN, M. Jacques Archambault, a recommandé aux syndiqués d'accepter ce changement, avant que l'assemblée ne se prononce définitivement sur les accords intervenus entre les négociateurs patronaux et syndicaux.

Une légère erreur s'était également glissée quand le Conseil des ministres a approuvé la semaine de 41,5 heures de travail alors que l'entente stipulait la semaine de 40 heures. Le Conseil des ministres doit statuer de nouveau sur la question mais l'application de la semaine de 40 heures entrera en vigueur le 25 novembre. Les magasins d'alimentation seront fermés le lundi matin et le samedi après-midi. Le vendredi, les portes resteront ouvertes jusqu'à 21 heures.

Un contrat avantageux

En concluant définitivement les termes de leur contrat collectif de travail, les employés de l'alimentation ont créé un précédent dans ce secteur de l'économie. Les négociations furent laborieuses, bien sûr, au point que pour la première fois les employés avaient recours à un arrêt de travail pour appuyer leurs revendications. La grève dura du 18 au 27 octobre.

Les syndicats ont obtenu en moyenne une augmentation de salaire répartie sur deux ans, la présente convention collective échéant le 26 octobre 1969. On leur a accordé également une réduction du nombre d'heures de travail, un plan d'assurance-vie-maladie, d'accident-hospitalisation, la sécurité syndicale, le travail supplémentaire rémunéré à un taux et demi et à un taux double pour les jours de congé fériés, la procédure normale de griefs, la création d'une école de perfectionnement scolaire et au travail, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, à l'intention de ceux et celles qui désirent suivre ces cours de rattrapage, et d'autres avantages.

Les beaux côtés de la vie

Le bien devrait faire du bruit

Chaque soir de la semaine offre aux responsables de l'Institut de Personnalité de Québec, un spectacle qui devrait faire plus de bruit, tant il est prometteur pour ceux qui y participent que pour notre société.

Un groupe de personnes de tout âge consacrent trois des cent soixante-et-uit heures de leur semaine à se cultiver, poussées par le besoin d'une personnalité plus dynamique en pensées, en paroles et en actions.

"Tout homme, dit Gibbons, reçoit deux éducations; l'une qui lui est donnée par autrui, et l'autre, beaucoup plus importante qu'il se donne lui-même". Arrivé à un certain âge, l'être humain lucide est saisi de ses points faibles autant que de ses points forts. N'est-ce pas faire preuve d'intelligence et de bon sens que de vouloir se perfectionner la où il est conscient de ne pas être tout à fait ce qu'il pourrait être?

"Deux qualités essentielles, a écrit Charles H. Brower, différencient l'homme de premier plan de celui dont les possibilités demeurent moyennes: ce sont la curiosité et l'insatisfaction". Il arrive qu'on est une personne de premier plan sans le savoir... Dans le cas, il serait préférable qu'on le sache... Oui, vous êtes une personne de premier plan si vous avez cette curiosité, ce besoin presque irrésistible de la recherche et de la découverte... Besoin combien plus louable encore s'il porte sur vous-même et les ressources immenses et inexploitées, parce que trop ignorées, que vous portez en vous-même!

Seriez-vous quelque peu insatisfait de vous-même et de ce que produit votre vie, votre personnalité? Bien loin d'être l'indice d'une infériorité, cette insatisfaction est la marque d'une supériorité qui se doit de se laisser découvrir et cultiver. Être trop vite content de soi ne pousse jamais bien loin!

R. GAILLARD

Pétition de faillite logée contre la firme "Gran-Mar"

(Par Eddie LABRIE)

L'affaire "Gran-Mar" rebondit. Cette fois, la ville de Duberger prend pétition de faillite contre cette compagnie de ciment, dont une partie des capitaux ont été fournis par le fonds industriel de cette municipalité de la banlieue.

Telle est la décision prise, hier soir, par les membres du conseil municipal lors d'une assemblée régulière.

De son côté, la C.S.N. a fait part aux autorités municipales, hier, qu'elle était prête à les seconder dans leurs activités, notamment dans le règlement du problème qui les oppose à la direction de "Gran-Mar" depuis 1964.

Jusqu'au 11 octobre...

On se souvient qu'à la séance du 18 septembre 1967, le conseil avait donné jusqu'au 11 octobre, aux dirigeants de "Gran-Mar", pour entreprendre des procédures légales de protestations contre la "pétition de faillite" que la municipalité de Duberger avait l'intention de prendre, à ce moment-là, contre la firme en question. Il semble que "Gran-Mar" ne se soit pas prévalu de ce droit.

Rapport pour la construction...

Dans un autre ordre d'idées, les membres du conseil ont approuvé lors de la même réunion, le rapport pour la construction pour le mois d'octobre. L'inspecteur en bâtiment a émis durant cette période, des permis de construction pour une somme globale de \$63,040. En 1966, il en avait accordé pour une valeur estimative de \$161,000. Il y a donc eu une forte diminution le mois dernier. Par ailleurs, le rapport indique que cette municipalité a donné des permis, à date, pour un montant de \$2,438, 537 contre \$1-796,260 au cours de la même période en 1966. Enfin, on rapporte qu'il y a eu une aug-



● LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DU TIMBRE DE NOËL POUR 1967 — Les membres du club Kinsmen de Québec offraient, comme par les années passées, leur collaboration financière à la campagne annuelle du Timbre de Noël, initiative de la Ligue Antituberculeuse afin de combattre encore plus ardemment la tuberculose et les autres maladies pulmonaires. Effectivement ces maladies font encore de nombreuses victimes dans notre pays, dans notre province et dans notre ville. L'objectif qui est de \$65,000 sera atteint ou mieux encore dépassé, si chacun de nous répond affirmativement à cette invitation à la générosité. Le lancement de cette campagne du Timbre de Noël, avait lieu hier soir, au restaurant Marino, à l'occasion du souper du club Kinsmen. Sur la photo, dans l'ordre habituel, vous reconnaîtrez: M. Thomas Tremblay, juge, président de la Ligue Antituberculeuse de Québec; M. Roland Beaulieu, président du club Kinsmen et M. René Blanchet, président de la campagne du Timbre de Noël 1967.

L'Action éditoriale

Une dégelée à la Filion

M. Gérard Filion a servi aux dirigeants d'entreprise une volée de bois vert que les congressistes n'attendaient visiblement pas. Le journaliste devenu administrateur s'est adressé, par-dessus la tête de ceux qui digéraient leur banquet, à tous les membres de cette société québécoise "un peu plus bête que les autres". Nous sommes un peuple entretenu, une race de mendiants à cheval, des stratégies aptes tout au plus à rédiger des constitutions bien au chaud dans le confort d'Outremont ou de Ste-Foy. Il est facile de se mettre à l'abri de cette douche et de rigoler aux dépens des avocats qui nous administrent depuis cent ans "sans comprendre que le progrès économique vient des investissements". Ce serait facile, mais nous sommes tous bien en selle sur nos rossinantes et nous mettons plus de voix que de muscle à bâtir notre pays.

Cette manie du verbiage, nous la charions dans notre sang depuis des siècles. Je n'en veux pour exemple que ces lignes de l'historien Fernand Ouellet à propos des conséquences économiques de la conquête, dans le domaine des pelletteries en particulier: "La supériorité anglaise ne fut pas acquise d'emblée; elle fut le résultat d'une évolution. Les cautionnements indiquent que déjà en 1767 cette évolution prenait forme. Les Canadiens ont 87,1% des effectifs commerciaux, 85,2% des canots, mais les Britanniques financent 56,8% des expéditions. Cette petite classe de marchands aventuriers canadiens-français avait néanmoins besoin, si elle voulait s'affirmer plus que par le passé, de modifier nombre de ses façons de voir et de ses pratiques commerciales. Autrement l'avenir lui réservait des déceptions. Au début du régime britannique, elle possédait la supériorité du nombre, de l'expérience et, dans quelque cas, l'égalité des capitaux. Par contre, sa dépendance exclusive du trafic des fourrures, à l'exclusion peut-on dire de toute autre activité commerciale importante, son attachement à la petite entreprise individuelle, sa répugnance à la concentration, son goût du luxe de même que son attrait irrésistible pour les placements assurés étaient ses principaux handicaps" (1).

Deux siècles plus tard, M. Filion nous invite à comprendre que nous n'avons guère changé. Comme mentalité, nous en sommes encore à Louis Hébert: au pays du Québec, rien ne change et rien ne doit changer. Pardon! Nous changeons: aux clercs, avocats, notaires et médecins qui constituaient la fine fleur de notre société, nous ajoutons maintenant les "arts contemplatifs" que sont la sociologie, les sciences sociales et, pourquoi pas, le journalisme. Si M. Filion n'a pas incliné le journalisme dans ses péchés de coquette-

rie intellectuelle, c'est sans doute par un reste d'instinct de conservation.

Là où il faut nuancer la pensée de M. Filion, c'est quand il invalide et caricature toute volonté de planification. Le BAEQ a fait autre chose que "de rendre les gens plus conscients du taux de reproduction des animaux et des hommes dans le Bas St-Laurent". Il est assurément urgent de construire des usines, mais il y a également une planification à effectuer "au plus coupant" pour que Montréal cesse de dévorer le Québec en siphonnant sans fin tous les budgets de travaux publics, de voirie, d'investissements publics et privés. Pour bien se faire entendre, M. Filion a noirci le portrait: nous l'avons bien entendu et il nous reste à en effacer des bouts!

Par ailleurs, M. Filion s'adressait à des hommes d'affaires qui portent une responsabilité majeure dans l'essor économique. Il ne faut pas tenter d'adresser les mêmes reproches à toute la population. A moins de faire de l'angélisme et souhaiter un Québec où le moindre boueur serait un diplômé des Hautes Etudes Commerciales, il faut admettre que le grand public ne peut tout comprendre: que les gens éparpillés, c'est déjà beaucoup. Après cela, il importe que les dirigeants des caisses populaires, des sociétés de fonds mutuels, des banques entraînent les gens à plus d'audace. Si les caisses populaires, par exemple, ont tardé jusqu'au dernier congrès avant de centraliser leur système de placement, avant de mettre un terme à notre période d'artisanat solitaire, la faute n'en est pas imputable au petit épargnant. Lui faisait sa part; d'autres, plus conscients, ont laissé leur imagination fonctionner au ralenti. Le regroupement des capitaux dont parle M. Filion, seuls peuvent l'entreprendre ceux qui tiennent déjà les leviers de commande: ils seront eux-mêmes surpris de constater à quel point le Canadien français peut alors montrer d'enthousiasme.

Ceci nous conduit à une autre facette de l'exposé, je devrais dire de la diatribe de M. Filion. Il a affirmé que les avocats qui nous administrent n'ont jamais compris que "si les investissements privés sont insuffisants, l'Etat a le devoir d'y suppléer". Moins riche que les Etats-Unis, moins riche que l'Ontario, le Québec doit exiger de l'Etat plus que ne le font ses voisins. Et ce n'est pas là socialisme imbécile.

Décidément, Gérard Filion n'a pas perdu sa plume.

Laurent Laplante

(1) Fernand Ouellet, Histoire économique et sociale du Québec 1760-1850, Fides, p. 77.

LA PAROLE est aux lecteurs

L'avis d'un lecteur sur "Les téléphones à la radio"

Monsieur: Je me fais l'interprète ici de plusieurs parents et amis ainsi que des confrères de travail, pour donner suite à un article paru dans votre journal du 6 novembre et intitulé "Que penser des téléphones à la radio?".

Bravo M. l'abbé Fortier: Vous avez dit tout haut ce que la majorité des auditeurs pensent tout bas. Voilà une preuve évidente qu'il y a encore de nos jours, des hommes qui ont le courage de leurs convictions.

Je profite de l'occasion pour attirer l'attention des autorités du poste "C.K.C.V." relativement au programme radiophonique "Eclairciez-moi". Quel mélomane et quel comédien! Ce programme est devenu à notre avis, l'émission des brailleurs. La plupart des gens qui téléphonent, sont des gens qui ont le don de nous empoisonner l'existence. Nous nous débattons présentement dans un climat social assez difficile, sans que des gens viennent nous taper sur les nerfs avec leurs déboires et même leur déchéance: ce qui est plus grave encore, c'est de laisser

croire à la population qu'il n'y a seulement que des gens et des événements malheureux dans la vie. Quel état d'esprit! Réveillez-vous Messieurs, avant de vous enliser dans la banalité et la futilité.

Ne serait-il pas souhaitable qu'un poste de radio de la vieille capitale puisse saisir l'opportunité d'accepter le défi, en créant une émission qu'on pourrait intituler: "L'école du bonheur". Une nouvelle formule quoi! Une émission qui permettrait aux gens heureux de placer un appel et de transmettre ainsi leurs recettes de bonheur. Cette formule amènerait indéniablement des dialogues constructifs et très enrichissants pour notre population. Ne serait-ce pas l'occasion choisie de faire le poids à cet état d'esprit négatif qui nous entoure et qui nous mine à la longue.

Je profite de l'occasion pour inviter d'autres auditeurs à faire leurs commentaires à ce sujet.

Des gens heureux qui veulent le demeurer.

Conrad Vallée

Rencontre avec Antoine Bernard

J'ai lu COQUILLAGES il y a déjà plusieurs années. J'étais jeune et j'ignorais tout le leur auteur, mais je rêvais d'écrire un jour mes souvenirs comme Marius dans une langue simple et classique. Pour le moment je devais approfondir ma grammaire française. Il n'était pas question de nourrir mon imagination. Et quel maître aurait pu m'encourager?

Quelques années plus tard, j'apprends que Marius était Antoine Bernard et qu'il était historien de l'Acadie et de la Gaspésie. En furetant dans la bibliothèque des professeurs dont l'accès était strictement défendu aux élèves, j'ai découvert un livre perdu dans la poussière. Un livre qui avait été couronné par l'Académie française. J'ai lu en une fin de semaine LA GASPESIE AU SOLEIL de Antoine Bernard. Dans cet hymne au sol natal, j'ai reconnu la plume inspirée de Marius. J'étais trop jeune pour apprécier la qualité de l'érudition et la rigueur intellectuelle de l'auteur. Mais les descriptions, l'art de raconter, le style épique étaient ceux d'un maître et d'un artiste.

J'ai lu récemment son CARNET DE ROUTE et j'ai connu les mêmes heures d'enchantement. Ce livre ne se résume pas, il est le témoignage d'une vie. Pénché sur son passé, l'auteur nous livre, sans amertume et sans romantisme, ce que la vie lui a appris dans l'amitié des hommes.

Comment devrais-je m'y prendre pour rencontrer l'auteur? Je le désirais depuis longtemps. Une lettre de félicitations pour son magnifique CARNET DE ROUTE précède ma visite. La réponse ne tarde pas et l'écrivain me souhaite, en des termes émuants, la bienvenue à Outremont. Un mois plus tard Antoine Bernard me reçoit dans sa cellule. Cette chambre est dépouillée à l'extrême et témoigne de l'austérité du travail intellectuel. La poignée de mains réchauffe l'atmosphère des premiers moments. Le dénuement fait peur aux jeunes. Je saisis vite que l'historien n'a aucune espèce de parenté avec les jeunes intellectuels embourgeoisés qui feignent l'engagement.

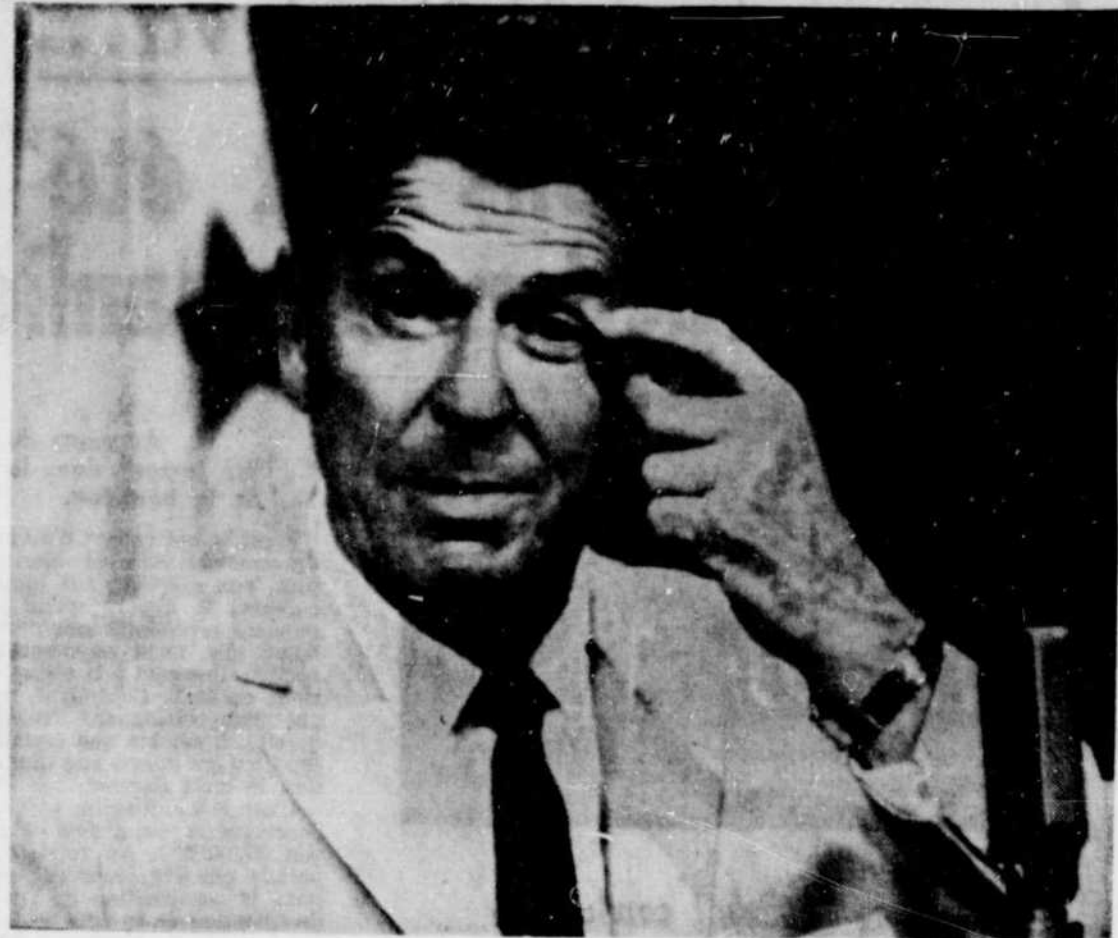
Je lui parle de son oeuvre. Il est attentif et souriant. Il a l'air d'un sage. Plus, il en est un. Il me répond lentement et d'une voix grave. Il parle comme il écrit. Il parle et il écrit trop bien pour être apprécié des mouchards de notre littérature. S'il n'est pas moraliste et encore moins paternaliste, il s'inquiète "du vide que creuse, dans un monde aux abois, l'absence d'un foi, d'une espérance à la mesure de l'homme et de son âme immortelle". Antoine Bernard me parle ouvertement des grandeurs et des petitesse des hommes qu'il a côtoyés. Il esquise à grands traits l'attachante personnalité du chanoine Groulx qu'il a si bien connu aux années 25-30 alors qu'il commençait brillamment, malgré des jalouses de toutes sortes, une carrière universitaire qui devait durer plus de trente ans. Antoine Bernard parlera longtemps, dans son CARNET DE ROUTE, de cette

étape importante de sa vie où il a donné d'ailleurs le meilleur de lui-même. Il fait l'éloge de son ami Omer Héroux, ancien directeur du DEVOIR, qu'il a rencontré alors qu'il rendait visite régulièrement à Albert Leseau cloué à sa chaise roulante. Il parle avec bienveillance de Mgr Charlier qui l'épaulait dans son travail à l'Université. Marie-Victorin est un autre de ses amis qui est en relief sur la carte des souvenirs.

Antoine Bernard répond à toutes mes questions, satisfait ma grande curiosité. Quel échange amical! Les grands hommes sont toujours d'une simplicité déconcertante. Il glose sur ces cours donnés à Laval, à Moncton, à Bâton-Rouge. Il me fait vivre quelques moments de ses nombreux voyages à travers la vieille France et la vaillante Acadie qui s'est relevée fièrement de son épreuve. Il parle lentement et ses paroles coulent d'une source intarissable. Antoine Bernard a bien des choses à dire, car partout où il passe, comme il l'écrit lui-même, "... j'interroge le passé historique de la réalité que je touche". Vraiment, aucun livre ne m'aurait appris tant de choses en une soirée!

O justice! Le silence peut-il englober une oeuvre aussi profonde et aussi vaste? Et pourtant, si j'ouvre L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE CANADIENNE-FRANÇAISE de Samuel Baillargeon, je constate une omission injustifiée. Le nom de l'historien du peuple acadien n'y apparaît même pas, mais l'on parle longuement de certains écrivains qui se sont tracé un chemin dans le monde des lettres à force d'influence et de basses flatteries.

Antoine Bernard aura bien sûr quatre-vingts ans; on peut dire de lui ce qu'il notait dans son CARNET DE ROUTE après le départ de Mgr Emile Charlier et de M. Héroux: "Ils partent ainsi, ces nobles vieillards chargés d'ans comme de merris et de larges pans de mur se détachent, avec eux, d'un passé qui fut aussi le nôtre. D'un passé qu'ils ont contribué à bâtir et qui garde l'empreinte de leur action, de leur idéal." Si Antoine Bernard est resté debout à travers les tempêtes de toutes sortes, c'est grâce à une activité intellectuelle intense et à la foi en cette vérité que Paul VI vient de proclamer dans POPULORUM PROGRESSIO: "Dans le dessein de Dieu, chaque homme est appelé à se développer, car toute vie est vocation. Dès sa naissance, est donné à tous, en germe, un ensemble d'aptitudes et de qualités à faire fructifier. Leur épanouissement, fruit de l'éducation reçue, du milieu et de l'effort personnel, permettra à chacun de s'orienter vers la destinée que lui propose son Créateur. Doué d'intelligence et de liberté, il est responsable de sa croissance, comme de son salut. Aidé, parfois gêné par ceux qui l'éduquent et l'entourent, chacun demeure, quelles que soient les influences qui s'exercent sur lui, l'artisan principal de sa réussite ou de son échec. Par le seul effort de son intelligence et de sa vo-



Pour tout homme, la clef du succès est dans sa pensée.

L'Allemagne veut bannir les camions des autoroutes

BONN (DaD) — "Il est dur mais nécessaire" a écrit récemment un quotidien allemand en parlant du plan de réforme élaboré par Georg Leber, ministre fédéral des Transports.

Le nombre des poids lourds augmente régulièrement et le réseau routier n'est plus en mesure de répondre aux exigences du trafic; les accidents de la route se multiplient.

Cet exemple prouve que le ministre n'est pas uniquement préoccupé de défendre les intérêts de son propre secteur mais qu'il voit plus loin et qu'il pense en termes d'économie générale. Son objectif rejoint ceux de ses collègues du gouvernement: réaliser la stabilisation de l'économie allemande. Certains adversaires de Georg Leber qui sont le plus directement concernés par son plan de réforme — les compagnies de transport et l'industrie des poids lourds — ne manquent pas d'accuser le ministre de dirigisme économique. Mais les mesures détaillées qu'il a suggérées pour assainir les finances de la Bundesbahn ne laissent aucun doute sur les intentions de Georg Leber qui a toujours été un partisan convaincu de l'économie libre de marché et du principe de la libre concurrence: organisation plus rigoureuse des Chemins de fer, concentration et rationalisation de l'appareil administratif, réductions des effectifs (les ouvriers et employés qui quitteront l'entreprise ne seront pas remplacés), arrêt d'exploitation de 6500 km de lignes peu rentables. En ce qui concerne les réductions de personnel, on songe au chiffre de 82.000 personnes.

LA BUNDESBahn FONCTIONNE A PERTE

L'un des gros soucis de la politique allemande des Transports est de longue date la Bundesbahn. En dépit des milliards de DM qui affluent des caisses de l'Etat, elle n'a jamais réussi à combler ou à réduire les déficits croissants. Comme l'a déclaré le ministre des Transports au cours du Salon de l'automobile de Francfort, l'entreprise des Chemins de fer enregistre chaque jour des pertes qui se montent à 10 millions de DM (2,5 millions de dollars). D'ici quatre ans, le montant du déficit atteindra celui des économies prévues par le gouvernement fédéral dans le budget de la Défense et risque de remettre en cause tous les efforts réalisés à présent en vue d'équilibrer le budget fédéral.

TROP DE VEHICULES, TROP D'ACCIDENTS

Ses objectifs? Supprimer le chaos sur les routes de la République fédérale qui n'a pourtant cessé d'étendre son réseau routier depuis 1950 et qui a sans doute construit plus de routes qu'aucun autre pays, mis à part les Etats-Unis. Le nombre de voitures particulières qui circulent sur les routes et les autoroutes allemandes ne cesse de croître. Mais les automobilistes ne sont pas les seuls responsables de cette situation.

Importance de la prière

En ce temps de désarroi, où nous sommes menacés de graves bouleversements par les grèves et la propagande révolutionnaire, nous croyons utile de reprendre une nouvelle de La Presse Canadienne, qui est passée presque inaperçue en juin 1967:

La prière est nécessaire aux dirigeants politiques, s'ils veulent faire face à la réalité et s'en occuper. L'exemple de mon père montre, au moins, que la foi et la prière n'ont jamais nui à sa vie publique. Voilà ce qu'a déclaré M. JEAN VANIER, fils du regretté Gouverneur Général du Canada, qui prenait la parole devant un groupe de Parlementaires et de diplomates au quatrième Déjeuner annuel de la Prière.

A cette réunion, ont aussi parlé le Premier ministre, M. L. Pearson et le Chef de l'Opposition M. Diefenbaker. M. Pearson avait choisi le chapitre six de l'Evangile de saint Luc, où le Christ demande aux hommes d'aider leurs ennemis. Quant à M. Diefenbaker, il avait choisi le Psaume 121 dont voici un extrait: Veillez à ce que celui qui aide Israël ne s'endorme pas.

M. JEAN VANIER, ancien officier de marine, a étudié la philosophie et la théologie à Paris, où il a fondé, en 1964, une maison pour débilés mentaux. En présentant le conférencier, M. Hellyer, Ministre de la Défense, lui a rendu hommage en disant: "Quel contraste avec les cyniques et les beatniks!"

M. Vanier a insisté sur le besoin de spiritualité dans le monde moderne; il a attribué à cette spiritualité la jeunesse d'esprit de son père: "Il n'a jamais été vieux" dit-il. Il a ajouté que son père, décédé le 5 mars à l'âge de 78 ans, assistait tous les jours à la sainte messe et consacrait une demi-heure à la méditation.

M. Vanier a lu une lettre écrite par son père en 1959, avant de devenir Gouverneur Général. Le général y confiait que, tout en se sentant utile dans la vie publique, il y avait d'autres moments où il était habité par un sentiment de faiblesse; il demandait des prières pour l'aider à remplir les devoirs de son nouveau poste.

M. JEAN VANIER a demandé,

dans sa causerie, pourquoi la politique et les affaires publiques étaient si souvent "tourmentées en ridicule", alors qu'elles devraient être considérées comme une grande vocation. Est-ce parce que la jeunesse a été épouvantée par les querelles, les difficultés, les colportages de scandales de la vie parlementaire, et par les exemples qui lui étaient donnés?

M. JEAN VANIER a ajouté que le monde traversait les moments les plus graves de l'histoire et qu'il avait besoin d'hommes pouvant prévoir et enrayer les crises. "La prière, dit-il, peut nous donner une vue plus claire de nous-mêmes, et la force de demeurer fidèles à nos convictions".

Il termina en disant que ce Déjeuner annuel de la Prière serait une hypocrisie, si les assistants n'avaient pas l'intention de faire face à la réalité. "Cela devrait être un commencement; nous devrions apporter une vie nouvelle à ceux qui meurent spirituellement dans notre pays".

Chanoine G. Panetton, Trois-Rivières.

Benoit Deschamps

Et maintenant, un Rapport des Parents

Les parents catholiques du Québec sont déterminés à élever la voix pour se faire entendre par le gouvernement provincial et le ministère de l'Éducation. Ils en ont soupé, comme dirait l'autre, de jouer les seconds violons dans une oeuvre où ils estiment être les premiers intéressés. Les quelque 1.000 délégués au Symposium tenu à Montréal, en fin de semaine, l'ont proclamé sans équivoque: "C'est la volonté des parents et non celle de la commission Parent qui doit devenir la bible et la loi dans le domaine de l'éducation". "La réforme de l'enseignement doit être soumise au peuple, et non le peuple à la réforme de l'enseignement".

Le ministère de l'Éducation lançait récemment une campagne d'information pour convaincre les parents que l'éducation, c'est leur affaire. Les délégués au Symposium ne semblaient pas en douter, et ils entendent prouver qu'effectivement, l'éducation c'est leur affaire avant celle de l'Etat, avant celle de l'UQE et de l'AGEUM, avant celle du Mouvement laïc, avant celle des syndicats. Ils entendent se manifester de façon agressive à l'avenir et leur détermination promet d'ores et déjà de faire du bruit.

La déception ressentie devant nombre de conclusions du rapport Parent, puis cette nouvelle déception devant les recommandations du Conseil supérieur de l'éducation auront eu pour conséquence d'éveiller les parents, voire même de les faire bondir hors de leur léthargie. Aussi, la campagne d'information "Éducation c'est votre affaire", adressée aux parents par le ministère de l'Éducation, aura-t-elle vraisemblablement un succès qui dépassera tous les espoirs.

On a souvent reproché aux associations de parents d'afficher trop souvent une attitude négative devant les réformes scolaires; chez certains hauts fonctionnaires du ministère de l'Éducation, on s'est fait une image peu flatteuse des associations de parents catholiques que l'on assimile parfois, dans ce milieu, aux "bêres blanches", au sens péjoratif du mot, et que l'on tient comme non représentatives de l'opinion de la majorité des parents du Québec.

Comment se surprendre, si cette attitude est le moins dire généralisée dans

les rangs des hauts fonctionnaires de l'éducation, que l'on n'ait pas suffisamment tenu compte des 100.000 signatures de parents déposées devant le Conseil supérieur de l'éducation? L'on peut être assuré que le gouvernement, ses ministères et ses commissions n'hésiteraient pas un seul instant à se mettre à la disposition de tout autre organisme qui lui ferait des représentations appuyées par autant de signatures. Les parents le savent et ils se sentent lésés parce qu'on n'en a pas tenu compte.

Maintenant, les parents ne veulent plus être accusés de négativisme; ils apportent nombre de suggestions et de projets pour que les réformes scolaires s'orientent dans le sens le plus salubre pour l'ensemble de nos enfants. Conscients des déclarations de bonnes intentions du gouvernement et des ministères, ils entendent cependant prouver qu'ils représentent l'opinion de la majorité des parents du Québec et donner un coup d'arrêt à la toute-puissance de certains technocrates pour lesquels personne n'a raison, sauf eux, bien entendu.

Voilà donc dans quel esprit l'Association des parents catholiques du Québec entend mener la lutte pour faire reconnaître ses droits et être consultée par ceux qui prennent les décisions en éducation. Si toutes les associations régionales et locales membres de l'organisme provincial se tiennent la main, si tous les parents membres de ces associations font leur part, il se constituera là une forme telle qu'aucun autre groupement du Québec ne pourra jamais revendiquer un aussi grand nombre d'adhérents. Et ce n'est qu'au sein d'une telle force que les parents pourront vraiment faire valoir leurs vues et s'affirmer. Si ce mouvement n'est pas un feu de paille, le gouvernement devra bien admettre les revendications des parents et n'oser pas écarter d'un coup les observations qui lui seront faites par tant d'électeurs. Car, lorsqu'il réfléchit en "nombre de votes aux prochaines élections", le gouvernement, quel qu'il soit, a la vertu singulière d'être très compréhensif et de retomber, à deux pieds sur la terre.

Roger Bruneau



Meteor



Cougar



Montego

Les voitures 68 les mieux pensées arrivent. Venez les voir!

**Meteor • Montego • Mercury
Cougar • Falcon**



Demandez à un concessionnaire Mercury de vous démontrer pourquoi les voitures les mieux pensées se surpassent encore cette année. Vous verrez que les "meilleures idées" y sont partout présentes. En voici quelques exemples: le panneau arrière des wagonnettes s'ouvre de deux façons (vers le bas pour le chargement et de côté pour les passagers). Si vous commandez des servofreins, vous obtenez automatiquement des freins avant à disque. La transmission Select-Shift permet de changer les vitesses à la main ou automatiquement. Voyez la gamme complète des voitures qui ont le

cachet et la classe de la Lincoln Continental: les Mercury 68. Voyez aussi la Cougar — la mieux équipée des voitures sport de luxe nord-américaines dans cette catégorie de prix — et voyez la Montego, puissante et racée, jeune de lignes et jeune de prix. Essayez une Meteor 68 et constatez qu'elle offre vraiment le luxe Mercury à prix ordinaire. Voyez enfin la Falcon 68, la "compacte" idéale. Visitez sans tarder un salon d'exposition Mercury. Vous y trouverez la voiture la mieux pensée qui vous conviendra parfaitement, à un prix qui vous plaira.

**Voyez-les...
essayez-les...
et commandez
la vôtre chez
un concessionnaire
Mercury.**

La garantie Ford en 3 points, de 5 ans/50,000 milles, est insurpassée. Demandez-en tous les détails au concessionnaire Mercury.

**ARTHUR BLAIS
AUTOMOBILES INC.**

61, rue St-Henri, Lévis, P.Q. Tél.: 837-3681

**MONTCALM
AUTOMOBILES INC.**

901, 1ère Avenue, Québec Tél.: 529-2131

**RAYMOND COTE
AUTOMOBILES INC.**

Saint-Nicolas (Lévis) — Tél.: 832-4621



L'Action féminine

Dans un monde bâti par l'homme

La femme demeure au coeur de la société humaine

par Thérèse Dallaire

Au milieu des changements profonds d'ordre économique, politique, religieux et familial, la femme jette le cri d'angoisse : que se passe-t-il ? Il faut pourtant discerner à travers tous ces éclatements le filon qui conduit au progrès. Les changements actuels ont pour cause un désir actif de perfectionnement des relations humaines, des relations des individus et des groupes. Ce désir amène une prise de conscience lucide sur les responsabilités de chacun à créer une vaste communauté humaine, par la communauté ecclésiale, professionnelle, familiale et conjugale.

C'est ce qu'affirmait le R.P. JEAN DALLAIRE, s.j., prêtre-conseiller de l'Association des Professeurs de Québec et aussi de la Fédération des Enseignants du Québec, devant les membres de la Ligue Catholique Féminine.

La communauté humaine est un plan de Dieu, a poursuivi le conférencier qui est originaire de Ste-Marie de Beauce, et l'homme et la femme portent au fond de leur cœur le désir de le réaliser. Pourtant cette communauté humaine dans la fraternité n'existe pas, et c'est la femme qui souffre le plus. Sur le plan mondial des tentatives infructueuses ont été faites. Qu'on

se rappelle la Ligue des Nations après la première guerre qui s'est soldée par un fiasco et l'organisation des Nations unies après la deuxième guerre qui s'avère aujourd'hui un échec.

Sur le plan ecclésial : cette communauté est loin d'être telle que le Christ, les saints et les saintes l'ont voulu. Que de dissensions !

Sur le plan familial et conjugal : il y a tellement de difficultés, tellement de mésententes, qu'on ne peut parler de vrai communautaire.

Sur le plan professionnel : la communauté n'est pas établie. Les luttes les plus vives nous le prouvent.

Le R.P. Dallaire, qui s'occupe de pastorale depuis juillet 1966 a affirmé que la communauté humaine pour se réaliser suppose l'interdépendance de tous ses membres. Les personnes-membres doivent prendre conscience qu'elles dépendent les unes des autres; qu'elles ont à donner à tous et à recevoir de tous et de chacun. L'élément supérieur de la communauté est donc la responsabilité de chacun au service de l'autre et au service du groupe tout entier.

Jusqu'ici, a poursuivi le jésuite, résident à la Villa Manresa, la femme n'a pas rempli complètement son rôle dans la communauté, parce qu'on l'a

écrasée, parce qu'on lui a appliqué un masque qui n'est pas le sien. Le monde a été bâti par des hommes, la législation a été faite par des hommes, la philosophie dogmatique et le droit canon ont été écrits par des hommes.

Pourtant la femme est un être capable de pensées et d'amour; capable de conscience et de liberté. La femme moderne se doit de remplir magnifiquement sa tâche. Elle a le devoir de développer sa capacité de penser, de voir, de réfléchir. Elle a le devoir d'apporter sa collaboration pour créer un milieu plus humain, un milieu plus personnel, plus personnalisé. De par sa nature propre, la femme plus que l'homme est capable de compréhension et de sympathie.

A travers tous les changements familiaux, politiques, économiques et religieux, dit en terminant le conférencier, vous devez, mesdames découvrir le bien qui se fait, de l'amener à la surface. Le monde de demain est entre vos mains.

Présenté par Mme Georges Michaud, trésorière de la Ligue Catholique Féminine, le conférencier fut remercié par M. l'abbé Gérard Lemieux, curé de Ste-Hélène de Breakeyville et aumônier diocésain du groupement, qui a souligné l'altérité-centrisme de l'âme féminine.



• Emilia Bruneau-Gravel à son chevalet, reproduit sur la toile, le paysage qui l'entoure.

Pour la jeune immigrée, la vie n'est pas facile en Australie



Pour vous... sur le Timbre de Noël

La terre n'est pas de tout repos ! Il faut batailler sans cesse pour la moralité, la sécurité, la santé, etc. Il faut certes lutter pour demeurer ! A noter d'ailleurs que, santé et sécurité sont solidaires : que l'un fléchisse et l'autre se trouve généralement compromise ! Dieu sait que la maladie engendre la kyrieelle des soucis dont la privation du gagne-pain et des joies qui en découlent.

X X X

Depuis quelques semaines déjà, différentes associations de bien-être reliées à la santé se rassemblent à notre bon souvenir charitable. Voici qu'à son Tour le Timbre de Noël, qui nous est de longtemps familier, sonne le rappel de la lutte antituberculeuse. Sait-on qu'un Canadien sur quatre est atteint de l'une ou l'autre des maladies du système respiratoire ? La tuberculose, qui s'est longtemps maintenue en tête de pont est maintenant détrônée, mais encore loin d'être anéantie. Plus ou moins en veilleuse, elle demeure menaçante ici, redoutable ailleurs. A cette grueuse de bonheur font cortège les maladies du thorax non tuberculeuses, cancer, emphyseme, asthme, bronchite chronique, etc. Prévention, dépistage, traitement et réadaptation supposent la mobilisation d'équipes médicales, de travailleurs sociaux et même de bénévoles. Les dispensaires, liés à l'éducation des malades, à la protection de leur entourage et au dépistage comptent sur la compréhension et la générosité du public pour intensifier leur travail humanitaire.

X X X

Propager le Timbre de Noël, en l'apposant sur toute notre correspondance du temps des fêtes, serait un témoignage d'appréciation pour les œuvres accomplies par la Ligue Antituberculeuse, et un stimulant en regard de ce qu'il y a encore à faire ! La tuberculose a diminué, mais elle subsiste, et la lutte qui doit se continuer, est notre lutte, à chacun de nous !

Francine L. Roy

Un écrivain devant la Confédération :

Les difficultés actuelles du système sont à peu près les mêmes qu'en 1867

Par Coïme COTE

"En tenant compte des projets d'union fédérative, en envisageant le fédéralisme au sein de notre vie politique, en recherchant les causes qui ont engendré la Confédération comme en relevant les noms de ceux qui l'ont faite, nous en arrivons aux inévitables conséquences des lacunes de notre constitution, c'est-à-dire aux problèmes engendrés par les crises politiques de notre gouvernement, soit dualité, bilinguisme etc., problèmes à l'étude des conférences fédérales provinciales". C'est ainsi que s'exprime Mme Lucien St-Hilaire, lauréate du concours spécial organisé par la Société d'étude et de conférences dans les cadres des fêtes du Centenaire, hier soir au Pavillon Pollack, à l'occasion de la troisième réunion générale de cette association.

Mme St-Hilaire était invitée à présenter son travail, celui-là même qui lui valut le prix de ce concours spécial, dont le sujet était : "La participation des écrivains canadiens à la Confédération".

Par son travail, Mme St-Hilaire a tracé un parallèle entre les années 1867 et 1967, l'année du Centenaire de la Confédération, afin de détacher, pour mieux mettre en lumière, la similitude des luttes et des conflits qui opposent encore aujourd'hui, carrément ou de façon très subtile, les deux races si vivantes et si fières en présence au Canada. Aucun analyste ne peut oublier de souligner l'analogie qui lie la vie politique, économique, culturelle et religieuse des citoyens de l'époque du régime fédératif jusqu'à nos jours.

Hier plus qu'aujourd'hui peut-être, mais d'une manière différente certes, les journaux faisonnaient l'opinion publique et ce fut nettement le cas en ce qui concerne l'époque qui concrétisa le projet d'un Canada confédéré.

Les journaux du Haut et du Bas-Canada, souvent la propriété d'hommes politiques, se prononçaient donc, soit en faveur ou contre la Confédération canadienne.

Cependant selon Mme St-Hilaire, nous devons admettre

MELBOURNE (PC) - L'amour est détrempé rare pour plusieurs femmes vivant en Australie, et surtout pour les jeunes filles immigrées d'Europe, particulièrement d'Italie et de Grèce. Lorsqu'elles débarquent du paquebot qui les a amenées vers leur nouvelle patrie, elles se sentent étrangères dans ce pays où la langue et les mœurs diffèrent tellement des leurs. Une immigrante sur cinq rencontre peu ou pas les Australiens de sexe opposé, révèle le rapport d'une enquête menée par le ministère australien de l'immigration.

En soirée, les nouvelles venues s'assoient devant leur téléviseur, visitent des parents ou travaillent à domicile. Au regard des jeunes filles nées en Australie, les immigrées consacrent deux fois plus de leur temps libre à des travaux ménagers.

L'enquête a conclu qu'elles feraient d'excellentes épouses, si seulement leur timidité et leurs empêchements sociaux ne leur défendaient pas de rencontrer un compagnon.

Pour les autorités de l'immigration qui ont mené l'enquête, le problème ne se résume pas à l'aspect matrimonial. Trop d'immigrants déçus quittent l'Australie pour rentrer en Europe. L'an dernier, 20,000 sont repartis.

Cet état de faits alarme le gouvernement australien, pour qui le vaste continent doit se peupler pour ne pas dépeupler. Le danger asiatique Les pays du nord peuplent les grands espaces d'immigrants venus d'Europe, avant que les masses asiatiques qui vivent au Nord quittent leur pays surpeuplés pour mettre le cap sur l'Australie.

Divers experts, dont des psychiatres, sociologues et travailleurs sociaux, ont été entendus par l'immigration pour déterminer ce qui porte tant d'immigrants à rentrer dans leur terre natale européenne. Jusqu'à maintenant, la principale raison qu'on ait trouvée est la solitude, qui touche surtout les femmes pour qui les chances d'entrer en contact avec les Australiens sont plus minces que celles des immigrants mâles.

Les Australiens nés manifestent également une certaine reticence à accepter les nouveaux venus.

Les loisirs féminins

par Thérèse DALLAIRE

Loisirs artistiques

L'imagination, qui est partie intégrante de l'intelligence féminine, projette la femme vers un son insu dans le monde artistique. Toutes les sensations, toutes les émotions du monde extérieur excitent son imagination et se transforment en passant par son exil ou par son oreille en un monde divers, large et complexe qui se déroule à l'infini.

Le sens de la proportion, de l'harmonie, indispensable à la création artistique est également une caractéristique de l'intelligence féminine. Le domaine de l'art est donc le refuge préféré de la femme qui y découvre une intarissable source de joie.

J'ai été admise tout dernièrement dans le studio de Mme Emilia Bureau-Gravel qui consacre à la peinture tous ses moments de loisirs. Et parmi des natures mortes, des portraits de femme, nous avons parlé "cubisme" et "peinture abstraite".

Originaire de St-Victor de Beauce, Emilia B. Gravel, qui a été l'élève de Jean-Paul Lemieux, et de Jean Soucy à l'école des Beaux-Arts a dû abandonner ses cours de peinture à plusieurs reprises. La maternité a des devoirs impérieux. Mais, aujourd'hui, les six enfants ayant atteint leur vie d'adulte, c'est avec beaucoup de satisfaction que l'artiste a repris palette et pinceaux.

Face à une de ses toiles baptisée "Plaque du monde", Mme Gravel m'explique la différence entre la peinture "abstraite" et le "cubisme". On arrive à réussir une peinture abstraite qu'après beaucoup d'heures de travail de recherche, d'interprétation. D'un sujet donné, on peut parvenir à force de décomposition, de transformation, à un dépouillement total des formes. C'est en quelque sorte, un sujet qui, dépouillé de sa forme primitive, devient une "pensée" exprimée en couleurs. Dans le "cubisme", l'objet se présente à travers un ensemble harmonieux de formes,

de reflets de couleurs et d'ombres.

Emilia Gravel qui a déjà tenu une exposition en "solo" et participé à plusieurs autres en compagnie de deux ou trois peintres de Québec, dont l'un tout récemment, se dit fortement influencée dans son travail de création par l'automne et les couleurs qui évoquent la terre : sable, beige, ocre, etc. Elle s'est méritée, il y a quelques années, un premier prix dans un concours organisé par l'École des Beaux-Arts pour une toile : "La Nativité Canadienne".

Actuellement, Emilia Gravel s'applique à tracer des portraits d'enfants, au fusain et à la peinture. Mais quand l'artiste se double d'un grand-mère, quels enfants, choisit-elle pour poser ? On devine, sans être sorcier, que Mme Gravel met sur papier les beaux minois de ses petits-enfants.

Quand j'ai quitté Mme Gravel, j'étais convaincue que les loisirs féminins, de plus en plus nombreux grâce à la technique, sont de très précieux moments qui peuvent changer radicalement une vie terne et monotone en une vie enrichissante et agréable. De plus, j'étais réconciliée avec la peinture abstraite.

A l'époque où la technique mise au service des sciences procure à la femme de plus en plus de moments de liberté, il est intéressant de découvrir à quelles initiatives, la femme accorde ses loisirs.

Au hasard des rencontres, j'ai pu noter que la femme moderne s'occupe de plus en plus de loisirs comme au travail et qu'elle cherche à développer ses talents : culturels, artistiques, sportifs, artistiques, humanitaires, apostoliques.

Dans cette série d'articles, je vous ferai part de mes rencontres. Certes, on pourrait multiplier par dix les entretiens dans chaque domaine, mais un journaliste doit savoir se "limiter".

-Horoscope-

MERCREDI 15 NOVEMBRE

SI VOUS ETES NE UN 15 NOVEMBRE

21 mars au 20 avril (Bélier) — Vous vous demandez du mal pour réussir une affaire et les résultats dépasseront vos espérances. Ne ménagez pas les regards aux personnes âgées.

21 avril au 21 mai (Taureau) — Cultivez un optimisme raisonnable, quelle que soit la marche des événements. Evitez de vous fatiguer.

22 mai au 21 juin (Gémeaux) — Faites valoir le beau côté de votre caractère et ne laissez pas exprimer votre mépris en défauts en évidence.

22 juin au 24 juillet (Cancer) — Une journée qui vous apportera sans doute un grand espoir. Il est à prévoir que demain ne sera pas aussi beau qu'aujourd'hui.

24 juillet au 23 août (Lion) — On s'attend à ce que vous manifestiez une grande bienveillance. On n'est pas disposé à vous accorder tout ce que vous demanderez cependant.

24 août au 23 septembre (Vierge) — Rien ne sert de vous rebeller contre l'inévitable et de boudier l'imprévisible. Cultivez la sérénité et vous aurez la paix.

24 septembre au 23 octobre (Balance) — De nouvelles relations vous apporteront un regain de sociabilité. Organisez rationnellement votre budget.

24 octobre au 22 novembre (Scorpion) — Vous vous rendrez à vous libérer d'une obligation qui vous pesait sur les épaules. On ne demande qu'à vous être agréable.

23 novembre au 21 décembre (Sagittaire) — Vous persuaderez une personne difficile à influencer. On vous fait une proposition avantageuse.

22 décembre au 20 janvier (Capricorne) — Ce n'est pas en vous montrant autoritaire que vous affirmerez votre autorité. Laissez contre une tendance à la nervosité.

21 janvier au 19 février (Verseau) — Dignité, compréhension, discrétion et confiance sont quatre mots-clés pour les natifs de ce signe. Souriez et l'on vous sourira.

20 février au 20 mars (Poissons) — Observez la prudence au volant, aussi bien que sur le plan domestique. Un succès sera suivi d'un insuccès.

L'âme de la femme

Le mot amour n'a pas la même signification pour la femme que pour l'homme. La femme croit être aimée suivant son propre critère, l'homme l'aime suivant un autre tout différent, tout contraire.

(Gina Lombroso)

Avantageuse



9102 SIZES 12½-24½

Marian Martin

La ligne "A" ne doit pas vous amahir, essayez-la. Remarquez son encolure carrée, la blouse.

Le patron 9102 se vend demi-grandeurs : 12½, 14½, 16½, 18½, 20½, 22½ et 24½.

Envoyez \$5 en bon de poste. Les instructions sont en anglais. Les timbres ne sont pas acceptés.

Ecrivez lisiblement vos nom et adresse ainsi que le numéro exact du patron. Adressez le tout au Service des Patrons, "L'Action", 3, Place Jean-Talon, Québec 2, P.Q.

Ces patrons ne sont pas échangeables. On doit compter environ 3 semaines entre la date de commande et la réception du patron.

Ci-inclus \$5
(Les timbres ne sont pas acceptés)
No du patron
Mesure désirée
Nom
Adresse
(Gina Lombroso)

CKCV MICRO-QUEBEC de 7 h. à 9 hres
NOTRE INVITE DEMAIN
Me JEAN BIENVENUE
Député Libéral de Matane à l'Assemblée Législative.
Sujet : "Politique Provinciale"

DES EMISSIONS POUR MADAME

MERCREDI — RADIO
CBV :
"Le matin d'aujourd'hui", de 9 h. 30 à 10 h. 30 a.m.
"Femina", de 10 h. 30 à 10 h. 45 a.m. Animatrice : Mme Solange Chaput-Rolland.
"Un homme vous écoute", de 10 h. 45 à 11 h. a.m. Le docteur François Cloutier enseigne l'art d'être heureux avec soi-même et avec les autres. Animatrice : Colette Devlin.
"L'importance du sommeil chez l'enfant" et "Le Somnambulisme".
"D'une certaine manière", de 12 h. à 12 h. 15 p.m. Avec Laurence Vallier et Robert Gadouas. Textes : Eugène Cloutier.
"Le Père Legault", de 1 h. 30 à 2 h. p.m. Le Père Legault répond aux questions des auditeurs en ce qui a trait à la religion et à la morale.
"Place aux femmes", de 2 h. 32 à 3 h. 30 p.m.
Enquête : "Qu'est-ce qu'un cœur ?". Invitée : Pauline Julien.
"Faire sa vie", de 7 h. 30 à 7 h. 45 p.m. "Faire sa vie à Trois-Pistoles". M. Mathias D'Amours, senior, historien de l'endroit, relate des faits saillants de l'histoire de cette ville.
"Concert du mercredi", de 8 h. 02 à 9 h. 30 p.m.
Communauté radiophonique des programmes de langue française. Production de la S.R.
Thème : "Ferruccio Busoni, pianiste, transcritteur et compositeur".

L'argenterie mérite des soins délicats
BIRKS JOAILLIERS
Place de l'Hôtel de Ville
tél. 522-3822
Place Ste-Foy tél. 653-4013
(Londres, les services de réparation)

Soirée pour les époux
Des Soirées pour les Epoux dirigées par le R. P. Louis-N. Hudon, c.s.s., auront lieu à la Maison de Marie-Réparatrice, 2975 boul. Lavolette, T. R. les 20, 21 et 22 novembre prochains, de 8 h. à 10 h. p.m. Les problèmes religieux, conjugaux et éducationnels de notre temps y seront traités avec compétence. Bienvenue à tous. Veuillez vous inscrire d'avance en téléphonant à 374-4655.

Il y a 75 ans, dans la plus totale solitude

L'Alberta devenait le pays d'exil des Ukrainiens

Par JIM OSBORNE

EDMONTON (P.C.) — Ils ne formaient qu'un petit groupe

d'immigrants européens, la plupart très pauvres, lorsque, à bord du premier convoi ferroviaire trans-canadien, ils se

dirigèrent vers l'Ouest. Il y a 75 ans, pour établir dans la solitude albertaine la première colonie ukrainienne au Canada.

Aujourd'hui, les Canadiens d'origine ukrainienne forment environ 10 pour cent de la population d'Alberta. En 1903, ils étaient 38.000 en Alberta et en Saskatchewan. Ils ont fourni au Canada des politiciens à tous les niveaux de gouvernement, des éducateurs et divers professionnels et hommes de métier. Ils sont, de plus, largement représentés dans le

domaine de l'agriculture où ils excellent.

Leur grand mouvement de migration commença entre 1892 et 1894; délaissant les petites fermes, propriétés de seigneurs terriens d'Europe centrale, ils furent attirés dans l'Ouest canadien par la promesse d'exploiter des terres de 160 acres de terre vierge et d'en devenir propriétaires en quelques années.

On cite deux exemples d'hommes qui réussirent vite dans

leur nouveau domaine. Tous deux avaient émigré avec leur famille près d'Edmonton en 1894. L'un avait \$18 et l'autre \$6 comme capital. En 1900, tous deux exploitaient des fermes évaluées à \$4,373 et \$2,850 respectivement.

L'ASCENSION

Pourtant, la prospérité des Ukrainiens au Canada ne fut pas affaire immédiate pour tous, et les rapports rédigés à l'époque héroïque par la Police

montée du Nord-Ouest sur l'état de la colonie ukrainienne rendent compte des malheurs de plusieurs d'entre eux.

Ces rapports s'accompagnaient de demandes d'aide du gouvernement fédéral. On avait déjà réchigné pour défrayer, pour la plupart des colons, les frais de leur voyage d'Europe à Winnipeg, mais les octrois furent finalement accordés.

Le voyage de Winnipeg à Edmonton, soit près de 1.000 milles, fut accordé à crédit par le chemin de fer du Canadian

Pacifique, ce qui eut pour effet de provoquer la presse de l'Est du Canada.

Un demi siècle plus tard, on rendait hommage à Stephen Juba, fils d'immigrants ukrainiens, lors de son élection comme premier magistrat de Winnipeg, en 1956.

Dans une interview accordée en 1899 au Montreal Star, sir William Van Horne, président de la société ferroviaire, assurait que tous les colons avaient remboursé totalement le crédit qu'on leur avait fait.

Parmi les descendants de ces pionniers figurent Michael Lukovich, d'Edmonton, premier Ukrainien canadien élu aux Communes; le sénateur Paul Yuzyk, de Winnipeg, dont la carrière professionnelle et académique remplit une page et demie du Guide parlementaire; la famille Kostask, de Vegreville, en Alberta, qui en 1921 avait déjà envoyé tous ses enfants à l'université. Neuf personnes attachées à la famille Kostask décrochèrent un total de 10 diplômes universitaires.

Née du 3e bataillon du Royal 22e Régiment

Une garde d'honneur exceptionnelle rend les armes à l'Expo

Rois et reines, princes et princesses, présidents et premiers ministres, ministres et représentants de chefs d'États, ont passé en revue la garde d'honneur du 3e bataillon, Royal 22e Régiment, à plus de 70 reprises. Raresment une garde a-t-elle pu avoir le privilège de saluer autant de chefs d'États en si peu de temps. Cette garde fut formée en avril 1967 lorsque le quartier-général de la Force mobile le demanda au lieutenant-colonel J.-J. Paradis, commandant du 3e bataillon, Royal 22e Régiment. Celui-ci, de concert avec le commandant de la garde, le major Robert Tremblay, n'hésita pas à choisir des hommes qui sur un point, que les six mois passés sur la garde ne nuisent en aucune façon aux cours ou à l'avancement. Des 152 hommes sélectionnés, 95 étaient des recrues fraîchement arrivées du Dépôt d'entraînement de la Citadelle de Québec.

Le sergent-major Jacques Lagacé, responsable de l'entraînement de ces hommes, a dit: "Il a fallu la meilleure méthode d'entraînement est encore la vieille méthode traditionnelle des exercices militaires avec carabines, des marches forcées, de la culture physique et des engueulades. L'entraînement intensif et les répétitions continues ont porté leurs fruits. La garde a été passée en revue 75 fois pendant l'EXPO 67, et elle a de plus assumé la tâche de l'envoi et de la descente du drapeau du Canada à la Place du Canada pendant toute la durée de l'EXPO sauf pendant une partie de juillet et d'août alors que ces fonctions furent remplies par le Corps d'Elite des Cadets du Canada. Pendant ces nombreuses fonctions, deux hommes seulement ont perdu connaissance, ce qui en soi est un fait remarquable.

Lors des journées de garde, le réveil s'effectuait à 0630 heures, suivait 15 minutes de gymnastique à 0645, 58 \$15, le petit déjeuner était pris et les chambres en ordre. A 0830, l'inspection terminée, les hommes montaient dans un autobus pour se rendre de la Base des Forces canadiennes de St-Hubert au site de l'EXPO. De 0945 à 1025, les hommes effectuaient les derniers préparatifs et prenaient une tasse de café, avant que le commandant de la garde ne les prenne en main à 1030 heures. Après la cérémonie de la Place des Nations, ou à l'EXPO Théâtre les jours de pluie, la garde retournait à la Base de St-Hubert. A temps pour le déjeuner. L'après-midi était consacré à la préparation de la garde du lendemain; marche, exercices militaires, nettoyage de l'équipement. "Il est arrivé à plusieurs reprises, a dit le sergent-major Lagacé, que les hommes fassent de l'entraînement supplémentaire le soir lorsque le commandant de la garde n'avait pas été satisfait de leur rendement à la Place des Nations le matin."

Les jours sans fonctions officielles, les membres de la garde effectuaient des marches forcées de quelques heures après l'inspection du matin. En plus de participer à la garde d'honneur à la Place des Nations, chaque peloton, à tour de rôle, était en devoir pendant deux semaines à la Place du Canada pour envoyer et descendre le drapeau du Canada. Le lieutenant W.C. Berthiaume, un commandant de peloton a dit: "ceci amena les hommes de la garde à être en devoir pendant un total de 30 jours au cours de l'EXPO, com-

prenant 5 fins de semaine, et ceci qu'ils soient mariés ou non."

Pendant le mois d'août, grâce au corps d'Elite qui assumait les tâches à la Place du Canada, et au fait que peu de gardes d'honneur eurent à être montées, la plupart des hommes prirent deux semaines de congé. Le major Jack Burstall a dit que les autres ont pris leurs vacances après le mois d'août durant les périodes creuses. Le major Burstall a pris la relève du major Tremblay le 31 août, alors que ce dernier devenait commandant adjoint du 4e bataillon d'entraînement de fantassins.

Les membres de la garde furent également employés comme ouvriers pendant le Carroussel militaire, les spectacles de la Gendarmerie française et les championnats canadiens de canotage. Les majors Burstall et Tremblay, ainsi que les commandants de peloton, les lieutenants Berthiaume, J.N. Blaquière, J. Pelletier et G. Deschênes, ont reçu une coopération sans pareille des membres de l'Aviation royale du Canada à la base de St-Hubert en ce qui concerne le transport de la base à l'Expo et à la ville de Québec, les loisirs, etc. "Ils nous ont même fourni un hangar une fois", a dit le lieutenant Berthiaume.

Des événements particuliers se sont-ils présentés durant la garde d'honneur, demandait-on au major Burstall: "non, répondit-il, les hommes ont fait exception de ce qu'on leur demandait". Cependant, il y eut certains moments cocasses, tel le jour qu'un soldat qui descendait les escaliers de la Place des Nations en courant est tombé et a déchiré ses pantalons; il fut remplacé à la toute dernière minute. Puis, un matin, les préparatifs à l'envoi du drapeau du Canada ne furent pas admis sur le site parce que le garde à la barrière était nouveau et ne reconnaissait pas le nouvel uniforme que les membres de la garde portaient depuis le 1er juillet. Deux membres de la Gendarmerie royale du Canada se chargèrent de l'envoi du drapeau ce jour-là.

Le drapeau de la Place du Canada mesurant 15 pieds sur 30 et a coûté \$436,60; il fut remis à la garde d'honneur du 3e bataillon, Royal 22e Régiment, par les officiers du pavillon du Canada lors d'une réception officielle qui eut lieu le 26 octobre. Le 16 septembre, les membres de la garde furent reçus par les Marines du pavillon des États-Unis. A part ces deux réceptions, les hommes de la garde ont vu l'Expo pendant le peu de temps libre dont ils disposent.

"Peu d'entre nous avons vu l'Expo au complet, disait le lieutenant Berthiaume, mais lorsque nous étions sur le site en uniforme, nous étions comparables à des kiosques d'information ambulants. La réaction du public au nouvel uniforme a été sensationnelle."

Parlant de l'inspection de la garde d'honneur par la Reine Elizabeth II, le major Burstall raconta: "La Reine a dit au major Tremblay pendant l'inspection: "Ils sont magnifiques dans leur nouvel uniforme, mais ils n'ont pas l'air de 22". Puis, il a ajouté: "Un chef d'état amène tellement la musique jouée pendant l'inspection de la garde qu'il se mit à siffloter l'air en question. Au début, je pensais que c'était un de mes hommes qui était enfin devenu cinglé!"

La grande discipline dont a fait preuve la garde s'est manifestée à plusieurs occasions lors d'imprévus; ainsi, lorsque le président des États-Unis est venu, disait le sergent-major Lagacé, nous étions prêts pour monter une garde de 50 hommes. La veille de la journée des États-Unis, on nous annonça qu'il fallait une garde de 100 hommes. La plupart des hommes étaient en permission; on envoya des hommes à leur recherche à l'Expo et le lendemain nous étions au complet."

Le 26 juillet, la garde était de retour à la base de St-Hubert après les cérémonies de la journée de Cuba lorsqu'on lui annonça qu'il faut une garde d'honneur à Dorval l'après-midi même pour le départ du général de Gaulle. 20 minutes suffirent à regrouper les hommes et à repartir. Le major Burstall disait que le moral des hommes à la fin de ces six mois était très haut; malgré le fait que la plupart étaient des recrues au début, ils se sont fort bien acquittés de leurs tâches. "Nous n'avons eu aucun problème majeur avec eux", a-t-il ajouté.

Le lendemain de la fermeture de l'Expo, les membres de la garde sont retournés à Québec afin de poursuivre leur entraînement militaire.

DU PERSONNEL

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Ministère des Affaires municipales

La Société d'habitation du Québec est un nouvel organisme chargé d'administrer la Loi concernant la rénovation et l'habitation à loyer modique.

DIRECTEUR DE LA RENOVATION

— Traitement initial de \$15,000 à \$17,500 selon la compétence. Poste à Québec.

— Contrôler l'administration interne, recommander des politiques et des procédures relatives à la rénovation, examiner et négocier toute demande des municipalités à ce sujet.

— Diplôme universitaire en sciences commerciales, en économie, urbanisme ou génie et une expérience pratique en aménagement ou réaménagement du territoire urbain ou en administration municipale.

— Concours 67S-1316. S'inscrire immédiatement.

DIRECTEUR DE L'HABITATION

— Traitement initial de \$15,000 à \$17,500 selon la compétence. Poste à Québec.

— Contrôler l'administration interne, recommander des politiques et des procédures relatives à l'habitation à loyer modique, réviser les programmes soumis par les municipalités et les organismes sans but lucratif et recommander leur financement.

— Diplôme universitaire en sciences commerciales, en économie ou toute autre discipline appropriée et plusieurs années d'expérience dans le domaine de l'habitation et de l'administration de prêts hypothécaires; OU expérience exceptionnelle et compétence reconnue dans ce secteur d'activité.

— Concours 67S-1317. S'inscrire immédiatement.

DIRECTEUR DE L'ARCHITECTURE

— Traitement initial de \$15,000 à \$17,500 selon la compétence. Poste à Québec.

— Elaborer et recommander les normes relatives à la rénovation et au logement à loyer modique et analyser sur le plan technique les propositions faites à la Société. De préférence, diplômes universitaires en architecture et en urbanisme et plusieurs années d'expérience dans le domaine de l'habitation, de l'aménagement et du réaménagement urbains.

— Concours 67S-1318. S'inscrire immédiatement.

Autres postes ouverts à la SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, Ministère des Affaires municipales:

DIRECTEUR — SERVICE DES ETUDES ET PROGRAMMES (Rénovation)

— Traitement initial de \$12,000 à \$15,500 selon la compétence. Poste à Québec.

— Coordonner et participer à l'examen, la négociation et l'approbation de toute demande de la part des municipalités pour des études et programmes de rénovation.

— Diplôme universitaire en sciences commerciales, en économie, urbanisme ou génie et une expérience pratique dans le domaine de l'aménagement ou du réaménagement du territoire urbain.

— Concours 67S-1319. S'inscrire immédiatement.

DIRECTEUR — SERVICE DE LA MISE EN OEUVRE DE PROGRAMMES (Rénovation)

— Traitement initial de \$12,000 à \$15,500 selon la compétence. Poste à Québec.

— Coordonner le contrôle et la surveillance de la mise en application des programmes de rénovation dans le cadre de la Loi, de ses règlements ainsi que des ententes conclues à cet effet.

— Diplôme universitaire en sciences commerciales, en économie ou toute autre discipline appropriée et une expérience pratique dans l'administration des programmes de rénovation; OU expérience exceptionnelle et compétence reconnue dans ce secteur d'activité.

— Concours 67S-1320. S'inscrire immédiatement.

DIRECTEUR DES NEGOCIATIONS ET DES PRETS HYPOTHECAIRES

— Traitement initial de \$12,000 à \$15,500 selon la compétence. Poste à Québec.

— Coordonner l'analyse des programmes de logements à loyer modique, étudier les demandes de prêts hypothécaires et de subventions pour le financement des projets de logements et en contrôler le déboursement.

— Diplôme universitaire en sciences commerciales, ou en toute autre discipline appropriée et une expérience pratique dans les domaines de l'habitation et du prêt hypothécaire; OU une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans ce secteur d'activité.

— Concours 67S-1321. S'inscrire immédiatement.

DIRECTEUR — BUREAU REGIONAL DE MONTREAL

— Traitement initial de \$12,000 à \$15,500 selon la compétence.

— Contrôler l'administration interne, renseigner et conseiller les municipalités et les organismes sans but lucratif, en matière de rénovation et d'habitation à loyer modique, ainsi que coordonner les négociations pour des études et la préparation de programmes dans ces domaines et en contrôler la mise en application.

— Diplôme universitaire en sciences commerciales, en économie et une expérience pratique dans les domaines de l'habitation et de la rénovation; OU une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans ce secteur d'activité.

— Concours 67S-1322. S'inscrire immédiatement.

ARCHITECTE

— Traitement initial jusqu'à \$14,375 selon la compétence. Deux postes à Québec.

— Participer à l'élaboration de normes relatives à l'habitation à loyer modique et à l'aménagement résidentiel, analyser les programmes de logements et de rénovation, agir à titre de conseiller technique.

— Être membre de l'Association des architectes de la province de Québec et posséder de l'expérience dans le domaine de l'habitation et de l'urbanisme.

— Concours 67P-2109. S'inscrire immédiatement.

URBANISTE

— Traitement initial jusqu'à \$12,300 selon la compétence. Deux postes: Québec et Montréal.

— Négocier et analyser les projets d'études et de programmes de rénovation. Vérifier et recommander l'approbation des programmes et la participation financière de la Société. Renseigner les municipalités et les conseiller s'il y a lieu.

— Diplôme universitaire en urbanisme et toute autre discipline appropriée, de préférence avec expérience dans le domaine

du réaménagement du territoire urbain.

— Concours 67PU-2105. S'inscrire immédiatement.

AGENT DE LA GESTION HYPOTHECAIRE

— Traitement initial jusqu'à \$11,285 selon la compétence. Deux postes: Québec et Montréal.

— Négocier et analyser les propositions de programmes d'habitations à loyer modique, étudier les demandes de financement de tels programmes et en surveiller la mise en application et l'administration.

— Diplôme universitaire en sciences commerciales ou en toute autre discipline appropriée et plusieurs années d'expérience en administration hypothécaire, en administration de complexes d'habitations et en finances municipales; OU expérience exceptionnelle et compétence reconnue dans ce secteur d'activité.

— Concours 67PH-2111. S'inscrire immédiatement.

AGENT DE RENOVATION

— Traitement initial jusqu'à \$11,285 selon la compétence. Poste à Québec.

— Participer au contrôle de la mise en oeuvre de programmes de rénovation.

— Diplôme universitaire en sciences commerciales ou en toute autre discipline appropriée et plusieurs années d'expérience en administration hypothécaire, en administration de complexes d'habitations et en finances municipales; OU expérience exceptionnelle et compétence reconnue dans ce secteur d'activité.

— Concours 67PR-2111. S'inscrire immédiatement.

DIRECTEUR DE L'EVALUATION ET DE L'ESTIMATION

— Traitement initial jusqu'à \$10,490 selon la compétence. Poste à Québec.

— Elaborer un système d'évaluation et d'estimation de propriétés immobilières et de services communautaires, aviser et conseiller la Société sur les coûts et valeurs des propriétés et services communautaires affectés par ou faisant l'objet d'un programme de rénovation ou d'habitations.

— Formation secondaire ou certificat terminal de l'Institut canadien des évaluateurs ou de la Society of Real Estate Appraisers de même qu'une compétence reconnue en évaluation immobilière.

— Concours 67S-5404. S'inscrire immédiatement.

SECRETAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

— Agira aussi à titre de conseiller juridique. Traitement initial jusqu'à \$12,300 selon la compétence. Ministère des Affaires municipales. Poste à Québec.

— Membre de l'Ordre des Avocats ou des Notaires et une expérience particulière dans le droit immobilier.

— Concours 67S-1323. S'inscrire immédiatement.

DIRECTEUR DU SERVICE DES PRODUITS LAITIERS

— Traitement initial jusqu'à \$17,500 selon la compétence. Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation: poste à Québec.

— Veiller à l'application des lois et règlements de l'industrie laitière. Promouvoir la production laitière du Québec. Diriger les inspecteurs et les techniciens.

— Diplôme universitaire en sciences agricoles, de préférence formation post-universitaire en industrie laitière et plusieurs années d'expérience professionnelle appropriée à un niveau de conception, de coordination et de direction.

— Concours 67S-1313. S'inscrire immédiatement.

ACTUAIRE

— Traitement initial jusqu'à \$15,500 selon la compétence. Service des assurances, ministère des Finances. Postes à Québec et à Montréal.

— Responsable du Service d'actuariar.

— Membre de la Société des actuaires; la préférence sera accordée aux détenteurs du titre de "fellow".

— Concours 67S-1314. S'inscrire immédiatement.

AGENT DE LA GESTION FINANCIERE

— Traitement initial jusqu'à \$11,280 selon la compétence. Divers ministères: Québec et Montréal.

— Travail de comptabilité ou de vérification.

— Licence ou maîtrise en sciences commerciales; ou baccalauréat en commerce et au moins 2 années d'expérience professionnelle.

— Concours 67P-2103. S'inscrire immédiatement.

CONSEILLER D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

— Traitement initial jusqu'à \$12,300 selon la compétence. Postes à Québec: à la Clinique de l'aide à l'enfance, ministère de la Famille et du Bien-Être social, aussi à la Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire, ministère de l'Éducation. Autres postes éventuels.

— Membre de la Corporation des conseillers d'orientation professionnelle du Québec.

— Concours 67P-2116. S'inscrire avant le 20 novembre 1967.

RESPONSABLE REGIONAL DE L'ASSISTANCE A DOMICILE

— Traitement initial jusqu'à \$11,280 selon la compétence. Ministère de la Famille et du Bien-Être social: postes à Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Rimouski, Chicoutimi, Rouyn et Hull.

— Veiller à l'application des programmes et règlements relatifs à l'assistance à domicile. Superviser le travail des bureaux du ministère dans la région et assurer leur efficacité.

— Diplôme universitaire en sciences de l'homme ou en sciences administratives et expérience de supervision dans un domaine relié aux ressources communautaires; ou expérience exceptionnelle de direction et compétence reconnue dans le domaine de l'assistance sociale.

— Concours 67S-1306. S'inscrire avant le 20 novembre en mentionnant l'endroit du poste choisi.

SHERIF

— Traitement initial de \$5,065 à \$6,365 selon la compétence. Ministère de la Justice. Postes à St-Jean (Iberville) et Cowansville.

— Veiller à l'application de la loi et des règlements concernant les prisons.

— 11e année d'études et 9 ans d'expérience dont 3 à des fonctions administratives.

— Concours 67P-5440. S'inscrire avant le 25 novembre en vue de la prochaine séance d'examen.

SHERIF ADJOINT

— Traitement initial de \$3,570 à \$4,920 selon la compétence. Ministère de la Justice. Postes à Alma et Amos.

— Seconder le shérif dans l'application de la loi et des règlements concernant les prisons.

— 11e année d'études et 3 ans d'expérience de travail de bureau, de préférence au greffe d'une Cour.

— Concours 67PA-5440. S'inscrire avant le 25 novembre 1967.

TECHNICIEN DES RESSOURCES HYDRIQUES

— Traitement initial de \$4,240 à \$5,540 selon la compétence. Ministère des Richesses naturelles. Postes à Québec et à Montréal.

— Collaborer à l'exécution de tâches techniques reliées à l'inventaire du domaine hydraulique.

— Diplôme d'un institut de technologie; ou 3 ans d'études post-

secondaires avec matières dominantes en sciences ou mathématiques; ou 11e année d'études et 6 ans d'expérience pertinente.

— Concours 67P-5455. S'inscrire immédiatement.

INFIRMIERE

— Traitement initial de \$4,380 à \$5,625 selon la compétence. Divers ministères. Postes dans diverses régions administratives.

— Dispenser les soins appropriés dans les maisons d'enseignement, de détention et d'accueil.

— Licence de l'Association des infirmières du Québec. Être membre pratiquant de l'association.

— Concours 67P-5423. S'inscrire immédiatement.

AGENT VERIFICATEUR

— Traitement initial de \$4,140 à \$5,540 selon la compétence. Divers ministères: postes à Québec et Montréal.

— 11e année d'études. 6 ans d'expérience dont 2 en comptabilité. Une scolarité plus avancée pour compenser pour une partie de l'expérience.

— Concours 67P-5410. S'inscrire immédiatement.

AIDE-INFIRMIER ET INFIRMIER EN INSTITUTION PENALE

— Traitement initial de \$3,820 à \$4,830 selon la compétence (\$200 de plus à Montréal). Ministère de la Justice: postes à Montréal.

— Produire les soins appropriés aux malades des institutions pénales. Participer, au besoin, à des tâches de sécurité et de surveillance.

— Aide-infirmier: 10e année d'études. Bonne condition physique. Taille minimum: 5 pieds 6 pouces. Être âgé d'au moins 23 ans.

— Infirmier: détenir en plus un certificat ou un diplôme d'infirmier.

— Concours 67P-6462. S'inscrire immédiatement.

INSTRUCTEUR DE METIERS EN INSTITUTION PENALE

— Traitement initial de \$4,030 à \$5,030 selon la compétence. Montréal: \$4,445 à \$5,445. Ministère de la Justice: postes à Montréal.

— Initier les détenus des prisons du Gouvernement aux techniques d'un métier.

— 9e année d'études. Certificat de métier et 4 ans d'expérience pertinente. Bonne condition physique. Taille minimum: 5 pieds 6 pouces. Être âgé d'au moins 23 ans.

— Concours 67P-6463. S'inscrire immédiatement.

RESPONSABLE DES SERVICES ADMINISTRATIFS

— Service des parcs, Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. — Traitement initial de \$6,415 à \$8,415 selon la compétence. Postes à Roberval, Parc de la Vérendrye, Rimouski et New Carlisle.

— Organiser et diriger les services administratifs. Préparer les estimations budgétaires et contrôler les dépenses et les inventaires.

— 11e année d'études et 12 années d'expérience de travail de bureau dont quelques-unes dans la coordination d'activités administratives et la direction du personnel. Qualités personnelles appropriées.

— Concours 67S-5402. S'inscrire avant le 20 novembre 1967 en mentionnant l'endroit du poste choisi.

STANDARDISTE — MOUVEMENT DE LA CIRCULATION

— Traitement initial jusqu'à \$4,360 selon la compétence. Office des Autoroutes: postes à Montréal.

— Assurer le fonctionnement de standards téléphoniques. Consigner les appels et établir les communications entre les services de la police, de l'entretien et du dépannage. Dactylographier les rapports statistiques. Surveiller le magnétophone et transmettre les messages sur TELEX.

— 10e année d'études. Parler correctement le français et l'anglais. Être âgé d'au moins 21 ans. Connaître la dactylographie. Être disposé à travailler le soir et la nuit.

— Concours 67S-5441. S'inscrire avant le 17 novembre 1967.

AGENT DE BUREAU

— Traitement initial de \$3,110 à \$4,610 selon la compétence. Divers ministères: postes à Chibougamau, Baie-Comeau, Val d'Or, Terrebonne, Rouyn, Hull, Maniwaki, Buckingham, Témiscamingue, Parc de la Vérendrye, Longueuil, Marville, Laurier, Richmond et autres endroits.

— Travail de bureau de nature relativement complexe.

— 11e année d'études et 2 ans d'expérience, ou 12e sans expérience.

— Concours 67P-5403. S'inscrire immédiatement.

COMMIS DE BUREAU

— Traitement initial de \$2,585 à \$3,485 selon la compétence. Divers ministères: postes à Val d'Or, Terrebonne, Long



Gouvernement du Québec
Ministère de la Voirie
APPEL D'OFFRES

Projet 1157-67
Erection d'un système d'éclairage routier sur la route no 2 (boulevard Taché), dans la municipalité de Montmagny, comté de Montmagny.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés de Bellechasse, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Rivière-du-Loup et Témiscouata.
Un versement de \$10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.
Cheque visé ou cautionnement de soumission exigé: \$2,000.00.
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.n.e.), mercredi le 6 décembre 1967.

Projet 3307-67
Terrassement et gravillage du chemin Wotton - Saint-Georges, dans le village de Wottonville, comté de Wolfe. Longueur de 0.34 mille.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés de Compton, Richmond, Sherbrooke, Stanstead et Wolfe.
Un versement de \$10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.
Cheque visé ou cautionnement de soumission exigé: \$2,400.00.
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.n.e.), mercredi le 6 décembre 1967.

Projet 0262-67
Revêtement en béton bitumineux de divers chemins dans les villages de Saint-Basile et de Baie Shawinigan, comté de Saint-Maurice. Longueur de 0.96 mille.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés de Champlain, L'Assomption, Maskinongé, Saint-Maurice et Trois-Rivières.
Un versement de \$10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.
Cheque visé ou cautionnement de soumission exigé: \$700.00.
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.n.e.), mercredi le 29 novembre 1967.

Projet 0266-67
Terrassement, fondation et revêtement en béton bitumineux de la Montée Saint-Paul (boulevard Brien), dans la ville de Repentigny, comté de L'Assomption. Longueur de 0.67 mille.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés de Berthier, Joliette, L'Assomption et Montcalm.
Un versement de \$10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.
Cheque visé ou cautionnement de soumission exigé: \$5,600.00.
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.n.e.), mercredi le 6 décembre 1967.

Projet 0267-67
Terrassement, fondation et revêtement en béton bitumineux du chemin Sud de la Rivière L'Assomption, dans la ville de Repentigny, comté de L'Assomption. Longueur de 0.91 mille.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés de Berthier, Joliette, L'Assomption et Montcalm.
Un versement de \$10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.
Cheque visé ou cautionnement de soumission exigé: \$7,000.00.
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.n.e.), mercredi le 6 décembre 1967.

Pour ces projets les documents nécessaires sont obtenus au ministère de la Voirie, Bureau E-3, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Projet Q.D.-33
Aménagement des abords de la route Transcanadienne: terrassement, contrôle d'érosion et gazonnement des approches des ponts et viaducs, dans les municipalités de Saint-Nicolas, Saint-Romuald, Saint-Jean Chrysostome, Saint-Télesphore, Saint-Louis de Pintendre, Saint-David et Saint-Joseph de la Pointe de Lévy, comté de Lévis. Longueur de 10.85 milles.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Canada.
Un versement de \$25.00 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.
Cheque visé ou cautionnement de soumission exigé: \$10,000.00.
Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.n.e.), mercredi le 29 novembre 1967.

Pour ce projet les documents nécessaires sont obtenus au ministère de la Voirie, Bureau E-3, Hôtel du Gouvernement, Québec, ou au ministère de la Voirie, bureau de la route Transcanadienne, 5446, boulevard Saint-Laurent, Montréal.
Le sous-ministre
Edy Monette, Ing.

93,072 nouveaux membres; actif accru de \$86,155,437

Année exceptionnelle pour les Caisses populaires

Les Caisses populaires affiliées à l'Union régionale de Montréal ont connu, en 1966-67, une année exceptionnelle, avec 93,072 nouveaux membres, et un actif accru de \$86,155,437. C'est ce qu'a déclaré en substance M. Emile Girardin, président de l'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins, à l'assemblée générale de cet organisme, tenue samedi à l'hôtel Mont-Royal, et à laquelle participaient quelque 100 délégués, représentant les différentes Caisses affiliées.

Dans son rapport annuel, M. Girardin a tenu à préciser que "cette augmentation considérable, en dépit d'une campagne intensive des autres institutions financières qui sollicitent les

épargnes dans les mêmes milieux, est certainement due à la confiance que nos Caisses se sont méritée par la qualité de leur gestion et à l'attrait créé par l'éventail de leurs services".

Satisfait des résultats obtenus au cours de l'année financière, le président de l'Union régionale a cependant tenu à rappeler aux participants que la tâche principale de l'Union régionale et de ses Caisses affiliées doit rester avant tout éducative et sociale.

LES CAISSES A L'EXPO

Dans son rapport annuel, le président a également tenu à souligner la participation des Caisses à l'Expo 67, ayant acheté pour plus de quatre millions et demi de dollars en passeports de toutes sortes, et distribué pour près de soixante mille dollars de billets de spectacles aux membres, par l'intermédiaire des Caisses.

M. Girardin a précisé en outre que le déficit prévu de \$200,000 pour les sept comptoirs des Caisses sur l'emplacement s'éclaircit graduellement et qu'il se transformera probablement en un bilan équilibré, au printemps.

Insistant sur la fonction éducative des Caisses populaires, M. Girardin a dit que les Caisses continuent à dispenser le crédit à la consommation, mais il ne faut pas perdre de vue, a-t-il dit, que l'emprunteur doit voir le jour où il sortira de sa situation d'emprunteur pour devenir finalement un épargnant.

Le rapport financier du président, M. J.-G. Hamelin, indique à cet effet que les prêts sur reconnaissance de dette aux membres des Caisses ont augmenté de 16 millions 874 mille dollars, soit une augmentation de 19 pour 100 sur l'année précédente. Quant aux prêts sur hypothèque, ils ont augmenté de 8 pour 100, soit de 16 millions 210 mille dollars.

Du tableau comparatif publié dans le rapport du président, il ressort que l'actif des 338 Caisses affiliées à l'Union régionale de Montréal est maintenant de \$613,825,977, que l'avoir-propre est de \$22,532,084, et que le nombre des membres s'est accru de 93,072, pour passer à 780,227, dont 140,820 ont obtenu des prêts sur reconnaissance de dette ou hypothèque.

L'ELECTRONIQUE AU SERVICE DES CAISSES

Désireuse de toujours mieux servir le nombre croissant des membres des Caisses Desjardins, l'Union régionale s'est dotée cette année, ainsi qu'il ressort du rapport, d'une ordinateur électronique, dont le groupe comprend un cerveau, un lecteur de cartes, les unités de ruban magnétique, ainsi qu'une trieuse, une imprimante et une poinçonneuse.

M. Girardin a d'ailleurs souligné dans son rapport, l'importance qu'il y a d'intensifier les services. Le but poursuivi, dit-il, est d'atteindre les membres et de connaître leurs besoins. Ce sont les membres qui doi-

vent rendre les Caisses conscientes de leur rôle auprès de la communauté, mais ce sont les dirigeants qui doivent trouver les moyens pour jouer pleinement ce rôle.

C'est pourquoi M. Girardin s'est demandé si, devant la concurrence qui se fait de plus en plus vive entre les divers établissements financiers habilités à collecter l'épargne des particuliers, il ne deviendrait pas nécessaire, voire même indispensable aux Caisses de présenter un front commun et d'offrir des services aussi uniformes que possible.

A l'heure actuelle, l'Union régionale de Montréal met à la disposition de ses Caisses affiliées au moins seize services bien structurés, dont notamment celui de l'éducation et de l'information, qui s'occupe entre autres choses de la diffu-

sion de la doctrine coopérative, de la formation des dirigeants, du personnel et des membres, ainsi que des cours d'économie familiale. Il va sans dire que l'Union a toujours une équipe d'inspecteurs qui revisent constamment les méthodes comptables pour assurer aux membres des Caisses le plus haut degré de protection.

Services efficaces, personnel compétent, équipement moderne, voilà ce qui permet à M. J.-G. Hamelin, gérant de l'Union régionale, de conclure son rapport en disant que "l'Union régionale et les Caisses affiliées ont traversé une autre année de progrès et de succès, qui s'est manifestée par une croissance considérable du nombre des membres et une augmentation sans précédent de l'actif des Caisses et de l'Union".

Informations financières

AVIS RE: OFFRE D'ACHATS D'ACTIONS

AVIS RE: offre d'achat d'actions Gulf & Western Industries — La compagnie fait savoir que les projets antérieurs, relativement à l'acquisition des intérêts de Famous Players, détenus par le public ne peuvent être réalisés, tels que conçus au début, à cause de certains aspects légaux et de certaines conséquences fiscales. On projette un programme révisé sous peu qui assurerait la réorganisation des intérêts de la compagnie au Canada et de ceux des divisions de la Famous Players Corporation, comprenant ses théâtres ainsi que certains de ses postes de radio, de télévision et de ses opérations CATV.

LIVRAISON D'ACTIONS PRIVILEGEES DU PACIFIQUE CANADIEN — Jus- qu'à avis contraire, la livraison en marge des transactions d'unités d'actions de la compagnie, en livres sterling pourra être faite en unités d'actions privilégiées, en dollars canadiens, pourvu que le courtier receveur consente à accepter les dites actions.

DROITS NOGOCIABLES — Maritime Telegraph and Telephone Co. Ltd. — Les droits de la compagnie sont négociables sur la Bourse de Montréal depuis son ouverture le 9 novembre 1967. Les transactions se font sur la base "conditionnelle à leur émission".

Leur symbole au téléscripteur est "MTT Rts".

Les détenteurs d'actions ordinaires de cette entreprise, immatriculés le 14 novembre 1967, auront le privilège de souscrire à des actions ordinaires additionnelles à raison d'une nouvelle action pour chaque huit actions détenues depuis l'ouverture du marché précité, le 9 novembre 1967, et il sera ainsi jusqu'à leur expiration à la fermeture des affaires le 21 décembre 1967.

CONVERTIBILITE DES UNITES PRIVILEGEES EN STERLING DU PACIFIQUE CANADIEN — Il a été statué que les unités privilégiées, en livres sterling, du chemin de fer seraient convertibles en unités privilégiées, en dollars canadiens, jusqu'à et y compris le 13 novembre 1967. La Bourse de Montréal rappelle que les banques à charte du Canada seront fermées le 14 novembre 1967, mais que les bureaux de l'agent de transfert du CPR, soit le Trust Royal, seront ouverts ce jour-là à Montréal, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary et Edmonton. Le secrétaire du chemin de fer fait savoir que la période de conversion ne sera pas prolongée au-delà du 13 novembre 1967. En conséquence, il est suggéré que les acheteurs d'unités privilégiées en livres sterling, depuis le 8 novembre jusqu'au 13 du même mois inclusivement, devront effectuer leurs transactions sur une base de livraison au comptant.

CORRECTION DE: UNE OFFRE PROPOSEE D'ACHAT D'ACTION — Levy Industries Limited — Tout détenteur d'action de la compagnie recevra, au moins, \$50.00 comptant, en fonds canadiens, ainsi que des valeurs, lors du complément de la transaction. Cette modification a pour but de protéger le versement de \$50.00 en fonds canadiens, destiné à chaque actionnaire de Levy Industries contre la possibilité que les actions privilégiées 3%, ainsi que les actions ordinaires d'Allen en viennent à se transférer au-dessous de \$60.00, fonds américains, avant la fin de la transaction, consistant en une offre d'action.

AVIS — Coronation Credit Corporation Limited — Les "warrants" B et C de Coronation Credit Corp. Ltd. expireront mercredi le 15 novembre 1967. Toutes transactions, effectuées les 10, 13 et 14 novembre doivent donc se faire sur la base de livraison au comptant. Les transactions sur les "warrants" cesseront à la fermeture des affaires mardi le 14 novembre 1967.

TRANSACTIONS REGULIERES

Philips Cables Limited — Les nouvelles actions fractionnées ordinaires de Philips Cables Limited se transigeront sur la base régulière sur la Bourse de Montréal, à son ouverture mardi le 14 novembre 1967.

OFFRE D'ACHAT D'ACTIONS

Brallone Pioneer Mines Limited — La Bourse de Montréal a été notifiée par les administrateurs de la compagnie qu'ils ont rejeté les offres de Camp Investment et Can-Fer Mines se rapportant à l'achat des actions du trésor de Brallone.

L'IMPERIALE

Les détenteurs de polices participantes de l'Imperiale compagnie d'assurance-vie à Québec seront au nombre de ceux qui se partageront une somme de plus de \$7,000,000.00 qui sera payée en dividendes en 1968, tel qu'annoncé par C. S. Goudeau, C.L.C.

ALIMENTS POUR ANIMAUX ET VOLAILLE

En août les expéditions d'aliments préparés pour animaux et volaille ont été les suivantes: concentrés primaires et prémélangés, 45,533 tonnes (44,607 en août 1966); aliments secondaires ou complets, 181,111 tonnes (158,262); et autres aliments pour animaux, 37,336 tonnes (39,359).

TRANSACTION REGULIERE

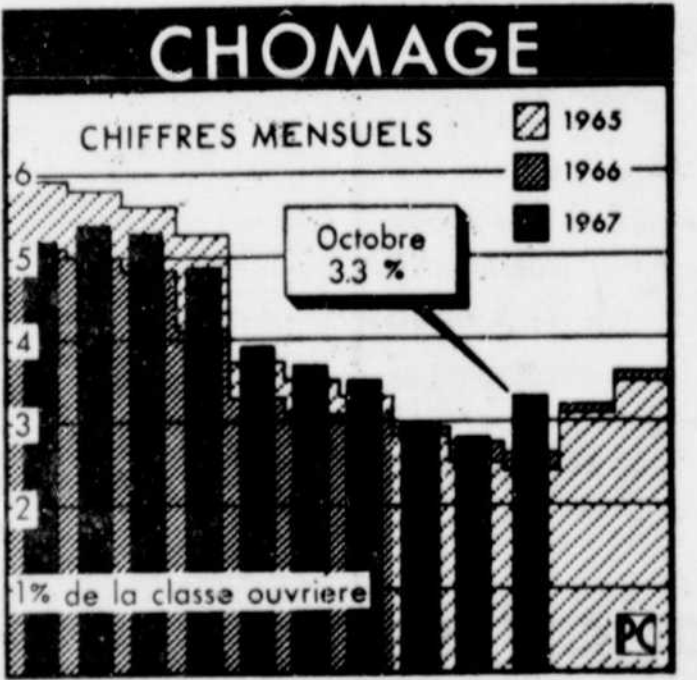
Inland Chemicals Canada Limited — On pourra transiger sur la base régulière sur les droits de la compagnie à partir du 10 novembre 1967.

TRANSACTIONS AU COMPTANT

Price Limitée — Les acheteurs, qui désirent prendre avantage de l'offre de la compagnie doivent effectuer leurs achats sur la Bourse de Montréal, sur la base de livraison au comptant les 8, 9 et 10 novembre 1967.

Dividende de la Shell

La Direction de Shell Canada Limited a déclaré récemment un dividende de vingt-cinq cents (25¢) par action ordinaire de la classe "A", ainsi qu'un dividende d'un dollar (\$1) par action ordinaire de la classe "B". Ces déclarations résulteront en un paiement total de cinquante cents (50¢) par action de la classe "A" et de deux dollars (\$2) par action de la classe "B" pour l'année 1967 par rapport à quarante cents (40¢) par action ordinaire de la classe "A" et de un dollar et soixante cents (\$1.60) par action de la classe "B" en 1966. Les dividendes déclarés aujourd'hui seront payables le 15 décembre 1967 aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 15ème jour de novembre 1967.



HAUSSE DU CHOMAGE — Le chômage au Canada a montré "une hausse particulièrement importante" de septembre à octobre, a révélé mercredi un rapport conjoint du ministère de la Main-d'œuvre et du Bureau fédéral de la statistique. Le nombre de chômeurs en octobre représentait 3.3 pour cent de la force ouvrière, par rapport à 2.8 pour cent en septembre et 2.6 pour cent en octobre de l'an dernier. Les catégories de la construction et de l'industrie manufacturière ont accusé des baisses. (Graphique PC)

Les ventes de Volvo continuent d'augmenter

M. J. R. Dill, vice-président, commercialisation, Volvo (Canada) Ltd., annonce que les ventes de Volvo au Canada ont continué d'augmenter pendant le mois d'octobre.

Les vendeurs Volvo ont vendu 439 autos neuves en comparaison de 265 pendant octobre 1966. Ce chiffre représente un augmentation considérable de 66%.

M. Dill ajouta: "Nos ventes pour les dix premiers mois de 1967 dépassent nos ventes pour le total des douze mois de 1966 par environ 500 voitures."

Pour l'année à date, nos vendeurs ont vendu 4,586 autos en comparaison de 3,418 vendues jusqu'à la fin d'octobre 1966. Il s'agit d'une augmentation des plus encourageantes de 34%.

Le napoléon

PARIS (Reuter) — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, cotait 50.00 NF sur le marché libre de l'or français. L'aigle, pièce d'or américaine de \$20 valait 135.40 NF.

achetez vos Obligations d'épargne du Canada

J.C. BOULET LIMITÉE
500 est, GRANDE-ALLEE, QUEBEC 4
TELEPHONE 522-5618

Marché des bestiaux

MONTREAL (PC) — Les prix des bestiaux étaient généralement stables hier sur les marchés aux bestiaux de Montréal comparativement aux prix payés la semaine dernière. La demande était bonne et le marché passablement actif. Les arrivages se répartissaient comme suit: 441 bêtes à cornes, 528 vaches, 11 porcs et deux moutons.

Les bonnes génisses ont rapporté de \$24.25 les 100 livres, les moyennes de \$21.50 à \$22, les communes de \$17.75 à \$19.25.

Les bonnes vaches se sont vendues de \$18.75 à \$20.25, les moyennes de \$17.50 à \$18.75, les communes de \$15.50 à \$17 et les sujets destinés à la mise en conserve et à la charcuterie, de \$13 à \$15.50.

Les taureaux communs et moyens se sont vendus de \$18.50 à \$21.75.

Les bons veaux se vendaient \$40.50 les 100 livres, les moyens de \$30 à \$35 et les communs de \$18.50 à \$23.

Il n'y a pas eu de vente de porc, ni d'agneau ou mouton.

Les céréales

CHICAGO (PA) — Les liquidations et le manque d'approvisionnement de la part des acheteurs ont fait descendre lundi de un cent et demi le prix du blé sur le marché à terme. Le prix du blé est descendu à son plus bas niveau de l'année.

La ferme des prix du maïs et de la fève soya a été causée en grande partie par la pluie et la neige qui se sont abattues au cours de la fin de semaine sur une grande partie de l'Ouest américain. Alors que la moisson était déjà ralentie par la pluie et le terrain détrempé, les commerçants ont pensé que la livraison sera retardée.

À la fermeture, le blé était à la baisse de 7-8, le maïs était irrégulier, l'avoine était inchangée, le seigle à la baisse et la fève soya à la hausse.

Dividendes

Par la Presse Canadienne — Great West Life Assurance Company, 25 cents l'action ordinaire, payable le 1er janvier, inscription le 18 décembre.

Imperial Tobacco Company of Canada, 17 1/2 l'action ordinaire, 29 décembre, inscription le 30 novembre.

Inter-City Gas Ltd., Saskatchewan, 20 cents l'action ordinaire, le 31 décembre, inscription le 12 décembre.

National Grocers Company Ltd., 15 cents l'action ordinaire, le 31 janvier, inscription le 11 décembre.

Oshawa Wholesale Ltd., 3 1/4 cents l'action de la catégorie A, le 15 décembre, inscription le 30 novembre.

Versatile Manufacturing Ltd., 12 cents, le 15 décembre, inscription le 1er décembre.

Comment savoir si votre entreprise réussit mieux, aussi bien ou moins bien que ses concurrentes?

Ecrivez-nous.

Veuillez s.v.p. m'envoyer tous renseignements utiles sur mon secteur du commerce:

Nom _____

Entreprise ou Société _____

Adresse _____

Nature de l'entreprise _____ Nombre d'employés _____

QLA

Le BFS est une mine de renseignements. Tirez-en profit.
Le Bureau fédéral de la Statistique, Ottawa 3, Ontario

La dispute entre les débardeurs et les armateurs :

Télégrammes nombreux depuis hier à Ottawa

MONTREAL (P.C.) — Les envois de télégrammes se sont succédé à un rythme rapide hier entre Ottawa et Montréal alors que le ministre fédéral du Travail, M. John Nicholson, l'Association internationale des débardeurs et la Fédération des armateurs du Canada ont cherché à mettre fin à la dispute qui dure depuis une semaine à propos de la mise en vigueur des recommandations du rapport Picard.

Ce rapport est venu à la suite d'une enquête fédérale sur les conditions de travail prévalant dans les ports de Montréal, Trois-Rivières et Québec. Présidé par l'avocat montréalais Laurent Picard, le rapport établit de nouveaux règlements destinés à augmenter la productivité dans les ports.

Depuis que ces règlements sont en vigueur, soit depuis le 5 novembre, l'Association et la Fédération se sont accusées mutuellement de ne s'y être pas conformées.

L'un de ces télégrammes a été adressé à M. Nicholson par la Fédération des armateurs vendredi; un télégramme commentant le télégramme précédent des armateurs fut adressé par l'Association des débardeurs au ministre lundi; et hier encore, M. Nicholson a fait parvenir un message aux deux parties en cause.

Vendredi, le télégramme de la Fédération demandait la nomination d'un administrateur pour diriger le service d'embauchage dans le port de Montréal jusqu'à ce que l'Association des débardeurs et la Fédération des armateurs en soient venues à une entente sur le système d'embauchage.

Les débardeurs ont à leur tour envoyé un télégramme à M. Nicholson hier pour indiquer qu'ils n'avaient aucune objection à la nomination temporaire d'un tel administrateur dans la mesure où ce dernier serait impartial.

M. NICHOLSON

Les télégrammes envoyés hier par M. Nicholson aux deux parties en cause leur demandaient de permettre à un arbitre fédéral de régler leur différend pour d'ici à la fin de la présente saison de navigation.

Pendant ce temps, le conflit continue d'affecter financièrement le domaine du transport des marchandises dans la province.

Aiors qu'on venait d'annoncer la semaine dernière une augmentation des frais de manutention des marchandises, on a de nouveau annoncé hier une importante augmentation, cette fois, dans le coût du transport des marchandises.

En effet, une association comprenant 10 sociétés de navigation vient de faire paraître un communiqué dans un journal de Montréal annonçant que des frais supplémentaires affecteraient toutes les marchandises chargées à Montréal, Trois-Rivières et Québec.

Advenant une entente Sidbec-Dosco

Sidney accepterait de fournir de l'acier brut au Québec pendant 5 ans

TORONTO (P.C.) — M. T.J. Emmert, président de la Dominion Steel and Coal Corporation, est parti lundi pour Halifax afin de conférer aujourd'hui avec le premier ministre de cette province de G.I. Smith et le cabinet de Nouvelle-Ecosse sur l'avenir de la laminière de \$75,000,000 que la compagnie possède à Sydney.

C'est maintenant le gouvernement de Nouvelle-Ecosse qui a l'initiative, a déclaré un porte-parole de Dosco. "M. Emmert se propose surtout d'écouter."

Le gouvernement de Nouvelle-Ecosse a déjà annoncé qu'il financera le déficit enregistré par l'usine — et que Dosco dit être de \$1,000,000 par mois — si la compagnie accepte de retarder de quatre mois la fermeture qu'elle prépare pour le 30 avril prochain.

Le gouvernement a aussi déclaré qu'il espère faire fon-

tionner l'usine à ses frais durant un bout de temps, si l'opération est possible.

Le gouvernement du Québec a déclaré qu'il était intéressé à acheter certaines installations de Dosco au Québec.

On s'attend à ce que des experts engagés par le gouvernement de Nouvelle-Ecosse pour étudier le coût et les opérations à la laminière de Sydney, présentent aujourd'hui même leur rapport au cabinet.

QUEBEC

Le porte-parole de Dosco a déclaré qu'une condition imposée par la compagnie au gouvernement de Nouvelle-Ecosse, s'il veut continuer à faire fonctionner l'usine — celle de fournir de l'acier semi-fini à des prix compétitifs à l'usine de Dosco de Contrecoeur, au Québec — pourrait être annulée si le gouvernement du Québec se porte acquiescent de l'usine de Contrecoeur.

Par BENOIT HOULE

OTTAWA (P.C.) — Des députés des deux côtés de la Chambre ont demandé hier que la Banque d'expansion industrielle soit plus "aventureuse" et qu'elle soit davantage intéressée à aider un projet susceptible de réussir qu'à exiger le remboursement de l'emprunt consenti.

Les Communes étudiaient à ce moment-là un amendement à la loi créant la Banque d'expansion industrielle en 1944.

Selon M. Gordon Aiken C-Parry Sound-Muskoka la Banque d'expansion industrielle est une agence de prêt et non une banque dans le vrai sens du mot et qu'à ce titre elle devrait être autorisée à prendre certains risques.

Le ministre d'Etat qui a proposé l'adoption en deuxième lecture du projet de loi, M. Jean Chrétien, a expliqué que la BEI avait accru ses opérations de beaucoup au cours de ces dernières années et qu'elle avait décentralisé ses activités au point qu'actuellement la majeure partie des demandes de prêts sont étudiées dans les bureaux régionaux d'Halifax, Montréal, Toronto et Winnipeg.

M. Chrétien a également précisé que cette banque d'expansion industrielle a pour but d'aider ceux qui ne peuvent emprunter auprès des sociétés commerciales habituelles.

Le demandeur doit d'abord prouver qu'il n'a pu obtenir de prêt d'une source commerciale et la banque doit déterminer si le projet soumis peut être rentable et de nature à profiter à la société.

Amendements

L'amendement à la loi, qui a été adopté, demandait que l'on

accroisse la capacité d'emprunt de la BEI jusqu'à un montant n'excédant pas dix fois l'ensemble de son capital versé et qu'on augmente son capital autorisé de \$75,000,000.

Un autre amendement stipule que le sous-ministre de l'Industrie sera membre du conseil de direction de la BEI. Les autres directeurs sont le sous-ministre du Commerce et les directeurs de la Banque du Canada.

Au cours de l'étude des amendements, MM. Richard Bell PC-Charlton et Georges Valade PC-Montréal - Ste-Marie ont demandé que les membres du conseil de direction de l'organisme soient convoqués par

un comité parlementaire afin d'expliquer la façon dont elle procède quand il s'agit d'accorder de nouveaux prêts.

M. Bell a décrit comme rigides et inflexibles ses méthodes de prêt.

M. Jack Roxburgh L-Horford a abondé dans le même sens.

M. John Reid L-Kenora-Rainy River est d'avis, lui, que la banque devrait consentir un nombre accru de prêts et pour des périodes de 20 ans au lieu de 10 ans.

La Chambre a également adopté en troisième lecture un projet de loi établissant un conseil de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Défense aérienne et forces armées

L'unification est devancée

OTTAWA (P.C.) — Le Commandement de la défense aérienne a devancé l'unification des forces armées. Bien que le bill sur l'unification, adopté par le Parlement en avril dernier, n'ait pas encore été ratifié, le commandement vient d'émettre un nouvel insigne éliminant la couronne et les lettres RCAF, qui portaient jusqu'ici les membres de l'aviation canadienne.

Un porte-parole du quartier général du commandement à North Bay a déclaré lundi que le nouveau nom — Commandement de la défense aérienne des forces canadiennes au lieu de Commandement de la défense aérienne de la RCAF — avait été adopté parce que tous les noms des établissements militaires du Canada avaient été changés pour celui de "base des forces canadiennes".

Un porte-parole du quartier général de la défense a cependant déclaré que la Royal Canadian Air Force continuera à

exister jusqu'à ce que le bill sur l'unification soit ratifié.

Comme figure centrale de son blason, le commandement de la défense aérienne a choisi un labbe pomarin bleu-gris à longue queue, originaire de l'Arctique.

Le labbe symbolise l'avion de combat Voodoos, de fabrication américaine, dont se sert le commandement. L'éclair sur l'insigne représente le radar et les autres pièces d'équipement électronique.

La devise qui paraît sur l'insigne est "Détecter et détruire", locution latine signifiant "localiser et détruire".

On s'attend que le bill sur l'unification des forces armées canadiennes sera entériné le 1er janvier 1968.

Le labbe pomarin est un oiseau dont la femelle pond un ou deux oeufs chaque saison. L'oiseau habite aussi l'Alaska, le Groënland, le Spitzberg, le nord de la Russie, la Sibirie et la Nouvelle-Zélande.



• S. E. Mgr Alberto Giovanetti, délégué apostolique aux Nations unies et un bijoutier de Chicago, M. Harry Levinson, exhibent la croix pectorale offerte par le Pape aux Nations unies à l'occasion de sa visite mémorable de 1965. Cette croix, ainsi que l'avait demandé le Saint-Père, a été récemment mise en vente et a rapporté une somme de \$64,000 aux oeuvres de bienfaisance de l'ONU.

Un problème de langue marque la reprise du procès de R. Denis

OTTAWA (P.C.) — Le langage a soulevé un problème lundi lors du choix du jury pour le procès de Raymond Denis, en rapport avec une accusation d'obstruction à la justice, il y a trois ans, lors de procédures judiciaires destinées à envoyer le trafiquant de drogues Lucien Rivard aux Etats-Unis pour y subir son procès.

La plus grande partie de la première journée s'est passée pour le choix du jury devant le juge Bruce Macdonald, de Windsor, amené ici pour juger la cause au palais de justice du comté de Carleton.

Vingt-trois hommes et une femme ont été interrogés au cours d'une procédure insusitée avant que 12 hommes soient assermentés.

Quatre personnes, trois hommes et une femme ont été excusés, étant donné qu'ils étaient francophones et qu'ils ne comprenaient pas assez l'anglais pour suivre les procédures de la cour dans cette langue.

Au nombre des autres qui ont été excusés, on notait un avocat, un membre du bureau de libération sous condition et un policier, le caporal Donald Barnes, de la Gendarmerie royale. La GRC est la force policière qui a effectué l'investigation dans l'affaire Denis.

Après avoir conféré durant une heure à huit clos avec le juge Macdonald, le procureur

de la couronne et son propre avocat, M. Denis a plaidé non coupable.

2e PROCES

L'ancien secrétaire exécutif du ministre fédéral de l'Immigration, qui est âgé de 34 ans, subit son procès dans la même salle où il y a 20 mois, le juge Frank Costello, de Kitchener, avait mis fin à son procès sous une accusation relative à celle qui pèse contre lui, prétextant qu'il y avait vice de procédure.

M. Denis, lui-même avocat, a écouté sans broncher la lecture de l'accusation. Vêtu d'un habit sombre et d'une chemise blanche, il était debout dans la boîte des prisonniers flanqué d'un gendarme de la GRC à la tunique rouge.

Le procureur de la couronne Me John Cassels a proposé et a obtenu d'amender l'acte d'accusation en y ajoutant le mot "volontairement". Il a déclaré que l'omission de ce mot était une erreur typographique.

L'acte accuse Denis d'avoir illégalement et volontairement tenté d'écarter la justice en essayant de dissuader Me Pierre Lamontagne de s'opposer à la mise en liberté sous cautionnement de Rivard au cours des procédures d'extradition.

2e AMENDEMENT

Les procureurs de la défense MM. Louis Assaly et Leonard Max ont réussi à obtenir un autre amendement à l'acte d'acc-

cusation. L'amendement spécifie que M. Lamontagne agissait comme procureur du gouvernement des Etats-Unis lors des procédures d'extradition de Rivard.

Lucien Rivard, âgé de 52 ans, s'est échappé de la prison de Bordeaux alors qu'il attendait d'être extradité mais il a été capturé plusieurs semaines plus tard. Il purge maintenant une peine de 20 ans de prison à Atlanta, en Géorgie.

Quand le choix des jurés a commencé, la défense interroge chaque juré afin de déterminer si la publicité entourant l'affaire Rivard leur avait permis de se faire une idée préconçue.

Un des candidats jurés a été renvoyé parce qu'on le soupçonnait de s'être formé une idée et la couronne en a rejeté cinq et la défense un en plus de ceux qui ne comprenaient pas assez l'anglais pour suivre les procédures.

Le juge a rappelé que le premier procès de Denis — sous accusation d'avoir offert un pot-de-vin à Me Lamontagne afin qu'il ne s'oppose pas à un cautionnement pour Rivard — avait duré sept semaines avant de prendre fin "pour des raisons techniques".

Il a déclaré qu'il ne s'attendait pas à rien de la sorte cette fois bien que les procédures puissent "durer quelque temps".

Le Canada doit continuer sa collaboration à l'OTAN

TORONTO (P.C.) — Le ministre des Affaires extérieures, M. Paul Martin, a déclaré hier que le gouvernement a décidé, après avoir réévalué l'OTAN, qu'il doit continuer à seconder les arrangements collectifs de sécurité, y compris, pour le moment, le stationnement des troupes canadiennes en Europe.

M. Martin a fait remarquer que des critiques à l'endroit de l'OTAN s'élèvent de temps en temps dans la plupart des pays membres de l'organisation et, qu'actuellement, on prétend "que l'alliance occidentale peut se permettre de réduire ses défenses parce que l'Union soviétique a fait comprendre qu'elle n'attaquerait pas l'Occident".

Ceci, a dit M. Martin, est une évaluation inexacte de la situation.

"Nous avons soigneusement étudié cet argument dans ses diverses manifestations, a-t-il déclaré au cours d'un déjeuner au Club Canadien.

"Nous en avons conclu que le désarmement des forces de l'OTAN en Europe serait risqué et même dangereux. En dépit des relations meilleures avec l'Occident, les Russes ont continué et continuent encore de développer leur puissance militaire, déjà formidable..."

Cohésion et confiance

Après une nouvelle étude très attentive de tout le problème,

peut-il exister un seul doute que, pour le moment, des forces alliées puissantes sont nécessaires en Europe, d'abord afin de préserver la stabilité sur ce continent divisé, et deuxièmement, afin de promouvoir un mouvement continu vers de meilleures relations avec les pays du bloc soviétique.

"Puisque nous croyons en l'importance et en la promesse continues de l'alliance, nous ne voyons d'autre alternative que de continuer de faire une contribution appropriée aux forces de l'OTAN en Europe".

M. Martin a déclaré que le gouvernement est conscient des avantages attachés au fait d'envoyer des forces à l'OTAN directement des territoires canadiens, plutôt que de les stationner en Allemagne de l'Ouest.

Mais les capacités actuelles du Canada pour le transport aérien des troupes en Europe en cas d'urgence sont limitées, et ce transport pourrait être très coûteux.

"De plus, a ajouté M. Martin, toute décision visant à fournir des effectifs militaires uniquement du Canada plutôt que d'en maintenir en Europe doit être prise de façon responsable avec nos alliés, afin que la cohésion de l'alliance et la confiance de ses membres ne soit pas sabotée par ces agissements".

Concernant le serment d'allégeance

Choquette propose un projet de loi

OTTAWA (P.C.) — Le député libéral de Lotbinière, M. Auguste Choquette, a présenté hier, aux Communes un projet de loi visant à modifier la forme actuelle du serment d'allégeance des députés, mais le bill a été rejeté par la Chambre avant même sa première lecture.

Le serment actuel que doivent prêter députés et sénateurs se lit comme suit : "Je jure que je serai fidèle et portera jure allégeance à Sa Majesté la Reine, ses héritiers et successeurs, selon la loi. Ainsi Dieu me soit en aide."

M. Choquette proposait de remplacer cette formule par la suivante : "Je jure d'être fidèle au gouvernement démocratique de mon pays ainsi qu'à la constitution qui le régit, de faire tout en mon pouvoir pour les bien servir et pour en assurer le progrès conformément à la loi."

Le député a expliqué que son projet de loi avait pour but d'éviter les "dénonciations farfelues de violation de serment d'office dirigées contre des parlementaires qui préconisent des réformes constitutionnelles, si radicales soient-elles, pourvu qu'elles soient préconisées sans anarchie et sans violence."

"Afin d'éviter le malentendu incident qui résulterait du refus de certains membres de la Législature québécoise

qui sont de plus en plus réfractaires à la prestation du serment d'allégeance dans sa forme actuelle, a dit M. Choquette, incident qui est de plus en plus plausible selon les informations que je possède, le but du présent projet de loi est de remplacer le serment d'allégeance prescrit par l'article 128 de l'Acte de l'Amérique du Nord."

Le président de la Chambre, M. Lucien Lamoureux, a alors demandé à la Chambre si elle consentait à ce que le projet de loi fut présenté et lu une première fois, mais le député conservateur de Winnipeg Sud Centre, M. Gordon Churchill, a immédiatement annoncé que son parti refusait son consentement à l'introduction du bill et il a demandé une mise aux voix.

Un "non" bruyant a été entendu lorsque M. Lamoureux a demandé à ceux qui s'opposaient à la présentation du bill de faire connaître leur intention et sheuls MM. Choquette et Gaston Clermont L — La-Belle ont répondu oui.

Le président a donc annoncé que le bill était rejeté.

Se levant par la suite sur une question de privilège, M. Choquette a déclaré que l'attitude de l'opposition avait été antidémocratique puisqu'elle lui refusait le droit de présenter un projet de loi et que cette attitude constituait un balajon.

AMENEZ VOS ENFANTS VISITER LE Père-Noël

Il les recevra tous les jours de 2 à 5h.30 p.m., les mardis, jeudis et vendredis soir de 7 à 9 hres et le samedi toute la journée jusqu'à NOEL.

Suçons distribués gratuitement au royaume du Père NOEL, près de la fontaine à

PLACE FLEUR DE LYS

BOUL. HAMEL PRES DU PARC DE L'EXPOSITION

PIANO DE QUALITE SUPERIEURE

le modèle "Pavillon" de WILLIS

EN SPECIAL \$795.

Un piano de grande classe tant par le style, la pureté de ses lignes et surtout par sa riche sonorité qu'on affirme extraordinaire. L'ébénisterie minutieuse fait l'orgueil des artisans de Willis.

Finis : Acajou, noyer, noyer à l'huile et bois d'arbres fruitiers.

VOYEZ AUSSI NOS AUTRES MODELES - A COMPTER DE \$595.

Profitez de nos facilités de paiements.

1095, rue ST-JEAN
Tél.: 524-3573

LA CIE

Willis

LTEE

PLACE STE-FOY
Tél.: 653-8791

Ouverture le soir: Place Ste-Foy, les mardis, jeudis et vendredis. Rue St-Jean, le vendredi seulement.

Confiez à "l'Action"
vos travaux d'impression.

l'Action

Lisez "l'Action" régulièrement
vous l'adopterez définitivement

Pour résoudre le problème de la crue des eaux entre Montréal et Trois-Rivières

Construction d'une estacade et d'îles artificielles dans le lac Saint-Pierre

MONTREAL (P.C.) — Parlant devant les membres de la Société pour le progrès de la rive sud, le nouveau ministre fédéral des Transports, M. Paul Hellyer, a énoncé le double objectif de son ministère pour la région de Montréal.

Cet objectif consiste à améliorer les installations de navigation du chenal maritime du Saint-Laurent pour répondre aux besoins du trafic maritime existant et

éventuel et assurer la sécurité de la navigation.

Le ministre a annoncé que la direction de l'hydraulique maritime de son ministère met en œuvre un vaste programme en vue de résoudre le problème que pose chaque saison hivernale la crue des eaux du Saint-Laurent, principalement entre Montréal et Trois-Rivières.

Il a expliqué que le ministère espère, à l'aide d'une estacade de retenue des glaces et de petites îles artificielles dans le lac Saint-Pierre, être en mesure de réduire les embâcles dans les régions où elles

ont toujours causé le plus d'ennuis.

M. Hellyer a par ailleurs mentionné que "le transport des marchandises en conteneurs devient une question de la plus haute importance dans le domaine du transport maritime". Pour y faire face, il a fait part de l'établissement d'une gare à marchandises en conteneurs qui sera située sur un emplacement de 13 acres à Montréal-Est. Cet édifice sera terminé en novembre 1968.

Puis parlant de l'avenir de la Confédération canadienne, le ministre a déclaré: "J'ai la conviction profonde que le

Canada est plus grand que l'ensemble des nombreuses parties qui le composent et que, compte tenu de nos multiples talents et ambitions, nous avons tout ce qu'il faut pour devenir un pays dont la prospérité et le progrès servira d'exemple au

monde entier".

Selon lui, pour que le Canada de demain assure une chance et des droits égaux aux Canadiens d'expression française et anglaise, il faut "la création

d'une constitution qui deviendra un document vivant et souple, susceptible de s'adapter aux exigences de l'évolution des temps et des circonstances".

Selon le Dr Watson Kirkconnell

Le Québec n'innove pas au Canada dans le domaine du séparatisme

Parlant devant les membres de l'Institut Canadien, à Québec, le Dr Watson Kirkconnell, qui prononcera une conférence sur divers aspects historiques et démographiques de la province de la Nouvelle-Ecosse, a rappelé à son auditoire que le Québec n'innove pas dans le domaine du séparatisme au pays puisqu'une campagne politique qui avait pour but cet objectif précis fut menée et gagnée, en Nouvelle-Ecosse, en 1886.

L'universitaire d'Acadia University n'élabora pas plus, cependant, sur le sujet, n'expliquant pas pourquoi la Nouvelle-Ecosse n'avait pas effectivement mis son projet à exécution.

Nous avons nos problèmes provinciaux, nous aussi, a encore déclaré le conférencier, mais l'origine de nos mécontentements est peut-être plus subtile que la vôtre.

En effet, les eaux de nos rivières et de nos lacs sont polluées mais on peut difficilement en attribuer la cause à la Confédération, dit-il sur un ton badin.

Le visiteur, qui était l'invité de l'Institut, dans le cadre de la Commission du Centenaire, traita aussi de la déportation des Acadiens, du territoire connu aujourd'hui comme la Nouvelle-Ecosse.

"Je n'excuse pas ceux qui ont expulsé les Acadiens d'un façon si brutale, mais j'aimerais faire comprendre leur optique", dit-il en essence.

Neuf ans avant la déportation des Acadiens de 1755, des villages anglais avaient subi des attaques violentes de la part de troupes de la Nouvelle-France, celles-ci étant accompagnées de massacres et de la prise de prisonniers qu'ils scalpèrent.

Par le traité d'Utrecht, la péninsule tombait sous la juridiction anglaise et les Acadiens refusèrent de prêter le serment d'allégeance et continuèrent même à alimenter, matériellement, des postes français voisins.

L'élément anglais craignait donc que ne renaissent les troubles qu'on avait subis quelque dix ans plus tôt, ce qui expliquait "mais n'excuse pas l'exode qu'ils firent subir aux Acadiens".

R.G.

Les gouvernements devraient faciliter la recherche aux étudiants en médecine

— Le Dr Georges Pelletier

QUEBEC (P.C.) — Les gouvernements fédéral et provincial devraient accorder une aide financière accrue aux étudiants en médecine afin qu'ils puissent se consacrer à la recherche durant les vacances d'été.

C'est la remarque qu'a faite samedi, au cours d'une entrevue à Québec le coordonnateur des stages d'été en recherche à la Faculté de médecine de l'Université Laval, le Dr Georges Pelletier.

Le Dr Pelletier a dit que la plupart des médecins n'ont jamais fait de recherche et que semblable situation est inconcevable de nos jours.

En initiant les étudiants à la recherche, a-t-il commenté, on formera de meilleurs praticiens qui sauront poser des diagnostics plus rigoureux.

Le Dr Pelletier a par ailleurs ajouté que les États-Unis consacrent proportionnellement dix

Pas de système de pointage de démerite pour les automobilistes avant que les greffiers ne se conforment à la loi

jusqu'ici à la main, et il y a environ 135,000 accidents par année.

Quant à l'établissement d'un système de pointage de démerite, le ministre l'a d'abord décrit comme l'enlèvement automatique de points en nombre variable selon la gravité de diverses infractions au code de la route.

Le Dr Lizotte a fait remarquer que de semblables systèmes n'ont pas apporté dans d'autres compétences territoriales les résultats positifs qu'on en attendait.

Il a ajouté que la mise en vigueur d'un tel système resterait physiquement impossible au Québec aussi longtemps que de nombreux greffiers continueraient de ne pas se conformer à la loi qui les oblige d'expédier

Présumé trafic d'armes et de barbituriques à la prison de Bordeaux

MONTREAL (P.C.) — Des détectives de l'escouade des enquêtes spéciales de la Sûreté provinciale ont effectué une investigation en fin de semaine au sujet d'un présumé trafic d'armes et de barbituriques entre des gardiens et des détenus de la prison de Bordeaux.

Aucun résultat n'a été obtenu à la suite des perquisitions faites par les enquêteurs.

Une personne au courant de ce qui se passe à Bordeaux a expliqué l'affaire comme suit:

"Des détenus libérés samedi ont eu vent des fouilles. Ils ont grossi les rumeurs et ont pris pour fondés des ragots de cellules".

Ils ont vu les geoliers aller d'un bloc cellulaire au suivant et ont tiré des conclusions surfaîtes de ces constatations fragmentaires.

Quant aux barbituriques à Bordeaux, c'est une plaie fréquente. Les comprimés sont tellement petits et si faciles à dissimuler. Quand un suspect est pris, il possède devant le conseil de discipline et est traduit devant le tribunal si nécessaire.

Brique lancée contre sa maison Caouette tient les leaders séparatistes responsables

MONTREAL (P.C.) — Le leader créditiste Réal Caouette a déclaré, de sa chambre d'hôpital, lundi, qu'il tient les leaders séparatistes responsables de l'incident survenu tôt dimanche, alors qu'une brique a été lancée à travers une fenêtre panoramique de sa demeure de Hull.

Hospitalisé pour un examen médical, le fougueux politicien a dit que sa première pensée avait été "que tous les Indiens ne sont pas dans la forêt. Il y en a aussi à Hull".

"Qu'arriverait-il si nous étions administrés par des gens stupides de cette espèce?"

M. Caouette a déclaré que les personnes qui ont commis cet acte sont des irresponsables, mais qu'à la tête du mouvement séparatiste — il a même nommé le RIN — sont des "gens qui sont censés être responsables".

"Je les tiens responsables de cela", a-t-il déclaré.

La brique portait les mots "Québec libre" sur un côté et

"Parlons français" sur l'autre.

M. Caouette, qui dit être diabétique, est venu à l'hôpital pour y subir certains examens parce qu'il se sentait un peu fatigué, mais il a ajouté qu'il se sentait maintenant très bien et qu'il avait l'intention de quitter l'hôpital pour se rendre à Ottawa mercredi.

Comme on lui demandait ce qui pouvait avoir provoqué cette attaque à sa résidence, M. Caouette a rappelé qu'il avait critiqué récemment au Parlement l'attitude des jeunes gens qui avaient interrompu une discussion en anglais au conseil municipal d'Aylmer.

M. Caouette, député de Ville-neuve, a ajouté qu'il soupçonnait que cette critique avait provoqué cette attaque à sa résidence, laquelle, à ce moment, était vide.

Sa maison avait été badigeonnée du mot "traître", à la suite d'un discours précédent, a-t-il rappelé.

Au procès de Georges Lemay

Lajoie décrit l'assaut contre la chambre-forte de la banque

MONTREAL (P.C.) — Le procès de Georges Lemay vient d'entrer dans sa troisième semaine alors que Jacques Lajoie, un témoin de la Couronne, a décrit de façon détaillée tous les moments de l'assaut porté il y a six ans par la bande dont il faisait partie contre la chambre-forte d'une banque montréalaise.

Lajoie qui a déjà purgé sa peine après avoir avoué sa culpabilité dans ce vol de \$633,605 commis le premier juillet 1961, a déclaré devant le tribunal que Georges Lemay était celui qui donnait la plupart des ordres et qui procurait la dynamite provenant d'une cache à son chalet situé dans une île au nord de Montréal.

Le témoin a décrit la façon dont la bande avait réussi à faire sauter la porte de la chambre forte au moyen de plusieurs

explosions de dynamite dans un tunnel d'égout abandonné, lequel était situé directement sous la chambre forte.

Lajoie a dit qu'il se tenait à l'autre bout du tunnel, dans une entrée latérale de la banque, en communication avec Yvon Lemieux, autre complice déjà condamné, qui servait de sentinelle dans la fenêtre d'un bureau situé de l'autre côté de la rue.

André Lemieux était dans le tunnel, faisant sauter les explosifs. Lemay et Primeau étaient évènement à l'extérieur de l'édifice de la banque, a dit Lajoie, parce que lorsqu'André Lemieux lui annonça que le plancher de la chambre-forte avait été éventré, il informa Yvon Lemieux et "Lemay et Primeau traversèrent la rue en courant. Lemay dit alors: "Personne n'entre avant moi".

Vers 8 h. a.m. environ, dit Lajoie, Lemay, Primeau et André Lemieux sortirent de la chambre-forte. Lemay tenait un gros sac de toile.

Au cours des deux jours suivants, les cinq hommes et certains membres de leurs familles

se rencontrèrent à Montréal, au chalet de Lemay et à la maison d'André Lemieux près de St-Sauveur.

SOMME PROMISE

Lajoie déclara que Lemay lui avait promis une somme de \$10,000 et Lemay lui remit à cette fin un sac pesant environ 10 livres à la maison de Lemieux le soir du 2 juillet.

Avant de pouvoir compter l'argent qui s'y trouvait, a dit Lajoie, Lemay m'envoya chez un nettoyeur. Il se leva pour quitter la maison lorsque les autres lui dirent: "Tu n'apportes pas ton argent".

Lajoie déclare avoir répondu: "Oh, je vous fais confiance". Lorsqu'il revint compter l'argent, il trouva \$7,300 en "vieux billets sales" de \$1, \$5 et \$10.

La Couronne a terminé l'interrogatoire de Lajoie hier.

Le juge Jacques Trahan a ajourné le procès jusqu'à aujourd'hui afin de permettre à l'avocat de la défense, Me René Maranda, d'étudier la transcription complète et dactylographiée du témoignage de Lajoie avant de commencer son contre-interrogatoire.

L'Ontario tient à la démolition de son pavillon

MONTREAL (P.C.) — Le ministre des Affaires économiques de l'Ontario, M. Stanley Randall dit dans une lettre adressée au maire de Montréal, M. Jean Drapeau, que son gouvernement tiendra fermement sa décision de démolir le pavillon de l'Ontario sur l'emplacement de l'Expo 67.

M. Randall déclare que son gouvernement laissera toutefois à Montréal pour \$50,000 d'arrangement paysager, dont plusieurs grosses pierres de granit qui formaient la base du pavillon.

Le ministre n'a fait aucune suggestion en vue de l'utilisation future de ce terrain.

Le ministre des Affaires économiques de l'Ontario, M. Stanley Randall dit dans une lettre adressée au maire de Montréal, M. Jean Drapeau, que son gouvernement tiendra fermement sa décision de démolir le pavillon de l'Ontario sur l'emplacement de l'Expo 67.

M. Randall déclare que son gouvernement laissera toutefois à Montréal pour \$50,000 d'arrangement paysager, dont plusieurs grosses pierres de granit qui formaient la base du pavillon.

Le ministre n'a fait aucune suggestion en vue de l'utilisation future de ce terrain.

La cause est portée en appel

L'avocat de Boulet prétend qu'il n'y a pas eu de procès juste et équitable

par Guy Baillargeon

Ovila Boulet, journaliste de 57 ans, de Cap-Rouge, va en appel du verdict de culpabilité prononcé contre lui, le 2 novembre dernier, alors qu'il avait été trouvé coupable de meurtre prémédité d'Albéric Bilodeau, entrepreneur-peintre de Ste-Marie de Beauce.

Dans ses nombreux griefs d'appel, Me Marcel Turgeon, avocat de Boulet, précise que l'honorable juge Gérard LaCroix, qui avait présidé le procès de son client, n'a pas accordé une motion de la défense pour recuser Mes Roch Lefrançois et Anatole Coriveau, les deux avocats de la Couronne, qu'il a été préjugé contre l'accusé pendant tout le procès et qu'il a admis illégalement, sans preuve préliminaire, une déclaration judiciaire faite par l'accusé à l'enquête préliminaire d'André Lamotte, laquelle n'était ni libre ni volontaire.

"Le juge, dit-il, a illégalement permis à la Couronne de faire, en contre-preuve, une preuve illégale, équivalant à une confession et qu'il a nommé preuve de faits similaires; le juge a limité le droit de l'accusé à une défense pleine et entière et pendant tout le procès, il a fait des remarques et des commentaires extrêmement préjudiciables à l'accusé."

Me Turgeon prétend enfin que le juge LaCroix a permis à la Couronne de rejeter sur la défense le fardeau de la preuve.

L'adresse aux jurés

Dans un autre domaine, Me Turgeon prétend que l'adresse aux jurés constitue nettement un plaidoyer en faveur de la Couronne, au détriment des droits de l'accusé, que le juge a erronément déformé les faits et les a mal interprétés, y a omis de mettre en relief les éléments de la preuve qui militaient en faveur de l'innocence de l'accusé.

"Le juge, dit-il, n'a pas donné les explications suffisantes et complètes aux jurés concernant les règles de la preuve circonstancielle et a fait perdre à l'accusé le bénéfice du doute raisonnable en n'expliquant pas en expliquant mal la preuve circonstancielle."

Remarques du juge à la défense

"Durant tout le procès, continue Me Turgeon, le juge a prononcé des paroles illégales et injustes à l'endroit de l'avocat de la défense et a limité d'avance les moyens de celle-ci, en déclarant, dès le début du procès, à maintes reprises: "Je ne vous permettrai pas de refaire ici le procès de la police."

Selon l'avocat, les commentaires du juge à l'adresse de la défense, alors qu'on demandait le retrait du jury pour plaider en droit, étaient illégaux et préjudiciables à l'accusé.

Me Turgeon cite notamment ces remarques de la part du

juge LaCroix: "MM. les jurés, il (parlant de l'avocat de la défense) m'oblige encore à vous faire sortir" ou "j'espère qu'on vous reverra avant la messe de minuit" ou "vous nous faites perdre notre temps."

Graves erreurs de droit

Dans l'inscription en appel, l'avocat prétend que le juge a commis de graves erreurs de droit, en rejetant la preuve de système pour démontrer que la déposition judiciaire de l'accusé n'était ni libre ni volontaire, qu'il a refusé de donner au jury les directives en droit suggérées par la défense, qu'il a permis à la Couronne de faire une contre-preuve illégale et préjudiciable à l'accusé et qu'il a confondu preuve de oui-dire avec aveux extra-judiciaires des représentants de la Reine.

Me Turgeon ajoute enfin que le jury n'a pas accordé à l'accusé le bénéfice du doute raisonnable.

— que les éléments requis pour la commission d'un meurtre prémédité n'ont pas été prouvés;

— qu'il ressort de toute la preuve qu'un verdict d'acquiescement aurait dû être rendu;

— que le verdict est déraisonnable et non justifié par la preuve;

— et que la preuve de la Couronne en est une preuve exclusivement de circonstances qui ne peut, hors de tout doute raisonnable, faire conclure à la culpabilité de l'accusé.

Des Montréalais recherchent en vain leur fils

MONTREAL (P.C.) — Après plus de deux semaines de vaines recherches, les parents de l'un des deux jeunes Montréalais disparus au Mexique sont revenus à Montréal hier découragés.

Le Révérend D. W. Kidd et son épouse, qui habitent Ville Mont-Royal, avaient le cœur brisé mais ont déclaré ne pas avoir perdu espoir.

Et au Mexique, les recherches continuent dans le but de retrouver leurs fils Bertram, 20 ans, et une amie, Marjorie Sharp, 21 ans. Les deux jeunes gens sont disparus dans le nord du Mexique il y a presque huit semaines maintenant.

"Nous n'avons pas réellement abandonné tout espoir complètement, bien qu'il faiblisse chaque jour", a dit Mme Kidd.

Elle a dit que les détails de cette affaire avaient été confiés à un "bon ami" qui agira au nom de la famille. Les gouvernements mexicain et canadien les ont assurés que la police fédérale mexicaine poursuivra ses recherches en collaboration avec le FBI et l'Interpol.

L'opinion de M. Lesage sur le projet de Sidbec - Dosco

MONT-LAURIER (P.C.) — Le chef du parti libéral du Québec, M. Jean Lesage a déclaré hier que si un éventuel projet d'achat par Sidbec de certaines installations de la Dosco comportant l'achat de l'acier brut produit en Nouvelle-Ecosse, ce projet serait alors contraire à la politique qu'avait élaboré l'ancien gouvernement libéral.

M. Lesage qui donnait une conférence de presse à la station de radio CKML de Mont-Laurier, dans le comté de Labelle, a souligné que son gouvernement avait prévu pour la future sidérurgie québécoise l'utilisation du minerai de fer du Québec et sa transformation

en acier brut dans la province.

Il a souligné que l'acier brut produit à l'usine de Dosco, en Nouvelle-Ecosse, était fabriqué à partir de fer extrait en grande majorité dans les mines de Terre-Neuve.

M. Laporte, qui assistait également à l'entrevue radiophonique, a ajouté sur-le-champ que si cette possibilité s'avérait exacte l'Union nationale devrait changer son slogan "Québec Québec d'abord" par celui de "Terre-Neuve d'abord et Québec s'il en reste".

M. Lesage a mis fin hier soir dans le comté de Labelle à une tournée de cinq jours dans le nord-ouest québécois.

Les professeurs d'arts plastiques se groupent en association

QUEBEC (P.C.) — Quelque 80 professeurs d'arts plastiques du Québec ont décidé en fin de semaine, de former une Association provinciale dans le but de faire pression auprès de l'Etat pour obtenir plus rapidement des solutions à leurs difficultés.

Reunis à Cap-Rouge, à une dizaine de miles à l'ouest de Québec, les membres de la nouvelle Association sont d'avis que l'enseignement des arts plastiques est souvent confié à des éducateurs non préparés, qui donnent leurs cours dans des locaux ne répondant pas aux exigences de la matière.

Le nouveau groupement, l'Association des professeurs d'arts plastiques du Québec, a donc l'intention de recommander au ministère de l'Éducation l'établissement de locaux spéciaux pour l'enseignement des arts dans lesquels des professeurs diplômés donneront les cours.

A l'issue de la réunion, les membres de la nouvelle Association ont élu comme président, M. Arthur Côté, professeur à la régionale des Milles-Iles.

COURS DE CONVERSATION

ENGLISH ESPAÑOL ITALIANO РУССКИЙ 日本語 Deutsch FRANÇAIS

Berlitz

Langues Vivantes

mettent à votre disposition
90 années d'expérience
de recherches
et d'expansion
BÉNÉFICIEZ
DE CETTE GARANTIE UNIQUE

Leçons Particulières — Cours Collectifs
Inscrivez-vous dès maintenant
De 9 heures à 21 heures.

Pour renseignements composez:

QUEBEC 529-6161
CHICOUTIMI 549-7474
RIMOUSKI 723-1944

Également: Montréal — Ottawa — Sherbrooke — Trois-Rivières — Shawinigan — Joliette — Sorel — St-Yacinthe — Drummondville — Granby — Repentigny — Beloeil — Châteauguay — St-Jean — Valleyfield — St-Jérôme — Ste-Thérèse — Rouyn — Val d'Or — Toronto — Edmonton — Calgary — Vancouver — Halifax.



● Attention à la confusion ! Il ne s'agit pas d'une mêlée entre joueurs de football mais d'une bagarre sur la glace du Colisée qui opposa dimanche soir plusieurs joueurs des As et des Kings de Springfield. C'est après ces corps à corps que les visiteurs enfilèrent deux buts en 40 secondes pour remporter la victoire. (Photo L'ACTION, par Marcel Laforce)

Les Barons logent un protégé

ROCHESTER (P.A.) — Les Barons de Cleveland ont logé hier un protégé officiel à la suite de leur match avec les Reds de Providence dans la ligue Américaine de hockey samedi soir. Cleveland a prétendu que l'arbitre Bill Beagan avait erré en interprétant un règlement lorsqu'il a imposé une punition aux Barons dans la 3e période alors qu'ils menaient 3-2. Le match s'est terminé par un verdict nul 3-3.

Le président de la LAH, Jack Butterfield, a déclaré qu'on ne prendrait aucune décision avant d'avoir reçu les rapports écrits et étudié tous les aspects du protêt.



Parent ne faiblit pas

Bernard Parent n'a alloué que trois buts en deux matches en permettant aux Flyers d'annuler avec Pittsburgh et de vaincre Boston. Les Flyers en étaient ainsi à leur quatrième match sans revers.

De plus, Parent a réduit à 2:08 la moyenne de buts alloués par partie par les Flyers, soit la meilleure dans la L.N.H. Par ailleurs, Ted Green, du Boston, a remplacé Ed Van Impe, des Flyers, comme vilain du circuit avec 40 minutes au cachot tandis que les Seals d'Oakland étaient l'équipe la plus punie avec un total de 201 minutes au frigidaire.

LES GARDIENS DE BUTS

	MJ	BS	Moy.
Favell, Phil.	420	14	2.00
Parent, Phil.	300	10	2.00
Totaux, Phil.	720	25	2.08

	MJ	BS	Moy.
Bower, Tor.	600	22	2.20
Gamble, Tor.	300	11	2.20
Totaux, Tor.	900	34	2.27

	MJ	BS	Moy.
Worsley, Mtl.	260	8	1.85
Vachon, Mtl.	580	26	2.69
Totaux, Mtl.	840	34	2.43

	MJ	BS	Moy.
Cheevers, Bos.	720	30	2.50
Martin, St-L.	380	14	2.21
Hall, St-L.	400	20	3.00
Totaux, St-L.	780	34	2.62

	MJ	BS	Moy.
Giacomin, N.Y.	780	34	2.62
Manigault, Minn.	433	18	2.38
Bauman, Minn.	267	14	3.14
Totaux, Minn.	720	32	2.67

	MJ	BS	Moy.
Bassen, Pitts.	300	13	2.60
Binkley, Pitts.	600	28	2.80
Totaux, Pitts.	900	41	2.73

	MJ	BS	Moy.
Rutledge, L.A.	489	21	2.58
Savchuk, L.A.	351	21	3.39
Totaux, L.A.	840	42	3.00

	MJ	BS	Moy.
Edwards, Det.	120	2	1.00
Gardner, Det.	247	14	3.41
Crozier, Det.	473	28	3.55
Totaux, Det.	840	44	3.14

	MJ	BS	Moy.
Smith, Oak.	40	1	1.50
Hodge, Oak.	920	52	3.39
Totaux, Oak.	960	53	3.31

	MJ	BS	Moy.
DeJordy, Chi.	848	34	3.15
Dryden, Chi.	192	16	3.00
Totaux, Chi.	840	51	3.64

	MJ	BS	Moy.
Favell, Bower, Worsley, Cheevers, Giacomin, Binkley, Crozier, Hodge, I.			

	MJ	BS	Moy.
C.T.R.	3	0	0.00
C.S.S.	3	0	0.00
Dominica	3	0	0.00
St-Foy	3	0	0.00

	MJ	BS	Moy.
Giffard	1	0	0.00
G.H. Roy	1	0	0.00
Cher Roland	1	0	0.00
Montmorency	1	0	0.00

	MJ	BS	Moy.
Robinson, Spr	13	9	2.2
Lacroix, Que	11	10	2.1
DeJordy, Her	6	14	2.0
Macetella, Roc	10	9	1.9
Perry, Pro	9	9	1.8
Barlow, Roc	7	11	1.8
Menard, Spr	3	15	1.8
Marshall, Balt	6	11	1.7
Kachur, Pro	11	6	1.7
Nykoluk, Her	7	10	1.7

POURRONT-ILS BAFOUER LA ROYAUTE DES KINGS?

(Par Jean POULIOT) se détacher des Bisons de Buffalo Les As de Québec peuvent fallo au troisième rang de la

Tableau de rendement des As

	Spr	Cle	Pro	Roc	LHO	B	A	Pts
Lacroix	1-0	2-1	6-6	1-2	1-1	11	10	21
Nolet	0-0	0-2	3-3	2-0	1-2	6	7	13
Gendron	0-1	0-1	1-4	1-2	1-1	4	9	13
Johnson	1-0	0-2	1-3	1-4	0-0	4	9	13
Ball	0-0	0-1	0-7	0-2	0-2	0	12	12
Laforce	0-0	2-1	1-2	1-1	0-0	4	4	8
Wright	0-1	1-0	0-2	1-2	0-0	2	5	7
Morrison	0-2	0-0	0-2	0-2	0-0	0	6	6
Sarrazin	0-2	0-0	2-0	2-0	0-0	4	1	5
Boutin	0-0	0-0	1-0	0-2	1-0	2	2	4
McKillop	0-0	0-2	1-0	0-1	0-0	1	3	4
Courcy	0-0	0-0	0-0	2-1	0-0	2	1	3
Palement	1-0	0-0	1-0	0-1	0-0	2	1	3
Pelletier	0-0	0-0	0-2	1-0	0-0	1	2	3
Lacoste	0-0	0-2	0-0	0-1	0-0	0	3	3
MacSweyn	0-0	0-2	0-0	0-0	0-1	0	3	3
Bernier	0-0	0-0	0-1	1-0	0-0	1	1	2
Drolet	0-0	1-0	0-0	0-1	0-0	1	1	2
Larose	0-0	1-0	0-0	0-0	0-0	1	0	1

LES GARDIENS DE BUTS

	Min	BC	BI	Moy.
Rivard : Au Colisée	420	24	0	3.43
Sur la route	144	9	0	3.75
TOTAL	564	33	0	3.51
Millar : Sur la route	96	8	0	5.00
Au Colisée	60	2	0	2.00
TOTAL	156	10	0	3.86
L'équipe : Au Colisée	480	26	0	3.25
Sur la route	240	17	0	4.25
TOTAL	720	43	0	3.58

L'ASSISTANCE

	1966-67	1967-68	Augmentation ou diminution
Nombre de toutes locales	40,571	32,961	- 7,610



PHIL WATSON RÊVE D'UN RETOUR "ENSOLEILLÉ" DANS LA L.N.H.

Phil Watson est ressorti de l'ombre hier soir en prenant la parole au terme d'un dîner causerie de la Jeune Chambre de Commerce de Ville-Vanier. Sachant qu'il devait "cramé" le dessert, l'ancien instructeur des As oublia qu'il est devenu vendeur de viandes épicées en "sucrant" généreusement ses commentaires, comme il y en a peu qui ont la franchise et la désinvolture de le faire.

En plus, du maire Jean-Paul Nolin, des directeurs de la Chambre et du R.F. Victorien Lafrance, il y avait une trentaine de personnes (y compris les journalistes) qui étaient réunies au restaurant Palatin pour l'entendre. Ce mini-auditoire ne temporisa toutefois pas la verve de Phil Watson, visiblement heureux de pouvoir redire publiquement ce qu'il pense et de subir un bombardement de questions.

Selon son habitude, Watson prétendit avoir préparé un texte, en faisant mine de le sortir d'une poche, mais il préféra encore parler spontanément, à bâton rompu, sautant parfois du coq x l'âne, tout en ne s'écartant pas du hockey.

Pour résumer ses propos, il faut donc l'imiter, sans relater les notes griffonnées à la hâte sur son carnet. Voici ce qu'a donné :

"Mes amis, il y a fallu que je fasse attention car il y a des journalistes ici ce soir... Comme je ne suis pas un orateur ni un politicien, ne vous attendez pas à un beau discours. N'espérez pas non plus que j'aborde un sujet épineux, comme celui du conflit opposant actuellement Phil Watson aux As de Québec. Mes avocats m'ont bien recommandé de fermer ma boîte sur ce sujet litigieux. Donc, aidez ma cause en ne me poussant pas à dire des choses trop chatouilleuses... Celui qui vous parle est dans une situation peu ordinaire pour lui car c'est la première fois en trente ans qu'il est complètement écarté du hockey. Malgré ça, ce sport m'intéresse encore et je suis très content de voir l'évolution rapide de l'expansion de la L.N.H. Parmi les nouveaux clubs, nombreux sont les anciens joueurs que j'ai eu le plaisir de diriger et ça me réjouit quand l'un d'eux marque un but ou récolte une assistance, surtout les vieilles équipes."

"Néanmoins, je regrette encore que l'expansion du hockey majeur se soit accomplie en dehors de Québec. C'est donc de valeur que cette ville ne soit pas dans le grand circuit. Ça peut venir un jour mais ça prendra du temps en "hommes". Quant à mon retour éventuel dans le hockey, je l'entrevois avec optimisme. Au mois de septembre dernier un millionnaire américain m'a téléphoné pour m'assurer qu'il penserait à moi quand une franchise du hockey majeur sera attribuée à MIAMI. Ce n'est pas une utopie. Je prévois même que cela arrivera en 1969, en même temps qu'à Vancouver, pour augmenter le nombre des clubs sans débaler les deux sections. J'aimerais ça "coaché" dans un coin aussi ensoleillé que la Floride où on va construire un arène de 18,000 places pour le hockey et de 22,000 pour le basketball. Si une guerre mondiale n'éclate pas d'ici là, j'ai de bonnes chances d'aller là-bas car le millionnaire en question est l'un de mes meilleurs amis."

"Pour revenir à Québec, vous savez combien j'ai préché pour attirer la L.N.H. jusqu'ici, mais ce n'était pas suffisant. Il fallait surtout sortir des plaques et, de plus, il n'y a pas assez de monde dans les environs pour acheter des lames de rasoir et de la crème à barbe que les commanditaires de la télévision cherchent à vendre en grande quantité, par l'entremise du hockey... On peut évidemment répliquer que, dans les nouvelles villes, les assistances ne sont pas très fortes depuis le début de la saison. C'est vrai, cela me surprend et je n'en connais pas la vraie raison. Peut-être que notre sport national n'est pas encore "entré dans les yeux du public américain..."

"Après cette réflexion, Phil Watson permit que se déclanche le feu d'artifice des questions, non sans avoir insisté pour qu'on se limite aux sujets d'intérêt général, un souhait qui ne devait pas être comblé car on abusa de sa volubilité pour obtenir certaines précisions.

Q — UN INSTRUCTEUR A-T-IL LA PLEINE LIBERTÉ D'ACTION ?

R — Non! C'est le gérant-général qui mène. Il est plus proche du propriétaire de l'équipe sur laquelle il a la main haute. Voilà pourquoi il y en a plusieurs qui sont à la fois pilote et gérant, comme à Toronto, Detroit et New York. Ils risquent moins de se faire couper le cou. Quand j'étais à Boston par exemple, Adams mettait la pression sur Patrick, lui la mettait sur moi et j'en faisais autant sur mes joueurs.

Q — QUELLES SONT VOS PREDICTIONS SUR LE DÉNOUEMENT DE LA SAISON EN COURS ?

R — Ceux qui ont établi un classement final pour la nouvelle section ont parlé à travers leur chapeau. Sur quoi se sont-ils basés pour comparer les clubs? Je n'ai jamais fait de prédictions et je n'en ferai jamais...

Q — POURQUOI LE HOCKEY JUNIOR "A" EST SI

division ouest de la ligue Américaine, s'ils l'emportent sur les Kings de Springfield dans l'unique match prévu au calendrier du circuit Butterfield ce soir. Les protégés de Vic Stasiuk ont deux défaites de moins que les hommes de Fred Shero, mais Buffalo jouera six de ses huit prochaines parties à domicile. En même temps, les Québécois pourraient s'approcher à deux points du Rochester tout en ayant joué le même nombre de parties que les Américains. Les As tenteront de venger

MACSWEYN COSTUME

Le seul changement qu'a laissé prévoir Vic Stasiuk est la possibilité qu'il costume Ralph MacSweyn au lieu de Raymond

Larose, quitte à essayer de nouveau Raymond à l'étranger ou son "fan club" le laissera en paix.

Les As ont maté Larry Johnston qui s'aurait la terreur du circuit jusqu'ici et l'addition de MacSweyn ajoutera de la profondeur aux Rogers Pelletier et Rosaire Palement, qui ont fait les honneurs du Colisée au répit visiteur.

Le reste de l'alignement sera le même et, si la loi des moyennes existe, Simon Nolet devrait trouver un moyen de percer l'excellent Jacques Caron contre qui il a eu une demi-douzaine de bonnes chances dimanche.

C'est également aujourd'hui que Serge Bernier doit être débarrassé de son plâtre, mais on doute que la recrue de Matane retrouve sa condition avant une semaine au moins.

CARON Y SERA

L'instructeur des Kings, Johnny Wilson, compte énormément sur les proesses de Jacques Caron sur la route. "En tant que je suis concerné, a-t-il déclaré, les deux gardiens de buts ont été les héros de la joute de dimanche, car on aurait pu assister à un pontage passablement élevé. Caron est capable de nous garder dans la joute jusqu'à ce que nous commençons à produire, et c'est très important avec une défensive dont la moyenne d'âge est de 23 ans."

Il y aura un seul absent dans l'alignement des Kings. Il s'agit de Mike Corrigan qui a eu des ligaments déchirés au genou après avoir culbuté sur Terry Ball, et qui sera hors du jeu pour trois semaines. Wilson, qui a trois joueurs supplémentaires à Springfield, n'avait pas décidé s'il en rappellerait un.

Il a confiance que ses joueurs joueront encore mieux ce soir, car ils en étaient à leur troisième partie en trois soirs dimanche.

Le concours du lancer de la rondelle qui a été gagné par la première fois dimanche recommencera avec une nouvelle cagnotte de \$25. On profitera également de cette joute pour remettre au Rev. Père Raymond Bernier, un chèque de \$621.66 représentant la part des As dans leur dernière exhibition contre les Flyers, qui avait été disputée au profit du Patro Roc-Amadour.

Hockey pee wee

La ligue pee-wee de la Cité de Québec a maintenant fini son calendrier régulier de 10 parties. Après les séries de détail, on procédera à la formation des "Castors Humpty-Dumpty" pour représenter la ville de Québec dans différentes compétitions.

CLASSEMENT FINAL

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Matlo	10	6	0	3	1	0	12
Humpty-D.	10	7	2	0	5	22	14
Castor	10	5	3	0	4	30	10
Net. Parfait	10	3	0	22	3	10	6
S. Marceau	10	3	7	0	21	47	6
C.S.S.	10	0	10	0	11	71	0

MEILLEURS COMPTES (Final)

	R	A	Pts
1-G. Chouinard, Matlo	22	13	45
2-B. Fournier, Matlo	17	19	26
3-A. Goulet, Matlo	17	13	30
4-G. Morin, H.-D.	13	9	22
5-G. St-Onge, Matlo	9	12	22
6-D. Gauthier, Castor	14	7	21
7-D. Deslauriers, H.-D.	9	10	19
8-R. Fortin, S. Mar.	13	6	13
9-J. Verreault, H.-D.	10	6	16
10-G. Guérin, H.-D.	3	12	0
11-A. Samson, H.-D.	4	10	12
12-B. Fournier, Net.	3	3	12
13-G. Bédard, H.-D.	6	6	12
14-D. Goulet, Castor	7	4	11
15-L. Goulet, Castor	6	5	11
16-J. Gauthier, Castor	5	3	10
17-D. Rivest, H.-D.	2	6	8
18-B. Fournier, Net.	3	3	7
19-B. Nolin, Net.	2	3	7
20-L. Goulet, Matlo	1	6	7
21-B. Fournier, Net.	1	5	6
22-J. Gauthier, Net.	1	3	6
23-M. T. St-Onge, S. Mar.	3	3	6
24-B. Fournier, Net.	1	3	6
25-P. Fournier, Matlo	1	3	6
26-V. Goulet, H.-D.	2	3	5
27-G. Nolin, Castor	6	3	5
28-J. Gauthier, Castor	4	0	4
29-G. Goulet, Castor	2	2	4
30-Ch. Rivest, Net.	3	1	4
31-J. Gauthier, Castor	0	4	8

GARDIENS DE BUTS

	PJ	BS	Moy.
G. Goulet, Matlo	10	15	1.50
C. St-Onge, H.-D.	10	22	2.20
D. Rivest, Castor	10	30	3.00
C. Parfait, Net.	10	27	2.70
A. Fournier, S. Mar.	10	47	4.70
M. Rochette, C.S.S.	10	71	7.10

Punitions en minutes par club

	Nettoyage Parfait	Matlo	Castor
Nettoyage Parfait	44	—	—
Matlo	—	44	—
Castor	—	—	44

Sylvio Marceau 22 — Castor 10.

Matlo 10 — Castor 10.

Castor 10 — Matlo 10.

Matlo 10 — Castor 10.

Castor 10 — Matlo 10.

Matlo 10 — Castor 10.

Castor 10 — Matlo 10.

Matlo 10 — Castor 10.

Castor 10 — Matlo 10.

Matlo 10 — Castor 10.

Castor 10 — Matlo 10.

Matlo 10 — Castor 10.

Castor 10 — Matlo 10.

Matlo 10 — Castor 10.

Castor 10 — Matlo 10.

Matlo 10 — Castor 10.

Castor 10 — Matlo 10.

TED WORKMAN N'EST PLUS... DANS LES PATTES DES ALOUETTES

MONTREAL (P.C.) — Les Alouettes de Montréal, équipe qui a terminé la dernière saison dans la cave de la Conférence de football de l'Est, n'ont plus qu'un seul propriétaire aujourd'hui pour la première fois en 12 ans.

Joe Atwell, président du club, détient maintenant 88 pour cent des parts, car le vice-président Ted Workman a vendu ses 42 pour cent à Atwell, hier.

Atwell, originaire de Hamilton, a ainsi mis fin à une association de trois ans avec Workman. Leur entente stipulait que l'un ou l'autre devait d'abord offrir ses parts à son partenaire.

Workman quittera l'équipe le 1er décembre. Ce dernier a lu une déclaration écrite commençant ainsi:

"Si j'ai pris l'initiative qui se produit aujourd'hui c'est surtout parce que je suis devenu un "pouvoir négatif", et cela contre mon gré, fournissant ainsi à une foule de gens du monde du football les excuses nécessaires d'être médiocres."

"Je crois qu'il serait irraisonnable et insensé de demeurer dans un domaine où un homme peut être déshonoré par un petit groupe de personnes, membres de médiums d'informations publiques, mal renseignés et préjugés."

UN GERANT GENERAL

Lors de la conférence de presse convoquée à la hâte, Atwell a déclaré qu'une de ses premières tâches serait d'engager un gérant général pour diriger toute l'affaire dans le but de former une combinaison victorieuse.

Atwell a profité de l'occasion "pour remercier publiquement Ted pour sa contribution aux Alouettes et au football professionnel canadien."

"J'ai l'intention d'inviter très prochainement des hommes d'affaires du Québec à se joindre à moi à titre d'actionnaires et d'administrateurs de l'équipe."

Atwell et Workman n'ont pas eu besoin de convoquer une assemblée du bureau de direction pour conclure leur entente et, comme ils étaient déjà partenaires, le transfert de la franchise n'impliquait en rien la ligue Canadienne de football.

Le pilote Kay Dalton assistait à la conférence et s'est vu confirmer à son poste où il travaillera avec le futur gérant général.

REGNE CONTROVERSE

En se retirant, Workman a mis fin à un des règnes les plus controversés dans l'histoire sportive de Montréal.

Il avait fait face à plusieurs orages depuis qu'il s'était porté acquéreur des Alouettes en 1954, après la défaite de ces derniers devant Edmonton dans la classique de la coupe Grey.

Il s'était attiré l'ire des supporters en 1960 en tentant d'échanger les deux du football à Montréal, Sam Etcheverry et Hal Patterson, à Hamilton en retour de Bernie Faloney et Don Paquette.

Etcheverry est plutôt passé aux Cards de St-Louis, de la ligue Nationale de football, tandis que Faloney demeurait à Hamilton jusqu'en 1965 alors qu'il joignait les rangs des Alouettes en compagnie de Ralph Goldston et Jackie Simpson en retour de Billy Ray Locklin, Ted Page, Billy Wayne et Chuck Walton.

Incontestablement, Faloney a été vendu aux Lions de Vancouver cette saison; Goldston est devenu instructeur défensif des Alouettes en 1966 et Simpson a été soumis au repêchage cette année.

Les critiques de Workman ont atteint leur summum cette saison, notamment lors du dernier match où l'on comptait à peine 6,000 amateurs dans les estrades, alors qu'on a réclamé publiquement son départ.

Atwell a soutenu que Workman avait été victime des circonstances. Quant à Dalton, il espère ne pas devenir le nouveau bouc émissaire des Alouettes après le départ de Workman.



• Sous la pression de la presse sportive montréalaise, Ted Workman a finalement capitulé en revendant les parts qu'il détenait sur les Alouettes et en confessant publiquement ses torts.

Ce que j'en pense...

par Jean Pouliot

PRO UN JOUR, PRO TOUJOURS

Johnny Wilson s'est ennuyé du hockey la minute où il l'a quitté comme joueur actif.

Travaillant pour Molson dans la région d'Ottawa, il tenta de chasser la nostalgie en s'occupant de hockey mineur, mais ce n'était pas suffisant. Grâce au bon souvenir qu'avait conservé de lui Bill Jennings, le président des Rangers, il réussit à obtenir la position d'instructeur de hockey à l'université Princeton.

Cette position lui assurait la sécurité pour le restant de ses jours. Mais le calendrier de seulement 24 parties ne lui plaisait pas. "A chaque fois où les joueurs arrivaient au sommet de leur condition, il fallait arrêter de jouer pour deux ou trois semaines, période t-ll, soit à cause de vacances, soit à cause d'une période d'examen."

Même s'il jouissait de conditions idéales, y compris un logement pour sa famille sur le campus, il ne pouvait accepter intérieurement de voir le hockey jouer dans l'ombre des études d'abord, puis de autres sports comme le football et le basketball.

Aussi quand la voix de l'expansion se fit entendre par celle de son copain Larry Regan, il accepta qu'un pro n'était à sa place que chez les pros et il décida de piloter les Kings de Springfield.

ABONDANCE DE TALENT

Comme nous lui demandions comment il se faisait qu'un joueur choisi 5e au repêchage comme Poul Popiel, n'avait pas pu se tailler une place sur le Los Angeles, il expliqua: "Poul est encore jeune et ce n'est qu'une question de temps avant qu'il joue pour le grand club. Il a d'ailleurs bataillé jusqu'à la dernière seconde et ce ne fut pas facile pour Regan, Red Kelly et moi-même de faire notre choix, dans son cas, comme dans bien d'autres."

Johnny aimerait voir la ligue permettre un avant supplémentaire en tout temps, comme elle le fait contre la ligue de l'Ouest. "Ainsi, dit-il, nous pourrions avoir trois lignes complètes et deux joueurs capables de tuer les punitions. Si une ligue ne marche pas, il est toujours possible de transporter son centre entre les deux joueurs supplémentaires". Selon l'athlète qui a vu le jour à Shawinigan, un joueur apprend plus sur la glace que sur le banc, mais il apprend plus également sur le banc que dans les estrades, et il a toujours l'espoir de sauter sur la glace à un moment donné.

Wilson ne croit pas que ça représente une telle dépense parce que le 11e joueur d'avant n'a pas le genre de salaire qui puisse ruiner un club. Il a dit que sa suggestion était entre les mains du président Butterfield, mais que ce serait évidemment aux gouvernements à prendre la décision.

C'EST TOUJOURS L'AUTRE

Les deux frères Wilson jouaient à Omaha, quand Vic Stasiuk jouait à Kansas City. Un soir, une bataille éclata entre un des Wilson et Stasiuk. Alors que les juges de lignes tenaient les deux joueurs, Stasiuk reçut un direct à la mâchoire et il lui en coûta deux dents. Alors qu'il se demandait comment son adversaire avait pu ainsi se dégaier de l'arbitre sans qu'il le voit, Vic entendit l'entraîneur lui dire: "L'AUTRE Wilson ne t'a pas manqué".

L'ANECDOTE DU JOUR

Bernard Gervais était à faire une démonstration intime de magie samedi matin et il exécuta un excellent truc, où il s'arrangeait pour faire avancer des verres sur une table sans leur toucher.

Claude Brissette, qui regardait la démonstration, lui conseilla: "C'est très beau de faire marcher des chevaux, mais c'est bien plus payant de faire marcher des chevaux".

ICI ET LA

Si en lisant les statistiques des cerberes de la Nationale vous trouvez que le total d'équipe ne balance pas, c'est parce que les buts comptés dans les filets déserts sont chargés à l'équipe, mais non au gardien de buts.

Vic Stasiuk a expliqué que la suspension de Ralph MacSweeney par le club Johnstown n'a rien de rare. C'est une façon pour le club de protéger un joueur tant qu'il est amateur. Dennis Rathwell, du Springfield, est dans le même cas. — S.H. le Maire Gilles Lamontagne a décidé de faire application au nom de Québec pour la présentation du tournoi de hockey mondial en 1970. — Bud Poile a confié à Frank Carling en voyant le nombre de journalistes qui assisteraient au dîner hebdomadaire des As chez Molson: "Si jamais j'attire autant de journalistes à une conférence de presse à Philadelphie, je déclare un congé civique".

Marcel Cournoyer (\$47,480) et Nicol Tremblay (\$34,354) ont suivi Jean Cyrenne dans l'ordre pour les bourses gagnées à Québec cet été. — Les Kings de Los Angeles ont retenu les services de Len Corrievae comme dépitiste dans la région de Québec. — Don Johns, qui croyait l'an dernier que l'expansion était faite spécialement pour lui, est rendu avec le Memphis de la ligue Centrale.

Claude Cyr a déclaré à Drummondville qu'il voulait être réinstallé amateur et rejoindre les Aigles. — Dans le Hockey News, deux lignes aériennes annoncent un voyage au tournoi mondial de hockey à Grenoble. Celui avec Harry Watson comme guide coûte \$559 et celui avec Maurice Ri-chard \$633. What price glory? — Les Jersey Devils et les Knoxville Knights occupent le dernier rang dans leur section respective de la ligue Eastern.

Les Black Hawks de Sorel ont fait signer l'ailier droit Jean Martin, le frère de Hubert "Pit" Martin, du Chicago. — Clément Tremblay, l'ancien joueur des Bruins Juniors, a reçu la permission des Tigres de Victoriaville de tenter un essai de cinq parties avec Oklahoma City, de la ligue Centrale. — Jim Lonborg ne se gêne pas pour donner à Sal Maglie tout le crédit pour son développement comme lanceur-étoile.

Chicago a vendu Willy Chevrier aux Clippers de Baltimore. — Quelques directeurs des Braves d'Atlanta ont des parts dans les Seals d'Oakland et ce conflit d'intérêts a empêché les Braves de devenir actionnaires des Penguins de Pittsburgh.

Les trophées "Schenley" vont tous dans l'Ouest

MONTREAL (P.C.) — Les joueurs de l'Ouest ont balayé tous les honneurs au football canadien en 1967.

Lors du 15e scrutin annuel des trophées Schenley, le duo offensif Peter Liske-Terry Evansen, des Stampers de Calgary, et le bloqueur défensif Ed McQuarters, des Roughriders de la Saskatchewan, ont été élus par les rédacteurs et chroniqueurs du football.

Liske a été préféré à Tommy Joe Coffey, du Hamilton, comme meilleur joueur au Canada.

Evansen l'a emporté sur Russ Jackson, des Riders d'Ottawa, comme meilleur joueur canadien.

McQuarters a supplanté John Barrow, du Hamilton, comme joueur de ligne.

Liske reçoit \$2,000 en bons d'épargne tandis que Evansen et McQuarters récoltent \$1,500 chacun.

LES VAINQUEURS

Le quart des Stampers les conduits au premier rang dans la CFE cette année tout en établissant des records de tous les temps avec 508 tentatives de passes, 303 passes complètes et 40 passes de touche. De plus, il a établi un record du circuit avec des gains aériens de 4,479 verges en une saison.

Liske et sa cible favorite, Evansen, ont rejoint les rangs des Stampers à la suite d'échanges.

Liske est passé au Calgary du Toronto en retour du flaqueur Bobby Taylor tandis que Evansen, originaire de Montréal, passait aux Stampers des Alouettes en retour du garde canadien Tony Pajackowski.

Le Montréalais avait été choisi la recrue de l'année dans la CFE en 1965 et meilleur receveur de passes dans l'Ouest en

1966 alors qu'il avait été élu sur l'équipe d'étoiles dans la CFE. Il avait été également élu candidat au titre de Canadien de l'année en 1966.

En 1966, Evansen avait égalé un record de la ligue Canadienne de football en complétant un jeu de 109 verges avec Jerry Keeling.

McQuarters, un gars de 6'2" et 260 livres, a participé aux neuf derniers matches des Riders la saison dernière et les a grandement aidés à remporter la coupe Grey.

Il a recouru à l'échappée et a réussi un touché en permettant aux Riders d'éliminer Winnipeg dans la finale de l'Ouest en 1966.

Repêché par les Cards de St-Louis, de la ligue Nationale de football, McQuarters fut le dernier remercié par ceux-ci l'an dernier.

On procédera à la présentation des trophées à Ottawa le 30 novembre, soit l'avant-veille du match de la coupe Grey.

Zora Folley est battu à Londres

LIVERPOOL (AFP) — Hier soir, au Liverpool Stadium, Brian London, ancien champion poids lourds britannique, a battu aux points en 10 reprises l'Américain Zora Folley.

L'Américain, qui avait l'avantage du poids domina son adversaire au cours de la première reprise par de puissants directs des deux mains.

Par la suite, il ne put maintenir le rythme et donna des signes de fatigue face aux attaques incessantes du Britannique qui préféra boxer de près afin d'éviter les contres très secs de l'Américain.

Ça se prend bien...

Lui, y connaît ça!

sa bière, y a rien qui **Labatt**

BRASSÉE AU QUÉBEC PAR LA BRASSERIE LABATT LIMITÉE

ON EVITE UNE AU SOMMET DU BASEBALL

CHICAGO (P.A.) — La Ligue Nationale, tout en critiquant la Ligue Américaine pour son bris des règlements dans son action indépendante d'expansion, a fait savoir hier

Les sports à LAVAL

HOCKEY INTERFAC

La ligue a continué ses activités la semaine dernière, alors que mardi dans la première rencontre au programme, Sciences de l'Éducation l'emportait au compte de 4-2 contre Forestier. Bernard Tremblay se signale pour les gagnants avec deux buts. Dans la dernière de la soirée, Sciences Sociales a défait Sciences 7-5. Pour les vainqueurs, Pierre Rossignol et Yvon Gagnon ont compté chacun deux buts pendant que Jean Richard se signalait avec les perdants avec un but et deux aides. Mercredi, trois rencontres étaient prévues. Commerce a défait Histoire 7-5, les vedettes des gagnants étant Jacques Côté, Alain Martineau et Yves Rouillard avec deux buts chacun. Dans la deuxième rencontre, Education Physique blanchissait Géographie 9-0 avec Hervé Beaulieu et Gilbert Boily en vedette avec deux buts chacun. Dans la dernière rencontre de la soirée, Médecine a écrasé Agriculture 9-1. Claude Dufour se signalait avec le tour du chapeau. Mardi de cette semaine on présentera un programme double comme suit. A 8 heures, Sciences Sociales contre Médecine et à 9-30 heures, Commerce contre Forestier. Mercredi, on verra trois rencontres. A 7-30 heures, Sciences de l'Éducation contre Géographie suivi d'une rencontre entre Histoire et Sciences de l'Éducation, puis finalement à 10-30 heures, Education Physique jouera contre Droit.

SOCCER

Samedi Orner à Montréal, le Rouge et Or a remporté une brillante victoire de 4 à 1 contre l'Université de l'endroit pour ainsi terminer la saison en beauté avec un record de 4 victoires et deux défaites. Pour les vainqueurs, Pierre Anctil, Jean-Luc Laflamme, Ph. Rouiller et René Vermeire ont compté les buts. L'Université termine donc en tête de la section Est, suivie dans l'ordre de Laval, McGill et Montréal.

Nouvel exploit d'un Québécois

Rosaire Laverdière du Studio Dionne de Québec, a été couronné le Champion Intermédiaire Canadien d'haltérophilie. Ce concours tenu simultanément dans les grands centres canadiens, a vu le Québécois remporter la classe des 132 lbs, avec un total de 550 lbs. Il fut le seul levreur de poids de la Vieille Capitale à pouvoir décrocher une première place. Plusieurs autres haltérophiles locaux ont tout de même bien fait en se classant parmi les meilleurs de leur classe respective, surtout Jean Labrecque, un 123 lbs du gymnase St-Louis de France, qui a totalisé 510 lbs. André Julien, du Centre St-Sacrement, qui chez les 165 lbs a levé 665 lbs, Jean Bouffard, un 198 lbs et Patrick Villeneuve, un poids lourd. Voici les gagnants de chacune des catégories: 123 lbs P. Cloutier, Montréal, total 525 lbs; 132 lbs R. Laverdière, Québec, total 550 lbs; 148 lbs K. Adams B.C., total 680 lbs; 165 lbs P. Evers, Sarnia Ont., total 755 lbs; 181 lbs E. Turcotte, Sarnia Ont., total 800 lbs; 198 lbs B. Wing, Regina Sask., total 745 lbs; P. L. G. Champoux, Transcona Man., total 725 lbs.



La ligue Laurentide-Vanier a fait son ouverture officielle samedi après-midi au Collège et l'ancien instructeur des As, Phil Watson, a fait la mise au jeu entre Lucien Guérard, du Club de Courses, et Serge Renaud, d'Alimentation Bon-I. On remarque dans l'ordre habituel le président Charles Blais; Jean-Jacques Côté, de Molson-Québec; Raymond Gamache, vice-président; l'inéfaillible Philémon; et Raymond Lamontagne, gérant. (Photo L'Action, par Marcel Laforce)

qu'elle ne contesterait pas la tentative du circuit junior dans le but de s'établir à Seattle.

La LA a décidé le mois dernier d'approuver le déménagement de la franchise de Kansas City à Oakland, Californie, ainsi que l'attribution de franchises à Kansas City et Seattle en 1969.

Les représentants du circuit senior ont tenu une assemblée spéciale hier à la suite de la pression exercée par la LA. On avait d'abord laissé entendre que Seattle occupait une place de choix sur la liste des nouvelles franchises dans la LN et que celle-ci ferait concurrence peut-être à la LA afin de s'établir dans cette cité dont les citoyens ont approuvé, en février dernier, un emprunt de \$40,000,000 pour bâtir un nouveau parc sportif. Une telle concurrence était

d'autant plus plausible que Buzzy Bavasi, gérant général des Dodgers de Los Angeles, avait l'intention d'obtenir la franchise à Seattle.

COMMUNIQUE

Le président Warren Giles, de la LNH, a émis le communiqué suivant: "Les règlements des ligues majeures prévoient que, avant qu'une ligue agrandisse ses cadres, elle doit soumettre son programme pour discussion à une assemblée conjointe."

"Les résolutions, adoptées par la ligue Américaine les 18 et 19 octobre pour le transfert du club Kansas City à Oakland et l'attribution de franchises à Kansas City et Seattle, impliquent un engagement officiel de la part de la LA avant une assemblée conjointe, qui va à l'encontre

des règlements."

Toutefois, Giles a ajouté que la LNH ne s'opposerait pas à l'expansion de la LA à Kansas City et à Seattle.

AUCUNE DECISION

L'assemblée a pris fin alors que Giles a insisté sur le fait que "nous n'avons même pas décidé d'élargir nos cadres, et, à plus forte raison, des franchises possibles."

San Diego, Milwaukee, Dallas-Fort Worth, Buffalo et Montréal aimeraient obtenir une nouvelle franchise, mais Giles a déclaré qu'il ne serait pas question d'expansion avant la réunion conjointe des majeures à Mexico à la fin du mois.

Giles a révélé que Toronto avait fait une demande, mais que Montréal ne l'avait pas faite officiellement, même s'il

a admis subseqüemment qu'il avait bet et bien reçu une demande de la m-tropole canadienne.

Coquetel sportif

TENNIS

LONDRES (A.F.P.) — Bob Hewitt, le numéro deux de l'équipe de coupe Davis d'Afrique du Sud, pourrait être rétabli à temps de sa blessure à la cheville pour disputer la finale interzones contre l'Espagne à la fin du mois à Johannesburg. C'est ce que ressort de la visite qu'a rendue hier le joueur sud-africain à un spécialiste londonien.

"A la suite de cette consultation, on peut dire qu'il est possible que Bob Hewitt soit en état de jouer à Johannesburg. Tout dépend de la façon dont il réagira au traitement qu'il va subir d'ici là", a déclaré à la presse, Claude Lister, directeur technique anglais de l'équipe sud-africaine de coupe Davis.

Lister a ajouté que Hewitt de meurait à Londres pour suivre son traitement alors que Cliff Drysdale et les autres joueurs sud-africains sont déjà sur le chemin du retour dans leur pays.

Parlant enfin de la date de la finale interzones, Lister a insisté pour qu'elle se déroule à la date prévue, c'est-à-dire: les 30 novembre, 1er et 2 décembre.

BASKETBALL

La ligue féminine de basketball de Québec connaît un début prometteur et ça grâce au bel esprit d'équipe de chacune des huit clubs du circuit.

Après quinze jours d'activités, le patro ROC-Amadour se retrouve en tête ayant un record de 2 gains contre aucune défaite.

Le Centre St-François d'Assise, le patro Charlesbourg, le patro St-Vincent et le collège des Jésuites ont chacun deux points au classement. Le couvent Notre-Dame-de-Belleuve, l'Institut St-Joseph de St-Vallier et le patro Levis sont tous à la recherche d'un premier gain.

Claire Roy (St-Vincent) vient au premier rang des compteuses ayant 21 points pour devancer sa coéquipière Carole Bélanger, de 4 points. Christine Arsenault (Charlesbourg) suit avec 13 points, Michelle Tremblay (ROC-Amadour) 11 points, Diane Guay et Louise Turbide (Charlesbourg) 8 points, Christine Laliberté (St-Vincent) 7 points, Marie-Andrée Renaud et Lise Moffet (Charlesbourg) 6 points et Lisette Tremblay (ROC-Amadour) 6 points.

Ces statistiques furent préparées par Ginette Bélanger.

CYCLISME

Le district Junior de Montréal de l'Union cycliste du Québec mettra un point final à la saison cycliste 1967 en couronnant ses champions lors d'une grande soirée le 26 novembre au gymnase du Centre Paul-Sauvé.

L'inscription des invités débutera à 4 heures p.m. Un buffet sera servi aux invités (on attend 500 personnes); des films cyclistes seront présentés et on espère avoir une première dans ce domaine. Il y aura également remise des prix aux coureurs cyclistes et les plus méritants se verront attribuer de magnifiques trophées. Le tout se terminera par une grande danse.

La responsabilité et l'organisation de cette soirée de clôture a été confiée à MM. Jean-Claude Girod, André Bélanger et Mlle Denyse Monté, celle-là même qui a la responsabilité de la publication du journal officiel du district, "Vélo-Propos". Le monde du cyclisme et tous les amis du cyclisme sont invités à rendre hommage aux coureurs en assistant à cette fête le 26 novembre au Centre Paul-Sauvé.



Les meilleurs coureurs cyclistes de la région de Québec ont reçu les trophées qu'ils avaient mérités à la fin de l'été dernier, en se distinguant dans une série d'épreuves commanditées par les Ciments du St-Laurent. Sur la photo du haut, Georges Lachance présente un symbole victorieux à Richard Naud, détenteur du premier rang de la classe senior et il repète le même geste sur la photo du bas pour récompenser André Voyer, qui a terminé en tête des juniors. Les coureurs suivants ont reçu des prix pour chaque classe: SENIOR: 1—Richard Naud, 87 points; 2—Denis Leblond, 73; 3—Pierre Richard, 59; 4—Yvan Pouliot, 55; 5—Yves Landry, 42; 6—Denis Racine, 38; 7—Yves Caron, 26; 8—Gilles Voyer, 22; 9—Paul Moisan, 20; 10—J. L. Rioux, 18; JUNIOR: 1—André Voyer, 80; 2—Fr. Carufel, 60; 3—Guy Houde, 48; 4—Fr. Vézina, 47; 5—Magella Tremblay, 45; 6—Jacques Mainy, 34; 7—Marcel Oueffet, 27; 8—Gaston Jacques, 26; 9—Yves Nadeau, 20; 10—Yves Ruel, 16.

Des rivaux détestables pour les frères Rougeau

Les fratries de programmes bouleversants de lutte en verront plus que pour le prix d'entrée qu'ils verseront mercredi soir, car le promoteur Allen Mitchell s'est appliqué pour présenter de la variation comme le désirent les amateurs. On pourra voir en effet deux finales de 2 de 3 à finir; les quatre nains; et d'autres figures nouvelles qui compléteront la séance.

Les frères Jean et Jacques Rougeau pourront profiter de l'opportunité qui leur est offerte de prouver leur savoir faire; leur force physique et leur détermination alors qu'ils auront comme adversaire, les deux plus détestables antagonistes qui passent dans les arènes de lutte, Hans Schmidt le baron Von Raschke sont bien décidés à prouver aux admirateurs des frères Rougeau qu'ils recevront la racée qu'on leur promet depuis très longtemps. C'est donc une finale qui soulèvera les assistants les plus calmes et obligera les frères Rougeau à se surpasser.

Le fameux Baby Cannon, un mastodonte de 300 livres, a déclaré que Gino Brito, celui qui se considère le premier aspirant au championnat changera d'idée après la rencontre de mercredi. Je l'anticipant d'un seul coup dit-il, et il se souviendra de cette rencontre. Ce sera une rencontre de 2 de 3 à finir, et qui sait si Brito pourra résister en face de cette masse de chair. On le saura en se rendant à la Tour mercredi soir.

Et comment passer sous silence la présentation des quatre nains. Ces spécialistes du match obligent les amateurs à rester debout du commencement jusqu'à la fin de leur numéro, car la vitesse et les prouesses acrobatiques sont de mise et suffisent à intéresser les plus exigeants. On ne devrait donc pas manquer d'être présents pour la circonstance. Pour compléter cette carte, on pourra voir M. Loren et L. Klein se faire face au lever du rideau. Voici le programme complet.

OUVERTURE	—	—	—	20 MINUTES
M. Loren	—	vs	—	L. Klein
PRELIMINAIRE	—	—	—	30 MINUTES
COMBAT PAR EQUIPES	—	—	—	LES 4 NAINS
Little Beaver	—	vs	—	Carol Bradley
Bob Russell	—	vs	—	Sonny-Boy Cassidy
PREMIERE FINALE	—	—	—	2 DE 3 A FINIR
Gino Brito	—	vs	—	Baby Cannon
FINALE DE LA SOIREE	—	—	—	2 DE 3 A FINIR
COMBAT PAR EQUIPES	—	—	—	4 LUTTEURS
Jacques Rougeau	—	vs	—	Hans Schmidt
Jean Rougeau	—	vs	—	Baron Van Raschke

Avant chaque programme, les admirateurs de Carpentier, des frères Rougeau et de plusieurs autres, leur demandent comment faire pour se tenir en bonne forme. Ces derniers ont répondu sur-le-champ qu'il fallait faire de l'exercice physique et s'entraîner chaque jour afin d'éliminer le surplus de graisse. Il y a un nombre incalculable de personnes qui préfèrent les pilules et les prescriptions médicales pour éviter l'obésité disent-ils, alors qu'on leur fournit les endroits appropriés pour se tenir en bonne forme. Et Carpentier invite les personnes intéressées à le suivre jusqu'au studio Olympique situé à La Tour et leur prouva comment ils devaient procéder en visitant souvent le dit studio. C'est le secret de tout athlète a-t-il dit en leur faisant visiter l'endroit. Alors quiconque est intéressé à se tenir en forme et conserver un physique impeccable, pourra recevoir toutes les informations en rendant visite avant les séances de lutte au studio Olympique situé au 31ème étage de La Tour.

TERRY ET LES PIRATES



par George Wunder



LA FAMILLE TETEBECHE



par Chic Young



CINE BULLETIN

APPRECIATION DES FILMS

Les appréciations portent essentiellement sur la valeur artistique et esthétique des films. D'autres renseignements sont donnés, complémentaires, sous forme abrégée.

EXPLICATIONS

CONVENANCE POUR LES JEUNES. — (E) enfants; (A) adolescents. VALEUR ARTISTIQUE. — 1 chef d'oeuvre; 2 remarquable; 3 très bon; 4 bon; 5 moyen; 6 pauvre; 7 minable.

"Appréciation des films" est un service de l'Office des Communications sociales (organisme de l'Épiscopat canadien).

CANADIEN. — New York appelle Super Dragon (5) à 1.00, 4.15, 7.35. Films à venir à 2.15, 7.31. La charge des rebelles (4) à 2.48, 6.02, 9.38. Dernière représentation à 7.40. Fin à 11.01 hres.

CANADIENNE. — L'odyssée du docteur Muntz (6) à 1.15, 4.30, 7.45. Dernière représentation à 7.40. Fin à 11.01 hres.

CAPITOL. — Nevada Smith (4) à 1.20, 5.10, 8.10. Les plus dingues des agents secrets (6) à 3.35, 7.30. Continu à 1.15 à 11.00 hres.

CARTIER. — Le sillage de la violence (A-4) à 12.45, 4.17, 7.46. Films à venir à 2.10, 9.10. Les professionnels (3) à 2.30, 5.42, 9.20. Nouvelle à 7.39. Fin à 11.17.

EMPIRE. — Films à venir à 1.00, 3.00, 5.00, 7.00. Sujets courts à 1.05, 3.05, 5.05, 7.05. Belle de jour (3) à 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20. Fin à 11.00 hres. (Se maine).

IMPERIAL. — La blonde et les nus de Soho (6) à 12.45, 4.15, 7.35. Sujets courts à 2.25, 5.48, 9.13. La vie à deux (6) à 2.35, 5.58, 9.23. Fin à 11.00 hres.

L'administrateur du théâtre de la Place des Arts à Paris

PARIS (AFP) — M. Gérard Lamarche, administrateur du théâtre de la Place des Arts de Montréal est venu pour quelques jours à Paris pour jeter les bases du programme de 1968-69.

Il a d'ores et déjà présenté plusieurs artistes et conférenciers français.

Station française à Vancouver

VANCOUVER (PC) — Radio-Canada a annoncé l'inauguration, pour le début de décembre, d'un nouveau poste radiophonique de langue française à Vancouver, qui desservira les 45,000 francophones du plateau de la Colombie-Britannique.

M. Laurence Wilson, directeur de Radio-Canada pour la côte ouest, a révélé que le poste diffuserait quotidiennement 17 heures d'émissions dont une faible portion viendrait de la côte ouest.

RAY DANTON
MARGARET LEE
MARISA MELL
NEW-YORK appelle SUPER-DRAGON
EN PLUS
LA CHARGE DES REBELLES
EN PLUS
LEA MARGARET VENTURA
PHILIPPE LEROY
CANADIEN
PLACE LAURIER, 656-9922
LAIRET
1^{re} AVENUE, 523-5050

STEVE McQUEEN
KARL MALDEN
BRIAN KEITH
ARTHUR KENNEDY
MAZANNE PLEINMETTE
NEVADA SMITH
EN PLUS
LES PLUS DINGUES DES AGENTS SECRETS
MILLEN
ROBIN
CAPITOL
RUE ST-JEAN, 522-6300
CHAMPLAIN
PLACE STE FOY, 636-0592

LOUIS DE FUNÈS
REPREND SA LUTTE contre L'ENNEMI PUBLIC #1 dans une NOUVELLE AVENTURE!
FANTOMAS #2
se déchaîne
L'ODYSSÉE DU DOCTEUR MUNTZ SCOPE-COULEURS
STATIONNEMENT GRATUIT
CANADIENNE
CINÉMA 2000 (514) 961-8571

Le concert de l'OSQ a créé l'enthousiasme

Par JEAN ROYER

L'enthousiasme. C'est ce qu'a donné hier soir le concert de l'OSQ. Grâce au chef Beaudet. Grâce à l'extraordinaire musicien qu'est le violoncelliste Pierre Fournier. Habitué par la musique. Qui nous la transmet avec l'intensité que savent seuls donner les plus grands musiciens.

Il y a des moments où la critique est absurde. Ce sont les seuls vrais moments de l'art : ceux qui résistent à l'attention par l'enthousiasme. C'est ce qu'a créé hier soir M. Pierre Fournier. Pour son interprétation magistrale et sublime du Concerto de Lalo. Le musicien parlait aux âmes. C'est tout. Peu importent les qualificatifs qu'on pourrait ajouter touchant à la technique ou à la musicalité merveilleuse du soliste. La musique était là. Et il était presque honteux que le Palais Montcalm ne soit pas rempli à craquer.

Le reste du concert fut aussi de grande qualité, sous la conduite du chef Beaudet. Le programme était varié, brillant et populaire. Et il a été donné avec une qualité soutenue, par les musiciens de l'OSQ. Nous faisons vite oublier les petites fautes par une ferveur qu'on aimerait toujours retrouver aux concerts de l'OSQ.

Le Hindemith était superbe. Le Debussy était là de tout son charme. Le Rimsky-Korsakov brillait de tout son esprit. Le chef-d'orchestre Jean-Marie Beaudet a dirigé les œuvres avec une précision et une fidélité qui ont fait naître la ferveur chez les musiciens et l'amour chez les auditeurs.

De tels concerts sont rares où la musique existe. Pour elle-même. Pour nous.

Une jolie brunette de l'Île-du-Prince-Édouard est choisie "Miss Canada '68"

TORONTO (P.C.) — Carol MacKinnon, 19 ans, de Summerside Île-du-Prince-Édouard, a été couronnée hier soir, Miss Canada 1968, ayant été choisie de préférence à 24 autres concurrentes en lice.

La jolie Brunette, mesurant 5'4 1/2", a reçu sa couronne de Miss Canada 1967, Barbara Lynne Kelly, 20 ans, de Vancouver et de Moncton, Nouveau-Brunswick.

"Je ne le crois pas, c'est pourquoi je ne puis pleurer," s'est exclamée la nouvelle élue dont les mensurations 35-25-35 se marient parfaitement à ses 110 livres.

Miss MacKinnon a aussi remporté le concours des maillots de bain, tandis que Mlle Merrilyn Gann, de Vancouver, vainqueur du concours de personnalité, se classait deuxième dans le concours de beauté.

Betty Bruce, d'Edmonton a pris le troisième rang et Sandy Hill, de Muskoka, Ont., s'est classée quatrième, cependant que la Torontoise Debby Burkart s'est mérité le cinquième rang.

Le concours de beauté est conduit par les productions Cleo, et les finalistes, choisies parmi environ 2,000 jeunes beautés, étaient jugées sur des bases de 20 pour cent pour le talent, 40 pour cent pour leur personnalité et 40 pour cent pour leur apparence en maillot de bain.

La comédienne canadienne Kate Reid figurait parmi le jury, et la gagnante a reçu une valeur de \$25,000 en prix et en argent.

Miss MacKinnon, qui est aussi bilingue, avait été choisie Mlle Centenaire IPE lors du carnaval annuel de homards de Summerside.

"L'assistance extraordinaire à l'Expo 67 nous a démontré une chose, a dit M. Drapeau, c'est que les gens de toutes classes sont sensibles à la beauté et à l'art. Ce sera une présentation intellectuelle et artistique."

M. Drapeau a affirmé qu'il prévoit que 3,000,000 d'Américains viendront au Canada pour visiter l'Expo l'année prochaine.

Il a ajouté qu'il a reçu "des milliers de lettres" de Montréalais depuis qu'il a annoncé la continuation de l'exposition, et qu'il semble y avoir "un désir unanime chez les gens de toutes classes de retourner sur l'emplacement et d'apprendre davantage."

Les Compagnons de la Chanson pourront tromper la température froide et nostalgique de l'automne en jetant sur la scène du Palais Montcalm, les 17, 18 et 19 novembre prochains, à 8 h, 30 p.m., un peu du soleil qu'ils transportent dans leurs bagages. Car les Compagnons, que l'on retrouve chaque fois avec le même plaisir, rayonnent d'une joie de vivre allégre et leurs chansons respirent la gaieté et la bonne humeur.

Ils nous reviennent aujourd'hui après une absence de plus de deux ans, toujours aussi jeunes, aussi simples, avec des chansons également jeunes et que le public aime. Ils reprendront de vieux succès en les illustrant d'une mise en scène fantaisiste où leurs talents de musiciens se font valoir et interpréteront de nouvelles chansons.

Les Compagnons de la Chanson s'imposent vraiment comme les ambassadeurs de la chanson française. Dans toutes les capitales du monde, il y ont laissé leur empreinte, celle de la joie de vivre et du talent, et le succès qu'ils obtiennent partout est dû aux nombreuses heures de répétitions et de recherches qu'ils mettent à préparer un spectacle. Quand Edith Piaf les lança dans l'arène de la chanson elle avait raison et les Compagnons de la Chanson ne l'ont jamais déçue par la suite.

Le 20 nov. - 8h.30 p.m.

billets en vente au guichet de 10h.30 a.m. à 6h.30 p.m.

Orchestre \$4.50 - \$4.00 - \$3.50

Bolton: \$4.50 - \$4.00 - \$3.50

\$3.00 - \$2.50 - \$2.00

(taxes incluses)

Mme Anne Bernard se mérite le Prix du Cercle du livre de France

MONTREAL (P.C.) — Mme Anne Bernard a remporté hier le Prix du Cercle du Livre de France pour son roman intitulé "Cancer". M. Roger Duhamel, président du jury, a annoncé

la décision des jurés et remis un chèque de \$1,000 à la romancière.

Cet auteur avait publié l'an dernier "Le soleil sur la façade" et, précédemment, "La chèvre d'or", deux romans.

Mme Bernard, dont le roman a reçu cinq des huit voix possibles de la part du jury, est le dix-neuvième lauréate du Prix du Cercle du Livre de France. L'un des membres du jury, M. Pierre Tisseyre, étant absent, on ne comptait donc que huit voix.

Dans le roman qu'on vient de couronner, et qui devrait paraître bientôt, Mme Bernard décrit dans un style onirique et sur le mode de la confidence, des états d'âme, des souvenirs, une sorte d'angoisse née de la solitude et de la maladie.

Le héros de ce roman, dit l'auteur, est un médecin atteignant du cancer et qui, face lucidement à son mal, ce qui lui permet de mieux le supporter. C'est sa femme qui raconte son drame, décrit les réactions de son mari, les analyses, les vit presque par procuration.

Vedettes de Cinéma

Par la Presse Canadienne

Le cinéaste italien Michelangelo Antonioni est arrivé à New York pour s'entretenir avec les responsables de son prochain film intitulé "Zabriskie Point". Il s'agit de son premier film tourné aux États-Unis. Son premier film en langue anglaise, "Blow-Up" comptait parmi les meilleures réussites commerciales de l'industrie du cinéma l'an dernier.

Carroll Baker est la vedette féminine du film suspense "Jack of Diamonds". Les principaux acteurs qui l'entourent sont Joseph Cotton, Maurice Evans, George Hamilton et Lilli Palmer.

Les séquences de ce film ont été tournées à New York, à Paris, dans les Alpes, et à Munich.

Henry Jones, vedette de la scène, de l'écran et de la télévision, fera partie de la brillante distribution inscrite en tête Elvis Presley, dans "Stay Away, Joe".

Ce western moderne réunit des noms connus comme Joan

Blondell, Quentin Dean, Burgess Meredith, Katy Jurado et Thomas Gomez.

Jones, qui a reçu de nombreux prix pour son interprétation dans "The Bad Seed" au théâtre et dans la version cinématographique, incarnera cette fois un banquier qui a des ambitions politiques.

ANIMATEUR: Paul HAMEL, A.J. Mercredi, 15 nov. — Jean-Michel: Pourquoi deux récits différents de la création.

Jeudi, 16 nov. — Jean-Charles: Pourquoi deux récits différents de la création.

Vendredi, 17 nov. — Réal Hogue: Y a-t-il place pour un animateur des artistes?

Samedi, 18 nov. — Émile Müller: La morale n'a rien à voir aux affaires.

Radio Sacré-Coeur

CKCV 1280

6.05 a.m. — 3.05 p.m.

L'ÉMISSION TMOIGNAGE

ANIMATEUR: Paul HAMEL, A.J. Mercredi, 15 nov. — Jean-Michel: Pourquoi deux récits différents de la création.

Jeudi, 16 nov. — Jean-Charles: Pourquoi deux récits différents de la création.

Vendredi, 17 nov. — Réal Hogue: Y a-t-il place pour un animateur des artistes?

Samedi, 18 nov. — Émile Müller: La morale n'a rien à voir aux affaires.

LA TÉLÉVISION A QUÉBEC

4 CFCM-TV 5 CKMI-TV 11 CBVT-TV

AUJOURD'HUI

MARDI

7.00 A.M.

①-Musique

②-Musique Marc Legrand

③-Dessins animés

④-A nous deux

⑤-Tout et café — (*)

⑥-Musique

⑦-Musique

⑧-Musique

⑨-Musique

⑩-Musique

⑪-Musique

⑫-Musique

⑬-Musique

⑭-Musique

⑮-Musique

⑯-Musique

⑰-Musique

⑱-Musique

⑲-Musique

⑳-Musique

㉑-Musique

㉒-Musique

㉓-Musique

㉔-Musique

㉕-Musique

㉖-Musique

㉗-Musique

㉘-Musique

㉙-Musique

㉚-Musique

㉛-Musique

㉜-Musique

㉝-Musique

㉞-Musique

㉟-Musique

㊱-Musique

㊲-Musique

㊳-Musique

㊴-Musique

㊵-Musique

㊶-Musique

㊷-Musique

㊸-Musique

㊹-Musique

㊺-Musique

㊻-Musique

㊼-Musique

㊽-Musique

㊾-Musique

㊿-Musique

①-Musique

②-Musique

③-Musique

④-Musique

⑤-Musique

⑥-Musique

⑦-Musique

⑧-Musique

⑨-Musique

⑩-Musique

⑪-Musique

⑫-Musique

⑬-Musique

⑭-Musique

⑮-Musique

⑯-Musique

⑰-Musique

⑱-Musique

⑲-Musique

㉑-Musique

㉒-Musique

㉓-Musique

㉔-Musique

㉕-Musique

㉖-Musique

㉗-Musique

㉘-Musique

㉙-Musique

㉚-Musique

㉛-Musique

㉜-Musique

㉝-Musique

㉞-Musique

㉟-Musique

㊱-Musique

㊲-Musique

㊳-Musique

㊴-Musique

㊵-Musique

㊶-Musique

㊷-Musique

㊸-Musique

㊹-Musique

㊺-Musique

㊻-Musique

㊼-Musique

㊽-Musique

㊾-Musique

㊿-Musique

①-Musique

②-Musique

③-Musique

④-Musique

⑤-Musique

⑥-Musique

⑦-Musique

⑧-Musique

⑨-Musique

⑩-Musique

⑪-Musique

⑫-Musique

⑬-Musique

⑭-Musique

⑮-Musique

⑯-Musique

⑰-Musique

⑱-Musique

⑲-Musique

㉑-Musique

㉒-Musique

㉓-Musique

㉔-Musique

㉕-Musique

㉖-Musique

㉗-Musique

㉘-Musique

㉙-Musique

㉚-Musique

㉛-Musique

㉜-Musique

㉝-Musique

㉞-Musique

㉟-Musique

㊱-Musique

㊲-Musique

㊳-Musique

㊴-Musique

㊵-Musique

㊶-Musique

㊷-Musique

㊸-Musique

㊹-Musique

㊺-Musique

㊻-Musique

㊼-Musique

㊽-Musique

㊾-Musique

㊿-Musique

①-Musique

②-Musique

③-Musique

④-Musique

⑤-Musique

⑥-Musique

⑦-Musique

⑧-Musique

⑨-Musique

⑩-Musique

⑪-Musique

⑫-Musique

⑬-Musique

⑭

Le tiers des acheteurs d'automobiles neuves se déclarent non satisfaits

Minimum \$10.00

Le service de publicité de L'ACTION

Israël s'oppose

Rejet par Eban de la résolution indienne

NATIONS UNIES (AFP) — Le ministre des Affaires étrangères d'Israël, M. Abba Eban, a

rejeté "catégoriquement" la résolution indienne demandant le retrait des forces israéliennes

des lignes de cessez-le-feu sans règlement de paix préalable, et souligné qu'il n'existe aucun précédent pour un tel processus ni dans le droit international ni dans les traditions historiques.

La séance de ce matin avait débuté par une intervention du ministre israélien des Affaires étrangères, M. Abba Eban, qui a commencé par déclarer le fait qu'il avait été empêché de prendre la parole à la dernière séance aussitôt après le ministre des Affaires étrangères de la RAU.

Il a averti le Conseil que "si l'attitude de discrimination qui a empêché depuis 15 ans l'adoption de toute résolution au Conseil sur la question palestinienne n'ayant pas l'accord des Arabes, s'étendait maintenant aux questions de procédures, le rôle du Conseil dans cette affaire serait définitivement sapé".

Exprimant des doutes sur "le sol-disant changement" de la politique arabe à l'égard d'Israël, M. Abba Eban a demandé au ministre des Affaires étrangères de la RAU, qui siège au Conseil de sécurité, s'il est prêt à reconnaître publiquement, devant le Conseil "qu'Eilat — port au fond du golfe d'Aqaba — est en territoire israélien et que le canal de Suez est ouvert aux navires israéliens".

Sous sa direction, l'Institut neurologique de Montréal est devenu un centre à la fine pointe de tous les centres semblables au monde.

"Professeur, chercheur, médecin, auteur et romancier, le Dr Penfield a inspiré des générations de médecins non seulement par son renom comme chirurgien mais aussi par sa sagesse et son souci constant envers l'intégrité de la qualité à la vie de son prochain."

La citation se termine par ces mots: "Ami et étudiant du légendaire sir William Osler, on a déjà qualifié le Dr Wilder Penfield d'être le meilleur saint médical à marcher sur les traces de son tuteur."

Le Dr Penfield a pris sa retraite à l'âge de 65 ans comme professeur à l'Université McGill de Montréal et comme neurologue en chef à l'hôpital Victoria de Montréal. Il avait déclaré que sa "semi-retraite" lui permettrait de consacrer plus temps à la recherche.

Le Dr Penfield a déjà reçu un grand nombre de décorations pour ses travaux. En 1963, il a reçu l'Ordre du mérite, la plus haute décoration décernée par la reine pour services à l'humanité. Seulement 24 personnes vivantes peuvent détenir cette décoration.

Lauréat de la Société de la famille humaine

Le Dr Penfield reçoit le prix des sciences

NEW YORK (P. C.) — Le Dr Wilder Penfield, âgé de 76 ans, neurologue, auteur et fondateur du fameux Institut neurologique de Montréal, s'est vu accorder un autre honneur lundi alors que la Société de la famille humaine lui a décerné son prix des sciences.

La société décerne chaque année un certain nombre de prix à des hommes qui sont des exemples de réussite dans certains domaines. En recherchant les candidats à ces prix, la société communique chaque année avec quelque 1,500 chefs d'une centaine de nations.

Le principal prix de la société "Famille humaine" a été décerné cette année à M. Jean Monnet, président du comité d'action des Etats-Unis d'Europe. Le premier ministre Pearson avait reçu le même prix il y a quelques années.

La citation pour le prix scientifique au Dr Penfield déclare: "Explorateur du cerveau humain, il a employé son habileté extraordinaire à répondre à ceux qui ne l'espéraient plus une vie active et utile.

"Son œuvre immense sur l'épilepsie constitue à elle seule une contribution gigantesque à notre compréhension de cette maladie qui afflige une proportion importante de l'humanité.

M. Humphrey a ajouté que son récent voyage au sud-est asiatique l'avait renforcé dans

Au Vietnam, selon Humphrey

Hanoï devra négocier ou abandonner la lutte

NEW-YORK. (AFP) — "Nous gagnons militairement du Vietnam... Les bombardements du Nord-Vietnam ont radicalement réduit les infiltrations d'hommes et de matériel vers le sud. Tout ou tard, Hanoï se rendra compte de la nécessité pour le Nord Vietnam de négocier ou d'abandonner la lutte", a déclaré lundi à New York devant la réunion annuelle des fabricants de produits d'épicerie M. Hubert Humphrey, vice-président des Etats-Unis.

M. Humphrey a ajouté que son récent voyage au sud-est asiatique l'avait renforcé dans

l'opinion que la sécurité de cette région était "essentielle à la sécurité et à l'indépendance des Etats-Unis" et que "cel n'en serait que plus vrai dans les années qui viennent".

M. Humphrey a d'autre part déclaré que les Etats-Unis devraient employer en Asie la formule utilisée en Europe après la seconde guerre mondiale c'est-à-dire mettre l'accent sur la sécurité nationale et le développement national. Cette politique, a-t-il dit, "produirait le même processus de consolidation, de régionalisme et de développement pacifique qui eut lieu en Europe".



● WASHINGTON — Plus de deux cents prélats de l'Eglise assistent présentement à la réunion annuelle des évêques des Etats-Unis. On voit ici, les cardinaux John Cody, de Chicago, Francis Spellman de New York et James Francis McIntyre de Los Angeles.

Selon la revue "Newsweek"

L'Etat américain doit s'attaquer au racisme

NEW YORK. — (P.A.) — La revue Newsweek, se départissant de sa politique habituelle qui consiste à ne pas faire de commentaires éditoriaux, dans la livraison de cette semaine, préconise un plan d'attaque en 12 points contre le problème du racisme aux Etats-Unis.

Cette revue propose de dépenser \$510,000,000 de plus, au cours de la présente année fiscale, et \$690,000,000 de plus au cours de l'année prochaine.

Elle réclame une réduction de \$5,000,000,000 dans le budget consacré à la défense non-vietnamienne, en plus de l'étude d'autres programmes pour des réductions supplémentaires, l'établissement d'une surcharge d'impôt sur le revenu de 10 pour cent, des contrôles éventuels des prix et des salaires afin de compenser pour les dépenses en vue d'éliminer

la pauvreté, un terme de 11 mois d'année scolaire pour accélérer l'éducation des pauvres et diminuer les possibilités de délinquance au cours des mois d'été, et un engagement soutenu pour la lutte contre la pauvreté, lequel impliquerait des frais de \$20,000,000,000 à \$30,000,000,000 par année.

POSITION DE COMBAT

Le rédacteur en chef Osborn Elliott déclare dans son éditorial que la revue prend pour la première fois une position de combat parce que "ses rédacteurs en sont venus à croire qu'en ce moment, sur ce sujet en particulier, ils ne pourraient prendre leurs responsabilités journalistiques, ou leurs responsabilités de citoyens, en publiant tout simplement ce que X pense d'Y, et pourquoi Z n'est pas d'accord".

M. Elliott déclare qu'il sem-

ble que certains secteurs de la société, particulièrement les entreprises considérables, aient laissé entrevoir leur intention de faire quelque chose au sujet du problème racial. "Mais d'autres secteurs — notamment le Congrès, qui a tendance à refléter de quel côté souffle le vent national ou à tout le moins comment les politiciens l'interprètent — la réponse a été un "non" inquietant", déclare M. Elliott.

Les rédacteurs de Newsweek sont convaincus, ajoute M. Elliott, que tous les secteurs de la société, publics et privés, doivent être engagés dans cette tâche.

"Afin d'obtenir ce genre d'engagement, les collaborateurs de la revue sont convaincus que des directives fortes et inflexibles doivent venir des autorités".

Selon l'envoyé spécial de "Dagbladet"

Ho Chi-Minh serait gravement malade

OSLO (AFP) — M. Ho Chi-Minh, président de la République du Nord-Vietnam, est "très malade" affirme l'envoyé spécial du journal norvégien Dag-

bladet qui se trouve actuellement à Hanoï.

L'envoyé spécial ne cite pas ses sources, mais il rapporte que le chef de l'Etat nord-viet-

namien était alité lorsqu'il a récemment reçu l'ambassadeur d'URSS venu l'inviter aux cérémonies organisées à Moscou à l'occasion du cinquantième de la révolution d'octobre.

M. Ho Chi-Minh aurait déclaré à l'ambassadeur, selon Dagbladet, qu'il aurait bien voulu accepter l'invitation, mais qu'il ne se sentait pas la force d'aller à Moscou.

Le président de la République du Nord-Vietnam participe toujours à la conduite des affaires de son pays, mais certains observateurs estiment que M. Pham Van-Dong, président du conseil, détient en fait l'essentiel du pouvoir. Selon l'envoyé de Dagbladet, il semble en tout cas assuré de succéder à M. Ho Chi-Minh en cas de décès de ce dernier. M. Pham Van-Dong est né en 1910. Il est considéré par la plupart des observateurs comme un homme modéré et "prudent".

Le prix Binoux à un Canadien

PARIS. (AFP) — M. Roland Lamontagne, professeur à l'université de Montréal s'est vu décerner hier par l'Académie des sciences, le prix Binoux \$430 pour l'ensemble de ses publications d'histoire des sciences.

Accusé d'espionnage

Sobell veut un nouveau procès

WASHINGTON. — (A. F. P.) — Les avocats de Morton Sobell, condamné à 30 ans de prison pour complicité dans l'affaire d'espionnage pour laquelle Julius et Ethel Rosenberg furent exécutés en 1953, ont fait appel devant la Cour suprême des Etats-Unis pour que leur client soit autorisé à comparaître de nouveau devant un tribunal pour tenter de faire la preuve de son innocence le 14 février dernier, un juge de tribunal d'instance inférieure avait refusé de faire bénéficier M. Sobell d'un nouveau procès.

Cet appel, le premier jamais fait devant la Cour suprême dans cette affaire, déclare notamment que la condamnation de M. Sobell a été "obtenue

fraudeusement grâce à de faux témoignages et à des preuves fabriquées et utilisées délibérément par le gouvernement et accuse celui-ci d'avoir "supprimé des preuves qui auraient vicié la procédure et faussé l'examen des preuves recueillies contre les accusés".

Morton Sobell, frère de Mme Rosenberg, en prison depuis 18 ans, aurait pu être libéré sur parole depuis 1962. Il n'a jamais cessé de protester de son innocence, comme le firent d'ailleurs Julius et Ethel Rosenberg. Ces derniers avaient tenté de transmettre à l'URSS des plans secrets de la bombe atomique américaine. Sobell avait été condamné pour complicité d'espionnage.

Le Révérend Lewis fortement critiqué

WILLIAMSBURG, Virginia. (AFP) — Le révérend épiscopalien de Williamsburg, en Virginie, ne pensait pas en montant en chaire, dimanche, qu'il allait être la cause d'une véritable tempête, et faire l'objet de vives critiques, sauf de son évêque en faisant appel aux dirigeants d'administration pour qu'ils expliquent clairement les raisons de la participation américaine à la guerre au Vietnam.

"Il est vrai que parmi les fidèles, se trouvait le président des Etats-Unis, fraîchement dé-

barqué d'une tournée des bases américaines où il avait à plusieurs reprises, exposé la thèse gouvernementale sur la politique américaine dans le Sud-est asiatique.

Le gouverneur de Virginie, M. Mills E. Godwin, a été le premier à protester dans une lettre au président Johnson contre "le plus mauvais goût" dont le révérend Cotesworth Pinckney Lewis avait selon lui fait preuve dimanche. Il tenait à assurer le chef de l'exécutif qu'il était toujours le bienvenu en Virginie.

Coup de théâtre au procès de Debray

CAMIRI (AFP) — Coups de théâtre au procès de Camiri lundi, à la réouverture des audiences: le greffier donne lecture de longs extraits des carnets de "Che" Guevara, ainsi que de plusieurs lettres, dont certaines de Guevara à Castro et vice versa.

Le secret du journal de campagne du "Che" est grandement entamé. Plusieurs révélations de premières importances sont faites.

Les principales sont les suivantes: Fidel Castro et Gue-

vara projetaient d'ouvrir cette année un nouveau foyer d'insurrection au Pérou, dans la région d'Ayacucho.

Un centre relais était situé à Puno. Autres révélations: au moment de quitter Nancagua, le 19 mars dernier, Régis Debray, était porteur d'un message en code de Guevara à Castro.

Enfin, les contacts entre la guerrilla bolivienne et La Havane ont été constants.

Après avoir été libérés par le Vietcong

Trois sous-officiers américains sont de retour à New York

NEW YORK (AFP) — Trois sous-officiers américains récemment libérés par le Vietcong sont arrivés lundi soir à New York, après des escales successives à Beirut, Rome et Paris. L'un d'entre eux, le sergent Edward Johnson, est descendu d'avion dans une chaise roulante. Il souffre de dysenterie et devait être hospitalisé à l'hôpital militaire Walter Reed, à Washington.

Ses deux camarades, les sergents James Jackson et Daniel Lee Pitzer, se rendaient par avion au quartier général des "Forces spéciales", auxquelles ils appartiennent, à Fort Bragg, en Caroline du Nord.

"Cela a été un long voyage, mais je suis heureux d'être de retour chez moi", s'est écrié le sergent Jackson qui est resté trois ans en captivité. Prié par les journalistes de dire s'il avait été bien traité par le Vietcong, le sous-officier a simplement répondu: "Pas maintenant".

Les trois militaires ont répété tout à tour qu'ils désiraient parler en priorité à leurs supérieurs au département de la Défense, rejetant ainsi implicitement les questions indiscretées que les journalistes voulaient leur poser.

Le département d'Etat avait tenu quelques heures auparavant à remercier M. Thomas Hayden, l'un des dirigeants du mouvement Students for a Democratic Society, "pour le rôle qu'il a joué dans la libération et le retour aux Etats-Unis" des prisonniers de guerre.

Le sergent Pitzer qui est demeuré le plus longtemps en captivité, il a été capturé en

octobre 1963 paraissait le plus heureux et le plus détendu du trio. Il a donné une petite tape amicale sur les épaules de ses compagnons avant d'être promptement soustraits à la curiosité de la presse.

Le juge Warren voulait un examen sérieux

WASHINGTON (PA) — Le juge en chef Earl Warren a protesté vigoureusement lundi après-midi contre le refus de la Cour suprême des Etats-Unis d'enquêter sur les procédures en usage à la Bourse de New York.

Se dissociant de ses collègues, le juge en chef a déclaré que le tribunal aurait dû examiner en profondeur les questions antitrust soulevées dans une cause portée en appel et rejetée par les juges à sept contre un et ce, sans commentaires.

Selon lui, la Cour suprême doit faire le nécessaire pour s'assurer que la loi fédérale sur les titres et les obligations remplit sa mission qui est de protéger les intérêts des bailleurs de fonds. Le juge Warren a tenu à faire remarquer qu'il n'exprimait pas là "une opinion définitive" sur la valeur et les vertus d'une poursuite mettant en question le système boursier en cours à Wall Street.

CARRIERES et PROFESSIONS

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE TILLY

demande un

Directeur des achats

FONCTIONS:

Sous la direction du secrétaire-trésorier et directeur administratif, il doit:

- 1-Diriger les achats de tous les services selon la politique établie par la Commission scolaire et la procédure imposée par le Ministère de l'Éducation;
- 2-S'acquiescer méthodiquement de toutes les sources d'approvisionnement susceptibles d'intéresser la Commission scolaire régionale;
- 3-Prendre toutes les mesures utiles pour contrôler la qualité des marchandises offertes, leur coût, et leur utilisation adéquate;
- 4-Demandeur des soumissions publiques régulières suivant la loi et les règlements de la Commission;
- 5-Surveiller l'organisation, le fonctionnement, et le contrôle de l'entrepôt et des magasins scolaires.

QUALIFICATIONS:

12ème année minimum, ou l'équivalent avec entraînement spécialisé et expérience comme acheteur.

TRAITEMENT:

Selon les qualifications et l'expérience. Bonnes conditions de travail, assurance-santé, fonds de pension, vacances annuelles, etc.

Toute demande sera reçue à l'adresse suivante d'ici le 27 novembre 1967:

J. SAUVAGEAU, c.a.
C.P. 244, STE-FOY, Québec 10e

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE TILLY

demande un

Directeur du transport

FONCTIONS:

Sous la direction du secrétaire-trésorier et directeur administratif, il doit:

- 1-S'occuper de l'organisation et de la surveillance du transport des élèves selon les directives du Ministère des Transports et de la commission;
- 2-Recevoir et régler les plaintes reçues;
- 3-Tenir les statistiques nécessaires, les dossiers du personnel affecté au transport, ainsi que des documents précis sur chacun des autobus utilisés;
- 4-Organiser périodiquement des réunions de tous les entrepreneurs et chauffeurs au service de la Régionale;

QUALIFICATIONS:

12ème année, ou l'équivalent. Licence de chauffeur automobile requise.

TRAITEMENT:

Selon qualifications et expérience. Bonnes conditions de travail, assurance-santé, fonds de pension, vacances annuelles, etc.

Toute demande sera reçue à l'adresse suivante d'ici le 27 novembre 1967:

J. SAUVAGEAU, c.a.
C.P. 244, STE-FOY, Québec 10e

DIRECTEUR DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

La Commission scolaire Régionale Charlevoix recevra d'ici

Mercredi, le 22 novembre 1967

les demandes pour le poste de directeur de l'éducation des adultes

A- CONDITIONS:

- 1-détenir un brevet d'enseignement correspondant au minimum à la 15e année de scolarité;
- 2-posséder au moins cinq ans d'expérience dans l'enseignement;
- 3-être en mesure de faire valoir une expérience particulière dans le domaine concerné;
- 4-être accepté par le Comité de Sélection du Ministère de l'Éducation.

B- FONCTIONS:

- 1-promouvoir l'éducation des adultes sous toutes ses formes;
- 2-diriger les activités entreprises en ce domaine.

C- TRAITEMENT:

Selon l'expérience et les qualifications.

Le candidat devra produire son "curriculum vitae" et adresser sa demande à:

M. Jean-Marie Tremblay,
Directeur général des écoles.

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE
CHARLEVOIX,

Hôtel de Ville,
Clérmont, P.Q.

FUTURES MARIÉES

l'Action

vous offre un excellent choix de

FAIRE-PARTS
CARTES de RETOUR
CARTES de
REMERCIEMENTS
NAPPERONS
etc., etc.

Signalez
522-4771

demandez le
local 36

(Nous
déservons le
Québec
Métropolitain).

Prenez rendez-vous avec un de nos vendeurs qui vous soumettra échantillons, prix et tous les renseignements désirés sur cette papeterie.

Verres de Contact

Centre d'Application de

Lentille Cornéenne

DR FERNAND BELLEMEARE, M.D.

425 est. Boul. Charest

Québec — 529-3694

A NOS ABONNES...

Si, pour une raison ou pour une autre, vous aviez à vous plaindre du service, vous nous obligeriez en communiquant par téléphone au numéro

522-4771

à votre service de 8.30 A.M. jusqu'à 7.00 P.M. du lundi au vendredi et jusqu'à 1.00 P.M. le samedi.

LA SURDITÉ NERVEUSE

PEUT ÊTRE AIDÉE.



La surdité nerveuse, souvent la cause d'un trouble de l'ouïe peut être aidée, bien qu'il n'y ait aucune guérison chirurgicale ou médicale. S'il vous arrive de dire: "J'entends mais je ne comprends pas..." nous vous suggérons d'écrire aujourd'hui afin de recevoir gratuitement ce merveilleux livre vous démontrant comment Beltone peut vous venir en aide. Postez ce coupon aujourd'hui sans aucune obligation.

Beltone
Electronics of Canada, Ltd.

Dep. 2694
1590 est. Jean-Talon
Montréal 35, P.Q.

Envoyez-moi GRATUITEMENT ce merveilleux livre:

"Comment la vie deviendra splendide... lorsque vous entendrez de nouveau."

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Comté _____